

« Je suis convaincu que la redistribution des pouvoirs est la clé d'une démocratie parfaite, et la redistribution des pouvoirs n'est pas seulement dans l'organisation de la force publique pour promouvoir l'intérêt supérieur de l'Etat, mais aussi dans les principes de base qui sous-tendent la civilisation pour promouvoir l'intérêt supérieur de l'individu, avec l'ultimum qui est la recherche du bon équilibre égalitaire entre les deux types d'intérêt supérieur»

La théorie en Droit du ciblage exhaustif ou principe de l'ultimum républicain, est la suivante : Il est dans l'intérêt de l'Etat que celui-ci ne soit pas accusé de nuisibilité par sa nature arbitraire, inégalitaire, faible, ou déséquilibré. Il est dans l'intérêt de l'individu que son travail ne soit pas vain ou mal récompensé par manque de systèmes de capitalisation démocratique, et que sa liberté ne soit pas une nuisance ou ne soit pas handicapé par l'absence de cadre approprié.

NOTICE CONSTITUTIONNELLE

DIEU A CREE LES HUMAINS ET CES DERNIERS ONT CREE L'ETAT, VOICI SA NOTICE :

DU PRINCIPE 0: DE LA FONCTION DE L'ETAT

DE LA FONCTION LEGALE DE L'ETAT : L'Etat a pour fonction de mettre en place et de structurer des systèmes de procédures qui régissent tous les actes de la vie publique et qui tirent leur légitimité de la Constitution et des lois de la république. Ces lois elles-mêmes sont fondées sur la raison humaine majoritaire et la convergence des politiques. Ces lois reconnaissent et respectent les droits humains et les conventions et traités internationaux que l'Etat a au préalable ratifiés. Les systèmes mis en place doivent avoir pour objectif de promouvoir la créativité, l'inventivité, la compétence, l'arbitrage, le mérite, la solidarité et la confiance en la crédibilité de ces mêmes systèmes, tout en prenant des mesures contre la discrimination, léthargie, l'oligarchie, le népotisme, la corruption, l'arbitraire et l'esprit de jungle.

DE LA FONCTION ECONOMIQUE DE L'ETAT : l'Etat se doit de concourir grâce à des stratégies intelligentes et mobilisatrices à la croissance économique et à un bon équilibre budgétaire. La maîtrise de l'inflation doit être une de ses grandes priorités. Lorsque la croissance est inférieure à 2%, l'Etat se doit de modérer le coût du travail et les niches fiscales favorables aux plus aisés dans le cadre d'un consensus national. Lorsque la croissance est supérieure à 2%, il doit exister un équilibre juste entre la taxation du travail et la taxation du capital. Il doit exister un

équilibre entre le financement des grandes entreprises et le financement des PME. La moitié des financements des collectivités locales doit se faire sur la base d'une planification transparente et équitable. L'autre moitié doit être attribuée sur une base compétitive avec des dates de soumission des candidatures et des procédures de sélection claires et transparentes. Toutes les taxes et impôts doivent être regroupés à un certain nombre d'échiquiers. Et le statut d'un échiquier ne peut être modifié que tous les trois ans. Tout nouveau gouvernement se doit de présenter son paquet de dispositions pour encourager la création d'entreprise, l'équité dans l'accès aux services de base, la mixité sociale et le génie national.

DE LA FONCTION SOCIALE DE L'ETAT : L'Etat a pour fonction de promouvoir une société où règnent la justice sociale et la tolérance mutuelle. Pour ce faire l'Etat doit se doter d'institutions, de procédures et de mesures qui mettent l'humain au centre du projet de société dans une optique de développement humain à un plus haut niveau. Il doit exister une solidarité qui permette la mixité sociale, le soutien du pouvoir d'achat des chômeurs, la rémunération qui maintien le pouvoir d'achat des retraités et l'accès à l'assurance maladie. Une femme doit avoir un niveau de rémunération égale à celui de l'homme au même poste de travail. Les handicapés doivent être pris en compte dans tous les aspects du projet de société. Le sexisme, la vente de stupéfiants, le harcèlement, l'homophobie, le racisme, le proxénétisme, l'esclavage et les abus contre les mineurs doivent être combattus avec énergie grâce à des protocoles en amont, des services chargés de la question et la répression judiciaire. Des dispositions d'importance doivent être prises pour encadrer les jeunes, soutenir les parents, apporter du coaching aux couples et femmes enceintes, et protéger l'enfance.

DE LA FONCTION POLITIQUE DE L'ETAT : L'Etat fonctionne grâce à des hommes et des femmes qui se regroupent et se mobilisent pour lui donner une direction. Quatre directions rationnelles s'offrent à l'Etat. Il y a la gauche qui conçoit un projet de société sur la base de la justice sociale et qui est ciblée sur la fonction sociale de l'Etat, la recherche de la mixité, les droits de l'homme et l'égalité des chances. Il y a le centre gauche qui propose un système qui allie la justice sociale et les approches de recherche des moteurs de la croissance économique. Le centre droit propose un système qui allie les approches de recherche des moteurs de la croissance économique avec une école des valeurs républicaines. La droite propose un projet de société fondé et centré sur des systèmes de valeurs qui découlent de la fonction légale de l'Etat, le libéralisme et l'institutionnalisation de la négociation à divers niveaux et sous divers angles. Les partis politiques se doivent de promouvoir très clairement l'une des quatre directions. Ils doivent aussi être astreints à un système de renouvellement de la classe politique. Chaque parti propose un candidat à la Présidence de la République tous les deux ans. Chaque parti a un président du bureau politique qui est le candidat à la Présidence, un Secrétaire Général, et un Comité central. Si le président du bureau politique est un homme alors le Secrétaire Général doit être une femme et vice versa. Le candidat à la Présidence du parti d'opposition le plus représenté au Parlement (La chambre des députés) est le Chef de l'opposition. Le président du groupe parlementaire du parti d'opposition le plus représenté à la Chambre des députés est le Député Chef de l'opposition. Il doit avoir une parité entre la médiatisation du Président de la république et le Chef de l'opposition, entre le Premier Ministre et le Député Chef de l'opposition. Il doit avoir un niveau minimum de médiatisation de tous les partis politiques représentés au Parlement et un niveau minimum de médiatisation locale entre les partis représentés aux instances locales.

DE LA FONCTION DE REPORTAGE DE L'ETAT : C'est la fonction ultime de l'Etat. Il doit exister des services d'archivage dans toutes les organisations existantes au sein de l'Etat de sorte à préserver la mémoire des actes de la vie de la société. L'Etat se doit de rendre compte sur toutes les thématiques du quotidien de ses habitants. Par conséquent, la Cours Suprême se doit chaque année de commander et rendre public un rapport sur :

- L'enfance (l'indice de développement humain, la situation des abus d'enfants, les performances des dispositifs de protection de l'enfance, l'assistance aux enfants en difficulté, l'adoption d'enfants et les performances des systèmes éducatifs) ;
- La femme (La situation des violences faites aux femmes, l'équité dans l'emploi, les performances des dispositifs d'incitation des femmes, le respect des quotas pour les femmes dans les cadres ou cela est approprié, l'évolution du féminisme) ;
- La famille (la durée des ménages, les causes des divorces, les performances des dispositifs d'aide familiale, les raisons des unions libres, l'assistance aux jeunes couples) ;
- L'argent (l'accès et la surveillance des crédits aux individus, les performances des dispositifs contre les arnaques et la fraude, la transparence de la titrisation, l'indexation du salaire minimum, l'arbitrage des systèmes financiers) ;
- L'industrie (la fiabilité de la traçabilité et de la normalisation, les performances des dispositifs de soutien à la production industrielle, la compétitivité du haut de gamme et du bas de gamme, l'évolution des brevets, la priorité à la production des unités de production compétitives) ;
- Les handicapés (la situation des droits des handicapés, le palmarès des localités promotrices des handicapés, les performances des dispositifs de soutien à l'intégration des handicapés, les quotas pour les handicapés, le registre des organisations d'aide aux handicapés) ;
- La dépendance (la situation des personnes sous tutelle, les performances des dispositifs de lutte contre les stupéfiants, la qualité du service des maisons de retraite, les avancées dans la lutte contre les maladies débilitantes ou aliénantes, la surveillance des addictions) ;
- La mort (les principales causes des décès, la performance des brigades criminelles, le classement des routes et des quartiers les plus meurtriers, les causes des suicides et les raisons de l'euthanasie) ;
- La qualité de vie (le palmarès de l'offre éducative et sanitaire des localités, les performances des dispositifs sécuritaires, le classement des localités offrant une meilleure qualité de vie, la compétitivité du secteur touristique, l'atlas numérique par commune des fournisseurs (grossistes) en biens, matières, énergie, matériaux et outils).

DU PRINCIPE PREMIER : DE LA FORME DE L'ETAT

Il existe trois types de lois qui régissent la forme de l'Etat. Il y a les lois cadres qui ne s'amendent pas donc sont du seul ressort de la Chambre des députés. Ces lois sont :

- La loi cadre du management administratif
- La loi cadre de l'inspection des services
- La loi cadre du contrôle de gestion
- La loi cadre type de coopération communale (assistanat, représentation, délégation)
- La loi cadre des thématiques de développement

- La loi des finances

Il y a les lois qui sont des carrefours du patrimoine des expertises et donc sont du seul ressort du Sénat. Ces lois sont :

- La loi sur le suivi-évaluation participatif
- La loi du marché de l'audit
- La loi sur l'étude de faisabilité des programmes
- La loi sur la maîtrise d'ouvrage
- La loi sur l'analyse de la situation de référence et des bases de données
- La loi du mur budgétaire

Il y a enfin les lois modèles qui s'adoptent en congrès des deux chambres et font figures d'annexes à la constitution. Ces lois sont :

- La loi modèle des cadres de dépense des institutions publiques
- La loi modèle de l'indice de développement local
- La loi modèle sur le code civil
- La loi modèle sur le code pénal
- La loi modèle sur le développement humain
- La loi modèle sur le développement hospitalier

Le gouvernement rédige un document de stratégie à moyen et long termes, le Parlement légifère sur l'applicabilité, les médias confrontent les options gouvernementales à l'opinion publique et aux options de l'opposition, et enfin la Justice gère en dernier ressort le contentieux administratif.

La commune est la communauté de mélange de l'intérêt général et de l'ensemble des intérêts particuliers. Tout un chacun est important, mais personne n'est indispensable en cas de confrontation à l'intérêt général sans que ce ne soit une caution à une quelconque discrimination.

La région est la communauté des ambitions des groupements d'intérêts locaux.

Le Gouvernement est la mécanique par laquelle l'Administration publique coiffe le mélange des intérêts et de la souveraineté à travers l'équilibre et l'enchevêtrement des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires.

La République est le processus par lequel le peuple désigne des représentants ou par procuration désigne des officiels, et qui réunis ont l'exclusivité de l'Administration publique d'une part, et d'autre part participent avec les communautés de genre et la société civile à la gestion des intérêts, à leur contrôle et leurs délimitations.

Une communauté de genre est soit une communauté de bénéficiaires directs, soit une communauté d'individus apparentés selon le sexe, la race, l'ethnie, la marginalité ou la profession.

L'aristocratie des savoirs est le processus d'université des savoirs qui organise l'éducation de base, l'enseignement secondaire et les instituts supérieures avec des protocoles théoriques appréciés par

les académies de collège d'éminences grises et selon des canevas didactiques arrêtés par l'Aréopage.

La Justice n'a pas pour fonction d'être un organe de pénalisation des mauvais grains. C'est une conséquence de sa vraie fonction qui est d'être le dernier ressort à toute procédure administrative.

Chaque administration du pouvoir exécutif a trois modalités d'action : soit l'action dite gouvernementale, soit l'action de correction du contentieux mou relevant de l'inspection des services, soit l'action d'injonction judiciaire du contentieux dur qui correspond à la mise sous liquidation judiciaire pour les entreprises publiques.

Le plan d'audit d'un service public n'est pas un type d'action. C'est une stratégie pour une action dite gouvernementale. Il est soit incitatif (le plan A), soit péremptoire (le plan B). Lorsque le plan d'audit requiert soit le règlement d'un contentieux dur ou la liquidation d'un service d'entreprise, cela doit automatiquement passer par l'action judiciaire qui doit au préalable établir les niveaux de responsabilité. Toutefois, une commission d'enquête parlementaire a la prérogative d'une cours de première instance.

La chefferie traditionnelle est le dispositif par lequel un chef de village ou un chef de quartier assure la promotion de la famille, la gestion des actes notariés, la proposition aux distinctions royales de l'Etat, la cours des prud'hommes (la négociation du contentieux coutumier), la participation collective aux foires et l'organisation de l'action caritative. Les chefferies de village ou de quartier sont regroupées en chefferies de second degré qui elles-mêmes sont regroupées en Duchés de région dont les Ducs sont désigné par tirage au sort parmi les chefs de second degré pour 19 ans non renouvelables et sont sous l'autorité du Roi qui est tiré au sort parmi les Ducs pour la même durée. Le Roi est le patron des domaines, des distinctions honorifiques (Chancelier des Ordres nationaux), du Conseil d'Etat (Contentieux sur des questions d'ordre moral ou coutumier) et des organisations caritatives. En cas de décès d'un Duc ou du Roi, celui-ci est remplacé par son enfant deuxième né de son mariage, car les Ducs sont monogames. Lorsqu'un chef de second degré en union libre est tiré au sort pour être Duc, il a l'obligation de mettre fin à cet union et de se marier dans les six mois qui suivent sa sélection. S'il est homosexuel, on recommence le tirage au sort jusqu'à ce qu'un hétérosexuel soit tiré au sort. Si après trois tirages au sort aucun hétérosexuel n'est tiré au sort, alors le Roi nomme un Duc par intérim pour 19 ans.

L'organisation des cultes religieux est le dispositif à travers lequel un ministre du culte patronne sa communauté ecclésiale sur le plan spirituel, moral, organisationnel et rituel selon l'organisation de sa religion à une échelle globale. Tous les ministres du culte sont tenus d'assister à des séminaires de débat ou de publication des exhortations œcuméniques organisés par un conseil départemental des cultes qui est lui-même sous l'autorité d'un Comité national d'organisation des cultes à laquelle chaque fédération religieuse est représentée. Le Comité national d'organisation des cultes édicte un protocole anti-terroriste, anti-sectaire, anti-politiquement partisan, contre l'illégalité et contre toute pratique contredisant la responsabilité individuelle en matière de mœurs.

Le Comité national d'organisation des cultes a aussi pour fonction de s'assurer que chaque religion appartient à une fédération qui a la même assise dogmatique, les mêmes valeurs humanistes, des équivalences sur le plan catéchétiques et un organigramme. Le jour de la fête du mouton des musulmans est en même temps une journée nationale fériée consacrée à la charité individuelle

avec des cérémonies de dons de nourritures dans toutes les institutions publiques. Noël, le 25 décembre, est la fête de tous les enfants sans distinction de religion ou de genre avec des cérémonies de dons aux enfants dans toutes les institutions publiques et est jour férié.

Le Roi qui peut être un homme ou une femme majeur(e) et citoyen(e) de naissance sur au moins deux générations précédentes, a aussi pour fonction la responsabilité de la promotion des valeurs familiales, des projets quinquennaux de quota en matière de genre, des directives décennales sur le rajeunissement des institutions publiques et des initiatives de mobilisation de la société civile contre les mafias. Le Roi est la seule autorité qui autorise l'euthanasie et au cas par cas. Aucun appel n'est possible en justice après une décision sur l'euthanasie faite par le Roi qui rend un jugement irrévocable. Le mois de novembre est le mois des grandes collectes médiatiques de fonds pour des fins caritatives, des carnivals, des foires et des parades des genres et des unions libres. Le 29 février est un jour férié et est une commémoration de tous les génocides et guerres dans le monde avec des cérémonies de témoignages dans tous les musées du pays.

Le Président de la république est garant de la laïcité de l'Etat, de la souveraineté, de la continuité administrative et de la fête nationale. Chaque mois de janvier est célébré un autre pays du continent choisi par le Président de la république et la dernière semaine est consacrée aux grandes questions internationales sur des thématiques choisies par le Haut conseil national de la communication. Chaque semaine de la fête nationale, un secteur d'activité d'un ministère choisi par le Président de la république est mis à l'honneur. Le mois de Juillet est le mois du bilan environnemental qui implique trois conférences nationales tripartites concurrentes (gouvernement, société civile et la Fédération nationale des patrons d'entreprises) présidée par une éminence grise (professeur de rang magistral), ce bilan implique aussi des activités de tous les comités interministériels, des forums départementaux et des journées communales d'investissement humain. Il n'existe pas de ministère de l'environnement ni de parti politique environnementaliste, tout le monde est concerné à tous les niveaux. Tout le Gouvernement fait sa rentrée en Septembre sauf le Président de la république qui fait sa rentrée en Décembre. Le mois d'Août est le mois des finales de compétitions sportives nationales, des festivals et des récompenses artistiques et médiatiques, c'est aussi le mois des journées du patrimoine où l'on peut faire la visite guidée et gratuite de toutes les institutions publiques.

L'Aréopage est garant de la pédagogie, de l'andragogie, de l'éthique en matière de recherche, des pôles recherche-formation-développement, et des cursus de formation. L'Aréopage est constitué d'un seul Directeur qui dispose d'une curie de scientifiques et qui est choisi par le vote de la majorité des académies d'éminences grises. Il existe dix académies d'éminences grises : l'académie des arts, l'académie des lettres, l'académie des sciences exactes, l'académie des sciences environnementales, l'académie des sciences sociales, l'académie d'économie et management, l'académie des métiers de l'industrie, l'académie des professions libérales, l'académie de médecine et l'académie d'éthique, de logique philosophique et de morale. Chaque académie définit la déontologie de ses professions, choisi ses membres par cooptation, organise des récompenses médiatiques chaque année et choisi tous les 15 ans le Directeur de l'Aréopage en faisant son choix parmi trois candidats présélectionnés par elle et dont un seul au plus provient de cette même académie. Une directive de l'Aréopage entre en vigueur si le Directeur ne la conteste pas et le signifie par écrit (Acte de non contestation). L'Aréopage prend en charge les enfants fortement pressentis pour être des génies.

Le Parlement édicte une loi modèle sur le code civil qui édicte tous les principes qu'un code civil doit prendre en compte. Mais chaque commune élabore son propre code civil.

Les élections communautaires et celle de la Chambre des députés ont lieu au mois d'Août alors que les autres élections nationales ont lieu en Novembre. Après l'élection d'un Président de la république, la chambre des députés est automatiquement dissoute en Décembre où l'on procède à de nouvelles élections. Le Président de la république peut prolonger le mandat des députés afin d'éviter qu'il y ait deux élections législatives sur une courte période.

Le Conseil d'Etat édicte un protocole pour les mariages et pour les unions libres, mais seule la commune organise les mariages et les unions libres.

Chaque fédération religieuse organise ses cultes sur l'ensemble du territoire, mais chaque commune a son plan quinquennal en matière de culte religieux.

Le Chancelier de l'Université publique de chaque région coordonne l'organisation de l'éducation de base, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur et gère les écoles normales. Mais chaque commune a son système éducatif englobant l'éducation de base et l'enseignement secondaire de premier cycle ou d'apprentissage. Chaque Faculté de l'université a un système de licence-Master-Doctorat- Professeur de rang magistral excepté la médecine où le niveau licence n'existe pas et excepté les Facultés de formation des ministres du culte qui ont leur propre système. Les écoles supérieures techniques ont des formations de deux ans de brevet professionnel. Les cours du supérieur sont regroupés soit en majeur (des modules de matières apparentées) soit en mineure (des modules de matières non apparentées provenant de diverses Facultés) soit en mineur-majeur avec une année et demi de licence en mineur et l'autre année et demi en majeur. Le Master est toujours en majeur et on peut en faire plusieurs à la fois. L'année académique supérieure a deux semestres avec une session de rattrapage chacune sauf à partir du niveau doctorat où il n'y a ni modules ni sessions d'examens (dès que l'on est prêt dans une matière on va se confronter à un jury de trois examinateurs). L'on peut accéder à un institut supérieur soit avec son baccalauréat, soit par des classes préparatoires de capacité pour ceux qui ne disposent que d'un Brevet du premier cycle du secondaire. Chaque enseignant du supérieur est tenu de donner son cours au moins trois fois de suite dont deux en journées et un après 18 heures, les étudiants étant libres de faire leurs propres emplois du temps bien que tenus de s'inscrire à l'avance. Le Chancelier est sous la tutelle du Ministère de l'Education et de la culture. Le Recteur du cycle supérieur d'une université publique est désigné par le conseil d'administration d'université qui désigne également les Doyens des Facultés excepté ceux des Facultés d'écoles normales qui sont nommés par le Chancelier dont tous sont sous sa tutelle. La Faculté d'école normale d'enseignement primaire et maternelle est une école technique qui forme les enseignants en cycle BTS, les autres niveaux étant consacrés à la formation des chercheurs en éducation de base. Cette Faculté dispose dans chaque commune de la région d'une école primaire et maternelle dite annexe faisant parti d'un Projet pilote de nouveaux protocoles d'enseignement et de test des protocoles, Projet qui se réforme dans sa globalité tous les quatre ans. La Faculté d'école normale d'enseignement secondaire dispose d'une unité d'études andragogiques qui agrée tout enseignant à donner des cours au cycle supérieur après des séminaires ou des stages. Toutes les Facultés universitaires disposent d'une unité de recherche pédagogique qui participe au Comité régional de recyclage des enseignants des cycles secondaires.

L'unité territoriale de la république est le Département qui réuni plusieurs communes et est sous l'administration d'un Préfet qui est le patron de la Fonction publique du département.

La région réunit plusieurs départements, a le même nombre de représentants au Sénat et est le niveau de l'organisation des comités interministériels.

Le premier ministre, les présidents de région, les Ducs, et le Président de la Cours Suprême sont des Préfets. Le Président de la République et le Directeur de l'Aréopage sont des fonctionnaires qui ne sont gérés par aucun service de ressources humaines car ils reçoivent une indemnité annuelle et un crédit personnel et disposent d'un service protocolaire secret et sans obligation de communiquer. Le Roi, les Sénateurs, les généraux de l'armée et les Présidents de la Cours Suprême disposent d'un crédit personnel en dehors de leurs indemnités. Le Roi fixe le montant de son crédit personnel et il nomme un Duc de cabinet pour gérer ses ressources humaines. Le Sénat fixe le crédit personnel du Président de la République, du Directeur de l'Aréopage, des Présidents de la Cours Suprême, des Sénateurs et des généraux de l'armée. L'usage du crédit personnel est à la discrétion du bénéficiaire toutefois hormis le Président de la République et le Directeur de l'Aréopage, les autres doivent communiquer de façon biannuelle sur l'utilité de ces fonds.

La république gère 95 à 99% du budget national. Le Roi gère les 1 à 5% restant qu'il reçoit sous la forme d'une dotation unique. Le Trésor national verse annuellement et directement une dotation de cinq milliards (en monnaie la plus forte en cours dans le pays) respectivement au Comité national d'organisation des cultes et au Directeur de l'Aréopage.

Les documents de stratégies à moyen et long terme du gouvernement en matière d'entrepreneuriat doivent porter sur les :

- Démarches de cogestion, de lobbying, d'aide sur base compétitive et de dynamique spéculative
- Recherches en labels, en consortiums, en sous-traitance, et en brevets
- Politiques de négociations multipartites, de soutien au secteur privé, de création et soutien aux emplois, et de financement des innovations
- Dispositifs de sécurisation des investissements, souplesse et rapidité du transit, de mise en chantier satisfaisant et en package, et d'offres économiques en infrastructures
- Mécanismes de création des titres, de capitalisation des entreprises, de conditionnement des bulles financières et viabilisation des appareils productifs

Une union libre ne peut adopter un enfant que s'il a au moins dix ans révolus. La maternité est certaine et inconditionnelle, la paternité est probable dans une union libre, et la mère peut accoucher sous x. Un mariage est une union entre un homme et une femme d'au moins 18 ans d'âge avec obligation de loyauté, droits parentaux et droits de succession. Une union libre est soit la polygamie, soit la polyandrie, soit une union entre plusieurs homosexuels, soit encore une union entre un homme et une femme sans obligation de fidélité et pour une durée limitée et renouvelable. L'union libre est établie officiellement par un seul contrat réalisé en une seule fois et dispose de droits de succession et de droits de tutorat pouvant être converti en droits parentaux. Toute femme enceinte a le droit d'avorter pendant les quatre premiers mois de sa grossesse. Toute femme enceinte non mariée a le droit d'accoucher sous x et de remettre le nouveau né aux services hospitaliers qui le remettront aux services sociaux. Le

congé maternité d'au moins quatre mois est obligatoire et rémunéré. Le divorce d'un mariage ou d'une union libre de moins de dix ans est prononcé après le simple remplissage d'un formulaire par un des conjoints au service du procureur en deux jours consécutifs. Le second jour permet de s'assurer que ce n'est pas le fait d'une euphorie et permet au service du procureur de tenter d'alerter le ou les autres parties prenantes de la décision de celui ou celle qui veut divorcer. Pour les mariages et unions et de plus de dix ans, la procédure de divorce prend deux ans avec la première année consacrée à la conciliation où l'on peut obtenir la séparation de corps mais avec l'obligation de consulter mensuellement un conseiller conjugal ou un chef de quartier et un sexologue. Après le divorce prononcé la gestion des biens communs et la garde des enfants est établi par un juge de paix. En cas de garde partagé des enfants l'un des parents a les enfant du lundi au vendredi et l'autre le week-end. Seul le parent pouvant prendre en charge les enfants obtient la garde. Aucune pension alimentaire n'est versé. Tout croyant sain d'esprit ne peut légitimer son comportement qu'à travers son libre arbitre qui doit lui être toujours garanti. Un enfant né d'une femme homosexuelle ne pourra être adopté par sa ou ses compagnes qu'une fois que cet enfant aura dix ans. L'insémination artificielle est un droit pour toute femme qui le désire, mariée ou non, en union ou non. Le clonage et l'utilisation des embryons obtenus de façon artificielle à des fins de recherche médicale est permise et sans restriction à priori, à condition de fournir à priori et à postériori des informations complètes à l'Aréopage. Le corps de tout nécessaire sans famille directe et de tout prisonnier condamné à mort ou à plus de 15 ans de prison est automatiquement confié à la science. Toute famille d'au moins quatre membres doit tirer au sort un d'entre eux qui aura l'obligation, dès sa dix-huitième année, de faire un don de sang, de sperme ou d'ovule, de façon périodique. Chaque chef de quartier ou de village a l'obligation de constituer une liste de volontaires pour les dons d'organes viables en cas de décès clinique et la liste des personnes tirées au sort pour les dons de sang, de sperme ou d'ovules. Toute femme ou homme majeur est libre d'employer sa personne à des fins de commerce sexuel. Toutefois seules les Mairies de ville peuvent avoir des maisons closes dont les tenanciers doivent être les prostitués eux-mêmes associés en coopérative simplifiée d'au plus 18 personnes. L'Hôtel de police doit surveiller le compte bancaire et les revenus de chaque prostitué d'une maison close et lutter contre toute forme de proxénétisme. La prostitution n'est pas imposable par contre les maisons closes le sont en tant qu'auberges. La prostitution est une honte mais n'est nullement condamnable tout comme la masturbation. Nul parent n'a le droit d'obliger son adolescent(e) de plus de 14 ans à pratiquer la chasteté ou à faire des études supérieures. Nul civil n'a le droit de détenir une quelconque arme à feu. Seules les personnes civiles faisant parti du club des réservistes d'une unité de l'armée et formées par elle pendant 30 jours minimum d'entraînement paramilitaire et 15 jours minimum d'instruction civique et de coaching peuvent acheter et détenir une arme à feu. Un concours de recrutement au club des réservistes est organisé chaque année dans chaque département. Seules des boutiques contrôlées par l'armée peuvent faire le commerce des armes à feu et uniquement dans les Mairies de ville. L'armée organise tous les quatre ans des milliers de bourses de formation de service civique et disciplinaire qui dure trois mois dans un camp et associé à une formation par correspondance qui dure six mois avec des week-ends de pratique et ceci pour des jeunes entre 16 et 25 ans. La peine de mort n'est possible que dans un cycle de 9 ans qui doit être précédé et suivi par un cycle de 9 ans où la peine de mort est proscrite. Seule une personne ayant prémédité le meurtre de plus d'une personne à la fois ou séparément peut être condamnée à la peine de mort. On tue les

massacreurs, pas les simples meurtriers d'une seule occasion et ceci une fois sur deux et uniquement par voie d'injection d'anesthésiants et devant un public. L'accès à un acte de naissance est un droit obligatoire pour chaque enfant nouvellement né. Chaque commune doit avoir 100% d'enfants disposant d'un acte de naissance. L'utilisation et la commercialisation des organismes génétiquement modifiés ne souffrent d'aucune restriction à priori, mis à part les nécessités de quarantaine, sauf que la première culture en zone non protégée et la première commercialisation de chaque produit dans chaque département doivent obtenir la non contestation de l'Aréopage. L'utilisation des mines antipersonnel est proscrite à l'intérieur et à l'extérieur du territoire excepté les zones de très haute sécurité gérées par la police nationale. Ni l'armée ni la gendarmerie ni les polices locales ne peuvent détenir ou stocker des mines antipersonnel. Tout véhicule à moteur et bas de gamme doit être hybride excepté les motos. Les pièces obligatoires pour les conducteurs de véhicules terrestres et côtiers sont le permis, la carte grise, l'assurance, la vignette et la capacité. Les motos et les pirogues (maximum 09 places) sont exemptés de la vignette et de la capacité. Les assurances peuvent exiger des pièces supplémentaires dans un cadre légal. Les assurances automatiques sont : la cotisation maladie, la pension retraite, les allocations familiales, les assurances de compte bancaire, l'assurance véhicule, la pension décès et l'assurance logistique pour les organisations. Les énergies renouvelables doivent représenter au minimum 50% de la production énergétique. Toutefois la recherche d'une énergie nucléaire quasiment propre et des convertisseurs de gaz à effet de serre est une priorité. Le pays ne peut recycler que les déchets nucléaires provenant du pays et dans un unique département choisi par l'Aréopage. Toutes les Mairies de ville ont un système d'égouts et de recyclage des matières avec des poubelles triant les types de matériau. Les Etats doivent se réunir par sous-région continentale par un traité de défense commune permettant aux 2/3 des Etats de réduire leur armée et le budget de la défense au strict minimum en compensation de fonds transférés aux Etats lourdement armés (50% de la réduction du budget de la défense). Il doit exister un marché de l'énergie et des traités régissant les marchés financiers sur le plan continental. Il doit exister un organisme continental de la prospective. Tout réseau social numérique accessible dans l'Etat doit avoir un dispositif qui permet à une personne devenue majeur d'effacer toutes les images de son enfance qu'il aura identifiées et jugées offensantes dans une requête. Tout(e) adolescent(e) de plus de 14 ans doit avoir accès, tous les trois mois, à un centre laïc de distribution gratuite de pilules contraceptives ou de préservatifs, de test sanguin gratuit et de conseil sur la sexualité et de préférence basé dans son établissement scolaire. L'Etat doit se doter d'un système d'immigration transparent avec des procédures claires accessibles via internet et des quotas quinquennaux de naturalisation adoptés par le Sénat qui produit chaque année un rapport sur le système d'immigration et ses performances. Au moins 10% des étudiants aux universités publiques bénéficient de bourses complètes obtenus suivant un processus de sélections transparentes visant en priorité les pauvres, les surdoués, les sportifs et les personnes ayant effectué leur service civique. L'enseignement primaire est obligatoire et celui du public est gratuit, et aucun élève ayant réalisé au moins 90% des cours ne peut redoubler une classe excepté le dernier niveau en cas de non obtention du certificat d'études primaires. Cet enseignement est exclusivement ludique excepté le dernier niveau qui utilise la discipline comme méthode d'acquisition du savoir. L'enseignement secondaire public est à coût très modéré avec accès par concours ouvert à tous, mais offre à 30% la priorité aux pauvres, aux enfants des fonctionnaires nouvellement affectés et aux handicapés qui sont recrutés sur étude de dossiers.

L'enseignement secondaire de premier cycle utilise la discipline comme méthode d'acquisition du savoir. L'enseignement secondaire de second cycle fait la promotion du savoir critique et la critique du savoir. L'enseignement maternel cours sur deux années (4ans et 5ans). Au primaire et à la maternelle, les manuels scolaires sont donnés gratuitement et conserver dans une armoire dans la salle de classe qui doit toujours avoir deux tableaux, un à l'avant et un à l'arrière ; et les livrets d'exercices sont donnés gratuitement aux élèves. Les manuels scolaires sont arrêtés par l'Organisation Internationale de la Pédagogie (OIP) qui teste les manuels des quatre prochaines années dans les écoles primaires annexes et les établissements secondaires d'application Le Ministère de la santé et de l'hospitalité est en charge des enfants de 0 à 1 an. Le Ministère des affaires sociales est en charge des enfants de 1 à 3 ans et est en charge des adoptions qu'elles soient nationales ou internationales. Les deux ministères sont en charge de la période dite petite enfance où la règle est le tout-affection et protection. Tout citoyen a la priorité pour adopter un enfant de son frère ou de sa sœur, de son cousin ou de sa cousine, de son fils ou de sa fille et d'un(e) ami(e) d'école de son enfant. Toute éthique doit être crédible à priori alors que tout morale ne peut l'être qu'à postériori : c'est le principe de l'autorité dans un groupe et du libre arbitre individuel. L'éthique dépouille avec certitude ce qui est normal ou vrai de ce qui ne l'est pas, alors que la morale distingue de façon certaine ce qui est bien ou bon de ce qui ne l'est pas. La Constitution est une éthique tout comme les lois et règlements qui définissent la forme de l'Etat. Les libertés individuelles sont des préalables à toute morale tout comme le libre arbitre et les droits des humains. Toute pratique de bizutage est stupide et proscrite dans l'Etat. Tout cercle ou club pratiquant le bizutage doit être réprimé et dissous. La pratique de la Charia est proscrite.

Le ministère de la justice assure le Secrétariat du Conseil d'Etat et du Comité national d'organisation des cultes.

DU PRINCIPE DEUXIEME: Déclaration universelle des droits de l'homme et les dix interdictions

I Articles

Préambule

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la vie, de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme conduisent à des actes de barbarie qui révoltent la conscience humaine et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression.

Considérant qu'il est essentiel de développer des relations amicales entre nations dans leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie.

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour développer cette amitié.

Nous proclamons la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par le travail et la politique, le management et la gestion, l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations que dans toutes les juridictions.

Article premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont, lorsqu'ils disposent de santé mentale, doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité, de respect du libre arbitre et de reconnaissance du droit au débat. Tout être humain a le droit de disposer de lui-même sur les plans moral, sexuel, médical et politique.

Article 2

1. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

2. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, et aucun territoire soumis à une limitation quelconque ne pourra faire exception de ces droits.

Article 3

Tout individu a droit à la vie au mieux de façon agréable et esthétique, à la pleine liberté et à la sûreté de sa personne. Tout être humain a le droit d'être protégé contre les agressions sur les plans physique, psychologique, de sa sérénité et de sa jouissance.

Article 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 6

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique, de l'originalité de son expressivité et de son rejet volontaire de toute forme de condescendance.

Article 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 8

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales et internationales compétentes contre les actes violant ses droits fondamentaux, et peut amener dans le débat de société son droit de se faire justice soit même dès lors que les droits de l'homme ne sont pas protégés.

Article 9

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé, ni dans des conditions dégradantes voire inhumaines, et le droit d'asile doit être géré par un système transparent et hospitalier.

Article 10

Toute personne a droit, en pleine égalité et crédibilité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Article 11

1. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.

2. Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

Article 12

1. Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

2. Tout être humain a le droit de vivre dans une société exempt de signes de discrimination des femmes telle le port du voile intégral ou l'inégalité salariale, et du port de signes religieux par les fonctionnaires, les élèves du primaire et les institutions publiques laïques.

Article 13

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.

2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14

1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 15

1. Tout individu a droit à une nationalité et une identité légale dès l'enfance.
2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Article 16

1. Tout être humain majeur (18 ans révolu), sans aucune restriction quant à la race ou l'ethnie, a le droit de se marier en couple hétérosexuel monogame ou de contracter une union libre dans un cadre qui ne l'enferme dans aucun carcan religieux ou quelconque, et avec la possibilité de rompre le contrat sans délai pour une union de moins de dix ans. Les personnes en couple ont des droits égaux au regard de leur union, durant leur union et lors de sa dissolution.
2. Le mariage ou une union libre ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux. Toute union confère la possibilité de fonder une famille. Les homosexuels ne peuvent adopter un enfant qu'ayant au moins 10 ans.
3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

Article 17

1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.
2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Article 18

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites, sous réserve des restrictions de l'article 12.

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 20

1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.
2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association, ni empêché d'en sortir.

Article 21

1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis dans un système électoral transparent.

2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Article 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 23

1. Toute personne a droit au travail à temps plein dès l'âge de 16 ans, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal, et à un système de retraite solidaire.

3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.

4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

5. Les mineurs de moins de 16 ans doivent être protégés contre toute forme d'exploitation précoce et doivent disposer de systèmes éducatifs amicaux et propres à favoriser leur développement.

Article 24

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Article 25

1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Article 26

1. Toute personne a droit à l'éducation amicale. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants et de disposer d'une panoplie d'offres éducatives.

Article 27

1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.

2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

3. Chacun a le droit de vivre dans une société où l'on promeut la bonne gouvernance, la transparence, la mixité et la parité, dans une libre concurrence entre des approches libérales et la recherche de la justice sociale.

Article 28

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Article 29

1. L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.

2. Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de l'éthique, de l'esthétique, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.

Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un Etat, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

II LES DIX INTERDICTIONS

1. Les armes chimiques, biologiques et nucléaires sont proscrites;
2. La Charia et toute forme de mélange entre valeurs républicaines et des idéaux religieux dans la profession de foi sont proscrits;
3. La timocratie et le bâillonnement sans limite des aspirations séparatistes sont proscrits, (le droit au referendum tous les 99 ans);
4. L'impérialisme et les contrats d'exploitation humainement scandaleux sont proscrits;
5. L'absence de protocole de prévention et de gestion de la dépression, de prévention et répression du bizutage et du harcèlement au sein d'une organisation, est un manquement grave ;
6. La divagation des chiens et celle des animaux féroces près des lieux d'habitation sont interdits;
7. L'animation radiophonique (baffles) dans les rues est proscrit et l'absence de normes audio dans les habitations constitue un manquement grave;
8. L'absence de normes architecturales sur les sanitaires dans les zones d'habitation sur des sols hydromorphes ou affleurant la nappe

- phréatique, et sur les sanitaires ouverts au public constitue un manquement grave;
9. La non maîtrise de la sonorisation des véhicules terrestres et des couloirs aériens, et des travaux de construction en ville, constitue un manquement grave ;
 10. Les mototaxis et les tricycles taxi dans les villes sont interdits.

DU PRINCIPE TROISIEME : DES COMMUNAUTES DE CIRCONSCRIPTION

La commune est une collectivité territoriale autonome regroupant plusieurs villages ou quartiers. La commune est gérée par un Maire et un Conseil municipal qui élit le Maire et organise la municipalité. Sur le plan exécutif, le Maire est assisté d'une presse municipale, d'une Direction des programmes comprenant des sous-délégations par secteur de développement, d'un Secrétariat général et d'un Centre d'animation communautaire ayant un relais dans chaque quartier ou village. Le Centre d'animation communautaire est géré par le Chargé de l'Organisation de la municipalité et qui est le Numéro 2 avec un salaire égal à celui du Maire. En tant que Chargé de l'organisation, il suit de façon proche la campagne des candidats à la Mairie et les allocutions du Maire et organise l'évaluation à Mi-mandat de la Mairie lors d'une assemblée extraordinaire du conseil municipal qu'il copréside. Le Chargé de l'Organisation de la municipalité est désigné par le conseil municipal en fin de mandat du précédent Maire. Le Maire et le Chargé de l'Organisation de la municipalité doivent avoir au moins le niveau Master sur le plan académique.

Le Centre d'animation communautaire (CAC) a quatre axes :

1. Développement communautaire

- La gestion de la quote-part du budget pour l'organisation des cérémonies de réception des ouvrages construits, avec la collaboration du Ministère des marchés ;
- La gestion de la quote-part du budget pour la mise en place du comité de gestion des points d'eau construits et des systèmes solaires mis en place, avec la collaboration du Ministère des marchés ;
- La gestion des frais d'APEE des établissements publics dans un système commun solidaire en collaboration avec un établissement bancaire ;
- Le suivi du bon fonctionnement des Conseils d'école dans les établissements scolaires et Comités de santé dans les centres de santé grâce à des outils de suivi-évaluation des performances de ces établissements avec la collaboration des Ministères de l'éducation et du Ministère de la santé ;
- Le recrutement des enseignants vacataires dans les établissements scolaires publics ;
- La passation du marché de la municipalité pour la construction et équipement des salles de classes avec la collaboration du Ministère des marchés ;
- La passation du marché de la municipalité pour l'électrification des bâtiments publics et quartiers et l'adduction d'eau potable avec la collaboration du Ministère des marchés ;
- La passation du marché de la municipalité pour la sécurisation foncière des bâtiments publics avec la collaboration du Ministère des affaires foncières.

2. Développement technologique

- La maturation des projets d'infrastructures en collaboration avec les services compétents des Ministères ;
- La fourniture de techniciens et le suivi de la maintenance des adductions d'eau potable, des systèmes solaires et des petites unités de transformation ;
- La réception des demandes d'engins au Pool d'engins lourds ;
- La gestion du garage municipal et du parc municipal des engins ;

- La promotion du pool des pépiniéristes agricoles avec la collaboration du bureau de la certification et de la Chambre d'agriculture
- La gestion d'un pool de pépinières pour lutter contre la déforestation en collaboration avec l'autorité de la recherche sur la conservation des espèces ;
- L'organisation de la campagne de plantation d'arbres pour le reboisement en collaboration avec le Ministère des forêts;
- La gestion de la création des adresses postales et l'installation des boîtes aux lettres avec la collaboration de la Poste ;
- La campagne de vulgarisation des colocations et covoiturages pour faciliter l'installation des jeunes et les économies domestiques avec la collaboration d'une plateforme ;
- La gestion d'un site internet d'information sur les prestations du CAC, sur les FAQ concernant les procédures administratives courantes avec la localisation des services concernés, sur les prévisions météorologiques et sur les projets/programmes existants de développement local.

3. Développement économique

- L'organisation du transport des vivres vers les Centrales d'achat départementales ;
- La campagne des prix bas des vivres sur les marchés en collaboration avec le Ministère du Commerce ;
- La promotion du relais entre les tontines et les établissements de microfinances avec le concours des compagnies d'assurance ;
- Le suivi de la performance des incubateurs entrepreneuriaux pour la minimisation des risques des investissements par les établissements de microfinances.

4. Développement local

- L'organisation du Salon du mariage avec le financement de mariages collectifs avec la collaboration du Ministère des affaires sociales ;
- L'organisation de la foire municipale pour l'artisanat et l'ingénierie mécanique avec la collaboration du Ministère de l'industrie ;
- L'organisation des journées portes ouvertes de l'orientation scolaire, académique et professionnelle avec la collaboration des Ministères de l'éducation et du Ministère de la formation professionnelle ;
- L'organisation des activités du diagnostic participatif niveau quartier/village et l'élaboration du plan communal de développement en collaboration avec le Programme national de développement participatif ;
- Le suivi des comités de développement en collaboration avec le Programme national de développement participatif.

Les domaines de compétence de la commune sont :

1. La gestion du paysage et des quatre Foyers du quartier

2. L'aménagement et l'entretien des pistes
3. L'aménagement des fontaines publiques et des fontaines d'eau pour lutter contre les incendies
4. L'aménagement des panneaux solaires et des éoliennes
5. La gestion du parc des antennes relai pour la téléphonie et internet
6. La gestion des voies piétonnes et des voies pour vélo
7. La gestion des permis de bâtir ou du commerce donnant sur la voie publique
8. Les taxes communales et le timbre communal
9. L'aménagement des bas-fonds et des drains
10. La gestion des feux de signalisation et des radars
11. La gestion des marchés communaux
12. La gestion des crèches, de l'école maternelle et primaire avec le concours de la gendarmerie
13. La gestion des dons de sang, d'organes et de sperme, et des centres de santé supervisés par l'hôpital de district de la commune, avec le concours de la gendarmerie
14. La gestion des espaces de sports et de loisirs et la promotion de l'équitation
15. La gestion des parcs publics de la piscine municipale et du lac municipal
16. L'animation communautaire pour l'encadrement des petits producteurs et des artisans
17. La bibliothèque municipale et la médiathèque municipale
18. La gestion de la radio communautaire municipale
19. La gestion des permis de conduire et du stationnement
20. Le financement de la construction ou de la réfection d'édifices religieux (monastères et sanctuaires œcuméniques et cathédrales d'évêché ou de patriarchie)
21. L'entretien des monuments et des archives des administrations publiques et des articles des journaux concernant la localité
22. La création et la gestion des cimetières et caveaux publics
23. Dans les petites villes sans Mairie de ville, la gestion de la police municipale dirigée par un Shérif élu par les conseillers municipaux
24. La gestion des conseillers conjugaux et des cabinets de sexologie
25. La gestion de la Maison de justice dirigée par un juge de paix
26. La gestion des orphelinats et des foyers d'accueil
27. La gestion de l'éclairage public et du ramassage des ordures
28. La gestion des mesures antisismiques, anti-inondation et des mesures anti-incendie
29. La gestion de la chasse et du port d'arme à feu, avec l'appui de l'armée
30. Le développement des espaces de jardinage et des espaces de bancs publics

Le centre d'animation communautaire organise les bases de données, est chargé de l'inspection des services communaux, compile les différents diagnostics du Plan communal de développement, et élabore les cadres stratégiques et opérationnels des actions de la commune.

La presse municipale est dirigée par Le Contrôleur de la Mairie. Le Contrôleur de la Mairie veille au respect des bonnes pratiques et à la méritocratie. Il est désigné par le conseil municipal pour une durée de 15 ans.

Le Maire recrute et affecte le personnel de la municipalité. Toutefois, seul le Préfet peut les révoquer de la Fonction publique sous proposition du Maire. Et le personnel des Mairies d'arrondissement est recruté sur une base contractuelle de quinze ans renouvelable sur le

consentement du Maire. Le Maire est désigné par le conseil municipal qui élabore les statuts de la Mairie et veille à son respect.

Le Conseil municipal est l'organe de délibération des politiques menées par la Mairie. Il est composé de 18 membres élus au suffrage universel pour 4 ans renouvelables six fois. 9 membres sont âgés de plus de 35 ans avec un niveau d'études minimum correspondant au Brevet d'étude secondaire de premier cycle. Les 9 autres ont moins de 35 ans avec le Baccalauréat pour niveau d'études minimum. Le Conseil municipal est composé de trois commissions statutaires : La commission des affaires administratives et financières, la commission des études et de la programmation, et la commission des partenariats et de l'animation communautaire.

Une ville de plus de 300 000 habitants s'érige en Mairie de ville réunissant toutes les communes d'arrondissement de ladite ville. Dans ce cas, la Mairie de la ville concentre 1/2 du budget des communes circonscrites. Le Conseil municipal de la Mairie de la ville compte trois conseillers par commune d'arrondissement et élus au suffrage universel pour 4 ans renouvelables six fois. L'assemblée de la région élabore un texte répartissant les compétences entre les mairies d'arrondissement et la mairie de la ville.

En plus des domaines de compétence de la commune, la Mairie de ville s'occupe de :

1. La gestion des plans d'urbanisation
2. La gestion de la police municipale dirigée par un Chef de la police élu par les conseillers municipaux de la ville
3. La création et la gestion de musées
4. La construction et la gestion de stades
5. La gestion des aéroports et ports

La commune a des compétences dans tous les domaines de la vie publique toute raison gardée. Elle organise la police dont le chef est désigné par le conseil municipal pour dix ans renouvelables, l'enseignement de base et l'enseignement aux métiers d'apprentissage.

Seules les Mairies de ville sont autorisées à avoir des casinos ou des sièges de sociétés de pari surveillées par une brigade des jeux de l'Hôtel de police. Toute commune doit disposer d'une Maison de justice, d'au moins un Palais de justice, d'une carte sanitaire normalisée sur le plan national, d'une carte scolaire normalisée sur le plan national, d'un plan d'urbanisation réel et futuriste, d'une carte des ressources naturelles et des parcs, d'un réseau de marchés, d'un incinérateur et d'au moins une morgue, d'un complexe sportif, d'un musée, de thermes avec piscines, d'une bibliothèque-médiathèque, d'un centre de lutte contre les addictions et d'écoute des souffrances, d'un système d'urgence médicale fonctionnant 24 heures sur 24, d'un établissement scolaire pour enfants difficiles ou souffrant d'handicap mental et chargé aussi de faire des tests de QI ou des test psychologiques aux enfants remarquables et soumet des rapports à l'Aréopage, d'un cimetière public, d'un système d'éclairage public, d'unités de sapeurs-pompier organisant le scoutisme et des investissement humains publics sur des question de sécurité domestique, d'un club de formation survivaliste, d'une unité de secourisme aérien et maritime, d'un lieu destinés à l'observation pour le public des pratiques coutumières animistes,

d'une plate-forme écologique affiliée à une des trois conférences écologiques nationales, d'une maison pour les actes de bienfaisance, d'au moins un monastère, d'un sanctuaire accessible à toutes les religions, d'une place des fêtes en son centre, d'un vaste terrain vague multi-usage et plus ou moins isolé du gros des habitations, et tout ceci avec un site internet permettant d'en faire la connaissance.

Un referendum communal qui aura rassemblé dans son oui une majorité simple de la population verra son texte entré de facto en vigueur dans la commune.

Le Conseil municipal élit tous les quatre ans un Shérif qui dirige tous les commissariats de police de la commune, gère la logistique, les affectations budgétaires et le personnel suivant un organigramme type fixé par le Parlement.

La région est une collectivité territoriale autonome qui comprend plusieurs départements (au moins 5 et au plus 9) et plus de 25 communes. La région a dix axes de développement que sont : l'environnement, le marché des innovations technologiques, les travaux publics, l'aménagement du territoire, la solidarité nationale, la compétitivité des marchés, la sécurité publique, le commerce, l'emploi et le développement humain. Le développement humain ici concerne la santé, l'enseignement supérieur et secondaire et l'assistance sociale.

Les domaines de compétence de la région sont les suivantes :

1. La gestion des observatoires et de la prospective régionale
2. L'aménagement et la gestion de la fibre optique et du bouquet audiovisuel par voie terrestre ;
3. L'aménagement et la gestion du réseau de téléphonie fixe
4. La gestion des sapeurs-pompiers, des éco-gardes et des guides touristiques
5. La gestion de la promotion et du développement de l'agriculture
6. La gestion de l'hôpital central départemental, des hôpitaux de référence spécialisés, des hôpitaux psychiatriques et des laboratoires d'analyse médicale
7. La gestion de l'université et, avec le concours de la gendarmerie, de l'enseignement secondaire
8. La création et la gestion des centrales d'achat départementales et régionales
9. La gestion du domaine forestier et des parcs naturels
10. L'aménagement et la gestion de routes, de ponts, de barrages, et d'échangeurs.
11. La gestion des zoos et des centres pour la sauvegarde des animaux
12. La gestion de plages, de parcs d'attraction et des chemins de randonnée
13. La gestion du parc hôtelier, des auberges aux palaces en passant par les appartements meublés
14. La gestion de la chambre du commerce qui gère les négociations sur les questions de quotas
15. La gestion du Parquet de la région dirigé par un procureur de la république élu par les conseillers municipaux de la région
16. La création et la gestion des centres de médecine légale
17. La gestion du conservatoire artistique et des salles de représentation artistique
18. La construction et la gestion des habitations à loyer modéré
19. La gestion du transfert d'argent et des distributeurs automatiques
20. La gestion des Datacenters et du parc informatique avec l'appui de l'armée

21. La gestion des plans d'urbanisation des petites villes et des plans d'aménagement des espaces ruraux
22. La gestion des ports, des transports en commun routiers et des chemins de fer
23. La gestion du recyclage des déchets et du reboisement
24. La gestion des échanges liés à l'empreinte carbone
25. La gestion du commerce équitable et de la commercialisation des produits recyclés
26. La surveillance du climat, des fonds marins et de la sismographie
27. L'organisation de systèmes de gestion des catastrophes
28. La gestion de la pêche et des voyages maritime de plaisance
29. L'aménagement de zones industrielles et des hubs informatiques
30. La surveillance des étiquetages et de la traçabilité des produits alimentaires

La région est dirigée par une Assemblée de la région et un Président de région qui représente l'exécutif. L'assemblée de la région organise la présidence de la région en fonction des intérêts du moment. Elle comporte dix commissions statutaires. Chaque commission porte sur un des dix axes de développement. La région dispose d'une université publique présidée par un Chancelier avec le cycle supérieur dirigé par un Recteur, d'un conservatoire de formation aux arts musicaux, cinématographiques, corporels, plastiques, et comiques, d'hôpitaux de référence nationale spécialisés par domaine : maladies cardio-vasculaires et hypertension, diabète et diététique, maladies du système digestif, SIDA et MST, épidémiologie, maladies ORL, ophtalmologie, gynécologie-obstétrique et soins néonataux, maladies mentales, maladies rénales et du foie, pédiatrie, maladies du système respiratoire, traumatologie, kinésithérapie, maladies de la peau, cancérologie, maladies du système nerveux et du cerveau, gériatrie, maladies rares, autres maladies. La région dispose d'un mois de salon de l'entreprise, d'une semaine de foire agricole et des pôles de recherche-formation-développement mettant en coopération des instituts supérieurs, des centres de recherche, des réseaux d'encadrement de terrain des ministères, la société civile, un marché des innovations et des services de développement d'entreprises. Il ne peut y avoir au maximum que deux pôles de deux régions sur la même thématique au niveau national. La région dispose d'une unité du génie militaire qui a la charge de la construction et de l'entretien des routes locales en zone rurale, de la construction et gestion des mini-centrales communautaires d'approvisionnement en énergie électrique ou en eau sur un rayon d'un village, du transport des productions et des personnes des zones enclavées et inaccessibles, de la construction de mini-structures de conservation des denrées agricoles dans les villages, de la production des matériaux de construction artisanaux dans les villages, de la formation des formateurs survivalistes, d'organisation de séminaires de formation en bricolages divers et recyclage des matériaux, et de la mobilisation de la population pour des exercices de prévention des catastrophes et pour tester les systèmes de prévention des catastrophes terrestres, maritimes et aériens. La région dispose d'un musée des sciences et de l'archéologie, un musée de l'industrie et de l'artisanat, un musée de la faune et de la flore, un musée de la mer et des régions aquatiques, un musée de l'humain où l'on peut visiter l'histoire de l'humanité, les disciplines sur la connaissance de l'humain et les différents genres et ethnies.

Les membres de l'Assemblée de la région et le Président de région sont élus au suffrage universel pour un mandat de sept ans non renouvelables à raison de trois membres par commune. Les trois membres par commune sont un homme d'affaire, un juriste et un ingénieur.

Le conseil municipal et le conseil régional se tiennent une fois par mois sur tous les douze mois de l'année. Pour élaborer le budget de la Mairie ou de la région, il doit au préalable y avoir un diagnostic participatif niveau quartier/village qui recense tous les problèmes, les priorisent et proposent des solutions. Par la suite un COMES (Conseil municipal élargi aux sectoriels) ou un CORES (Conseil régional élargi aux sectoriels) étudie en commissions les différents axes de budgétisation en tenant compte du cadre de dépenses à moyen terme. Les sectoriels sont les délégués départementaux des Ministères et les Préfets). Les documents qui sont soumis aux commissions doivent être mise à leur disposition avec un délai de 10 jours avant la tenue des dites commissions.

Le budget d'investissement d'une Mairie ou d'une région doit être au moins de 50% du budget total. Les 13 axes de budgétisation pour le budget d'investissement sont :

1. les urgences,
2. la résilience,
3. la modernisation,
4. la culture,
5. la pollution,
6. la maintenance,
7. la sensibilisation et le suivi,
8. les loisirs,
9. le recyclage,
10. la prévention,
11. la désinfestation,
12. la sécurisation,
13. et l'aménagement des espaces.

Les urgences concernent la malnutrition, les mal-logés, les sans-domiciles, les enfants de la rue, l'enclavement, l'accès à l'eau et l'électricité, le décrochage scolaire, les enfants sans certificat de naissance, l'illettrisme, les dons de sang et d'organes, la couverture en centres de santé et ambulanciers, le dispositif de lutte contre les incendies, les causes de dépression nerveuse, la pression sur le nombre de lits et de kits d'hospitalisation, le pillage, les catastrophes ;

La résilience concerne la vulgarisation agricole, la structuration des marchés, le pouvoir d'achat, l'emploi, l'orientation scolaire et académique, la prévention de l'usage abusif des antibiotiques, la fabrication de sérums et vaccins, le suivi de l'offre et de la demande, et l'efficacité des incubateurs entrepreneuriaux ;

La modernisation concerne l'accès à la fibre optique, l'isolation thermique des habitations, l'obtention en ligne des moratoires de paiement, la digitalisation des procédures, la vulgarisation des systèmes d'économie d'énergie, l'énergie solaire, l'accès et la sécurisation du paiement en ligne, la mise en place les bases de données, les backups informatiques, l'offre éducative, l'amélioration du package thérapeutique, le travail en duplex, le télétravail, et l'accès aux technologies innovantes ;

La culture concerne la construction, équipement et gestion des Foyers du quartier, des bibliothèques, des musées, des médiathèques, des théâtres, des salles de concerts, des clubs de

musique, des monuments, des cimetières et caveaux, organisation de festivals, de foires, de galeries d'expositions, l'organisation de concours d'écritures, de concours de miss, de concours d'éloquence, de concours de la plus belle voix, concours de cuisine locale, de concours de propreté des espaces, de concours d'embellissement des espaces, promotion du salon du mariage, du salon de l'innovation et du salon de l'environnement, du patrimoine culturel ;

La pollution concerne la promotion des véhicules hybrides ou électriques, le tri et le ramassage des ordures, la réduction des gaz à effet de serre, l'utilisation de matériaux peu polluants dans les constructions, le nettoyage des cours d'eau et des plages, la salubrité des milieux de vie ;

La maintenance concerne la réparabilité des équipements et machines, la mise en place et la gestion des centres d'épuration des eaux usées, la qualité de la visite technique automobile, ferroviaire, aéronautique et des bateaux, la pertinence de la visite technique des ponts, ascenseurs, élévateurs, bâtiments anciens et parcs d'attraction, l'efficacité de l'offre de soins, le renouvellement, la salubrité et la sécurité des dispositifs ;

La sensibilisation et le suivi concerne les thématiques sur les endémies, la responsabilité environnementale, les risques d'obésité et de cancers, les gestes de secourisme, la lutte contre la pédophilie et le harcèlement, les violences domestiques, les violences basées sur le genre, les abus sur les enfants, les dangers de l'alcoolisme et des drogues, le complotisme et les intoxications, les droits humains ;

Les loisirs concernent l'aménagement et la gestion des espaces de jeu, des espaces verts, les colonies de vacances, l'accès de qualité pour tous aux tour-opérateurs, guides touristiques, salons de beauté, piscines et centres thermaux, restaurants, sites de rencontre, et les coins de plaisir ;

Le recyclage concerne la disponibilité des bornes de collecte de déchets biologiques, les sites de compostage, le tri des déchets papiers, plastiques et métalliques, le recyclage du papier, le recyclage des plastiques, l'extraction de métaux sur les déchets, la casse des véhicules usagés, la fabrication du méthane et la production d'énergie par les fours, la seconde vie des produits usagés et composants secondaires de matières premières.

La prévention concerne le programme de vaccination, la lutte contre les IST et le VIH/SIDA, la purification des eaux de consommation, l'effectivité des protocoles contre le harcèlement et la discrimination, les mesures de limitation de la pollution des véhicules, la protection contre les accidents de travail, la traçabilité de l'utilisation des pesticides agricoles, l'homologation des produits utilisés sur les denrées alimentaires, les mesures de quarantaine, le suivi des sources de danger.

La désinfestation concerne la lutte contre les cafards, souris et rats, la désinfection des eaux stagnantes, le curage des drains et caniveaux, la filtration des forages, la lutte contre le moustique, la lutte contre les invasions de pestes, la lutte contre les nuisibles ;

La sécurisation le suivi de la qualité de l'air, la qualité de l'eau, du niveau de la nappe phréatique, des risques tectoniques, des risques d'inondation, de la fiabilité des labels et des comparateurs de prix, de la traçabilité des produits de consommation, de la fréquence des cambriolages et des vols,

de la fréquence des accidents de la circulation, de la rentabilité des placements financiers, de la fréquence des meurtres et suicides, de la fréquence des arnaques, de la fréquence des maladies physiques et mentales, de l'accès à la sécurité sociale, la surveillance des aires protégées, l'efficacité des mesures de surveillance ;

L'aménagement des espaces concerne la construction des routes, ponts, pistes, échangeurs, drains, signalisations routières, égouts, espaces d'habitation, toilettes publiques, axes ferroviaires, aéroports, zones portuaires, débarcadères, marchés, cases communautaires, établissements scolaires, universités, infrastructures sportives, espaces verts, lacs municipaux, infrastructures thermales, parcs d'attractions, espaces hôteliers, espaces de stockage, pipe-lines, zones industrielles, bâtiments administratifs, pépinières de reboisement, refuges pour animaux, et du patrimoine infrastructurel ;

Un congrès dans chaque région se tient tous les trois ans réunissant le conseil régional, les conseils municipaux, le Haut-Commissariat au plan et les départements ministériels, pour établir les responsabilités de chaque partie sur les axes de budgétisation dans l'élaboration d'un cadre de dépenses à moyens termes sur trois ans. Il est exclu qu'une partie prenante ne soit pas impliquée dans chaque axe de budgétisation. Toutes les parties prenantes ont une responsabilité morale dans le suivi de l'ensemble du cadre de dépenses à moyens terme. Ce cadre de dépenses à moyens termes définit également les assiettes de dotation générale pour le fonctionnement des Mairies et Conseils régionaux, sur une base compétitive.

C'est au niveau de la région que se trouvent cinq comités interministériels de co-pilotage régional. Chaque comité interministériel de co-pilotage régional porte sur au moins un des axes de développement de la région. Le rôle du comité interministériel de co-pilotage régional est d'établir les objectifs spécifiques et les indicateurs de résultats assignés aux délégations départementales des ministères et aux unités opérationnelles. Ce comité interministériel de co-pilotage régional organise la collecte des données et centralise les bases de données informatiques de la région, en partie accessible au public par internet. Le comité interministériel de co-pilotage régional travaille avec l'Inspection générale des services de chaque ministère pour faire l'audit interne des services de l'Etat et déclenche et finance les audits externes.

Chaque comité interministériel de co-pilotage régional a un siège au niveau de chaque région. Chaque trimestre une réunion tripartite a lieu réunissant le comité interministériel de co-pilotage régional, les commissions de l'Assemblée de la région concernées et les représentants de la société civile pour valider les rapports des observatoires régionaux et le suivi du plan quinquennal de la stratégie de développement de l'Etat.

Les experts du comité interministériel de co-pilotage régional sont désignés chacun par leur ministre de tutelle pour une durée de huit ans non renouvelable.

<p style="text-align: center;">ORGANISATION DES CINQ COMITES INTERMINISTERIELS DE CO-PILOTAGE</p>
<p style="text-align: center;">LE COMITE INTERMINISTERIEL DE CO-PILOTAGE REGIONAL DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</p>

1. Il est présidé par le Ministère des marchés et du management avec l'observatoire de la consommation, l'observatoire de la crédibilité des entreprises par secteur d'activité, l'observatoire de résultats économiques, l'observatoire des bassins de production agricole, l'observatoire des chaînes de valeurs des investissements économiques, l'observatoire des moyens de subsistance, l'observatoire de l'épargne et des loisirs, l'observatoire des marchés de vivres, l'observatoire des obligations de premier ordre, l'observatoire des incubateurs d'entrepreneuriat, l'observatoire du capital, l'observatoire de la productivité, l'observatoire de l'indice de développement local et l'observatoire de l'emploi.

Les autres ministères associés sont :

2. Le ministère de l'agriculture, de l'industrie et de l'alimentation
3. Le ministère du commerce et de la recherche scientifique
4. Le ministère de l'économie, de la planification et des Travaux publics
5. Le ministère des finances et de l'informatique

LE COMITE INTERMINISTERIEL DE CO-PILOTAGE REGIONAL DU DEVELOPPEMENT ECOLOGIQUE

1. Il est présidé par le Ministère de l'habitat et du paysage avec l'observatoire des écosystèmes, l'observatoire de la pollution, l'observatoire du climat, l'observatoire des mouvements tectoniques et marins, l'observatoire de la disponibilité de l'eau, l'observatoire de la toxicité des produits à usage courant, l'observatoire des cours d'eaux territoriaux, l'observatoire océanique, l'observatoire des médicaments, l'observatoire des épidémies, l'observatoire de la mortalité, l'observatoire de l'état nutritionnel, l'observatoire de l'assainissement, l'observatoire du logement, et l'observatoire des sources d'énergie.

Les autres ministères associés sont :

2. Le ministère des sports et Jeux
3. Le ministère de l'eau et de l'énergie
4. Le ministère des transports et des télécommunications
5. Le ministère de de la biodiversité et des mines

LE COMITE INTERMINISTERIEL DE CO-PILOTAGE REGIONAL DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

1. Il est présidé par le Ministère de Affaires sociales et de la solidarité avec l'observatoire de la délinquance, l'observatoire des jeux, l'observatoire de la pauvreté, l'observatoire du chômage, l'observatoire des arnaques, l'observatoire des accidents de travail, l'observatoire des discriminations, et l'observatoire des victimes mineures

Les autres ministères associés sont :

2. Le ministère du travail
3. Le ministère de la Justice
4. Le ministère de la réinsertion et de la détention
5. Le ministère de la mixité et de la parité

LE COMITE INTERMINISTERIEL DE CO-PILOTAGE REGIONAL DU DEVELOPPEMENT HUMAIN

1. Il est présidé par le La Direction des Renforcements des Capacités (DRC) dirigée par le COM du Premier Ministère et Porte-Parole du Gouvernement, avec l'observatoire de l'indice de développement humain, l'observatoire de la diversité, l'observatoire des violences sexistes, l'observatoire des réseaux sociaux, l'observatoire de la corruption, l'observatoire des langues, et l'observatoire de la redistribution des richesses

Les autres ministères associés sont :

2. Le ministère de la réforme administrative
3. Le ministère de la santé et de l'hospitalité
4. Le ministère de l'éducation et de la culture
5. Le ministère des médias et de la propagande
6. Le ministère du tourisme, de la sauvegarde du patrimoine et de la promotion des séniors

LE COMITE INTERMINISTERIEL DE CO-PILOTAGE REGIONAL DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

1. Il est présidé par le Chargé de la Communication du Président de la République avec l'observatoire des migrations et de l'exode rural, l'observatoire des marchés mondiaux des produits contribuant au PIB, l'observatoire des partenariats internationaux et de la géostratégie communautaire, l'observatoire du terrorisme et des réseaux mafieux internationaux, l'observatoire des échanges internationaux, l'observatoire de la disponibilité des compétences en lien aux besoins du marché des secteurs stratégiques.

Les Secrétariats d'Etat associés sont :

2. Le Secrétariats d'Etat de la Défense
3. Le Secrétariats d'Etat aux Affaires étrangères
4. Le Secrétariats d'Etat de la formation professionnelle

Et le

5. Le Ministère de l'intérieur

Les comités interministériels de co-pilotage respectent la définition des sciences économiques de la façon suivante : la gestion et la distribution des biens (l'économie), et la gestion et la distribution des pouvoirs (le Droit), suivant des systèmes de conjoncture (la prospective).

DU PRINCIPE QUATRIEME : DU DEPARTEMENT (Niveau administratif 2)

Le département est un territoire qui constitue l'unité territoriale de la république. Le département est sous la supervision d'un Préfet nommé par le Président de la république pour une durée de quinze ans renouvelables, avec avis et consentement du Sénat. Un Préfet est nommé pour un département spécifique. Il ne peut être affecté à un autre département qu'une fois son mandat achevé. Si son mandat est écourté par le Président de la république, il ne peut être affecté à un autre département. Le Préfet dispose d'une Direction des ressources humaines qui gère les dossiers de tous les fonctionnaires du département. C'est au niveau de la Préfecture que se trouve l'inspection des services de tous les services ministériels du département et le service d'audit externe des communes.

Le Délégué départemental d'un ministère est un manager (personnel ayant rang de chef de division ministérielle) nommé par son ministre pour cinq ans renouvelables. Il organise ses services et recrute et affecte son personnel selon des quotas fixés par le premier ministre. Il a des objectifs chiffrés qui proviennent des comités interministériels et des objectifs managériaux qui lui sont indiqués par son ministre de tutelle. Il peut être affecté au minimum à mi-mandat. Son patron direct est son ministre de tutelle.

En ce qui concerne le personnel d'une délégation départementale, ils sont recrutés par appel ouvert à manifestation d'intérêt pour un contrat à durée indéterminée. A compétence égale, un agent communal postulant est privilégié. Tout fonctionnaire révoqué par son délégué départemental est remis à la disposition de la préfecture qui peut soit le redéployer dans un service communal ou de la préfecture, soit le confier au Président de la région, soit le radier de la fonction publique en cas de manquement grave ou de sureffectif. Toutefois le préfet peut démettre la révocation par un délégué départemental en motivant son action par écrit.

Le Préfet est le responsable au niveau du département en matière de ressources humaines de la fonction publique, de sécurité publique, d'environnement et d'aménagement du territoire. A cet effet il est le patron des commissions départementales qui réunissent les délégués départementaux et les services municipaux concernés.

Le Préfet supervise les Secrétaires généraux des Mairies sur les questions de sécurité, les questions foncières et dans le cadre de la plateforme de suivi de la réponse aux alertes de l'analyse des cadres harmonisés. Tous les Préfets font partie de la Cellule régionale du suivi de la réponse aux alertes de l'analyse des cadres harmonisés, Cellule qui comprend en outre tous les tribuns, les Maires de villes, les députés et sénateurs de la région, et qui est présidé par le Président du Conseil régional assisté de représentant du Haut-Commissariat au plan.

Chaque département a une Place du Forum avec connexion internet où l'on débat des questions de cohérence, de fluidité, d'harmonisation et de lisibilité des systèmes, d'environnement et de communication. Chaque département dispose d'une école des surdoués, d'un hôpital central disposant d'un P4 et qui met en réseau l'ensemble des centres de santé du département avec un carnet rempli et performant de spécialistes et de médecins généralistes qui consultent en externe et hospitalisent aussi, une unité d'analyse médicale dotée de matériels ultra modernes et coiffée par une unité d'experts chercheurs en diagnostic. Chaque département dispose d'une brigade criminelle, d'une brigade des stupéfiants, d'une brigade des mœurs, d'une brigade des jeux, d'une

police de l'immigration, d'une brigade des douanes et de la quarantaine, d'une brigade de para-commandos, une brigade routière, une brigade des enquêtes et accidents, une légion de gendarmerie et une milice de réservistes. La gendarmerie est prioritaire en dehors des villes et concurrence la police communale, la police criminelle, la police de recherche, la police routière, fait du service de médiation comme auxiliaire de chef de quartier ou de village et assiste les juges de paix, et fait de la protection rapprochée des personnes publiques locales et les activités para-commandos, chaque domaine étant sous la coordination d'un général de brigade au niveau national. La gendarmerie dépend du ministère de la défense alors que la police dépend du ministère de l'intérieur. Chaque département comporte une centrale d'achat des produits agricoles dotés d'unités de conditionnement et de première transformation et relié à tous les centres d'animation communautaires des communes qui organisent les transports groupés d'échantillons de productions vers la centrale d'achat et la foire régionale.

Chaque ville ayant une Mairie de ville, dispose de deux Hôtels de police qui sont des bâtiments qui concentrent toutes les brigades de polices nationales et départementales. Chaque Hôtel de police est autonome et est gérée par un Préfet de police ayant le même mandat que les Préfets et nommés par le président de la république avec avis et consentement du Sénat. Un Hôtel de police est un lieu accessible à tous, hautement sécurisé et capable de résister à un cataclysme ou à une attaque extérieure. Il dispose de systèmes de protection des pièces à conviction et de protection des témoins, et de systèmes d'évacuation complexes permettant de transférer une personne protégée d'un hôtel de police à un autre ou d'un hôtel de police à un lieu sécurisé. Il dispose de systèmes pour se protéger de toute forme d'espionnage. Il a un protocole secret de lutte contre les crimes en réseau et de lutte contre les sociopathes. Le Préfet de police est assisté d'un comité dont il est le seul à connaître les membres.

Les Préfets de police soumettent leurs rapports à deux Sénateurs assermentés et affectés à la supervision des Hôtels de police et au Président de la Cours suprême. Chaque brigade départementale installée à l'hôtel de police est sous la tutelle du Préfet du département et aussi sous la tutelle de leurs Préfets de police qui patronnent l'Inspection générale des services de police du département. Cette inspection a également la charge de mettre au point les systèmes de fonctionnement de l'Hôtel de police avec la coopération du génie militaire. Chaque brigade nationale installée à l'Hôtel de police est sous la tutelle du Bureau de la police nationale qui lui-même est sous la tutelle du Ministère de l'intérieur. Les Préfets de police participent toutefois aux réunions sur la sécurité organisée par le Préfet du département.

Tous les Préfets de départements et Préfets de police sont sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur. Mais les Préfets de police ne font que des rapports partiels au Ministère de l'intérieur et présentant la situation et les performances de chaque brigade qui est installé dans son Hôtel de police.

Le Comité de coordination départementale des administrations par les préfets s'organise ainsi :

- Premier trimestre : Groupe de contact sur l'état des lieux sur les types d'insécurité, et agenda des colloques et séminaires,
- Deuxième trimestre : Groupe de contact sur le cadrage de la réponse aux urgences, et évaluation des plates-formes sur les types d'insécurité,

- Troisième trimestre : Groupe de contact sur les défis de la résilience, et agendas des salons et foires,
- Quatrième trimestre : Groupe de contact sur les leviers de la promotion du développement, et évaluation des plates-formes sur la résilience,
- Une journée transversale sur l'appréciation des plates-formes de facilitation des mécanismes d'opérationnalisation de l'action publique,
- Une journée transversale sur le cadre de réflexion en continu du plan de modernisation de l'offre publique et d'inclusion du handicap pour le prochain quinquennat.

Les objectifs de l'offre de l'action publique sur le plan social

La couverture santé concerne :

- le nombre de personnel soignant par type et par nombre d'habitants,
- le nombre de lits d'hospitalisation par nombre d'habitants,
- le nombre de kits médicaux par type et par nombre d'habitants,
- le nombre de salles de chirurgie par nombre d'habitants,
- le nombre de bureaux des mutuelles et de la sécurité sociale par nombre d'habitants,
- le nombre de bâtiments hospitaliers fonctionnels par nombre d'habitants,
- le nombre de malades en liste d'attente de consultation,- le nombre de malades en liste d'attente de chirurgie,
- le nombre de cas d'erreur médicale ou d'infection nosocomiale,
- le nombre de décès par manque de moyens pour couvrir les soins,
- le nombre d'inspections des services par centre hospitalier par an,

La couverture éducative concerne :

- le nombre de salles de classe aux normes par niveau et par nombre d'habitants,
- le nombre de personnels enseignants par type et par nombre d'habitants,
- le nombre d'ateliers de révision pédagogique par enseignant et par an,
- le nombre de redoublement par an,
- le nombre de décrochages scolaires par an,
- le nombre de cas d'agressions ou de harcèlement à l'école par an,
- le nombre de grossesses précoces,
- le nombre de cas de dopage d'élèves par an,
- le taux de réussite aux différents examens officiels,
- le nombre de librairies et de bureaux de proximité par nombre d'habitants,
- le nombre de visites aux musées,
- le taux de fréquentation des bibliothèques et médiathèques par localité,

- le nombre de clubs culturels par établissement secondaire,
- le nombre de médiathèques dédiées à l'apprentissage d'une des langues du pays par commune,
- le nombre d'infrastructures sportives par type et par nombre de jeunes scolarisés

La couverture numérique concerne :

- Le pourcentage de bureau disposant d'un ordinateur avec accessoires et fonctionnels,
- Le pourcentage de bureau disposant d'internet et du téléphone fixe,
- Le pourcentage de procédures administratives digitalisées par type d'administration,
- Le pourcentage d'administrations disposant d'un handbook numérique sur toutes les procédures administratives,
- Le pourcentage de services techniques disposant d'un handbook numérique sur toutes les spécifications techniques requises ;
- Le pourcentage d'archives numérisées par types d'administration,
- Le pourcentage de services administratifs disposant d'un cloud intranet permettant le travail en duplex et le télétravail,
- Le pourcentage de services administratifs disposant d'un système numérique intranet de suivi évaluation des projets et programmes,
- Le pourcentage de services financiers disposant d'un système numérique de contrôle financier,
- La facilité du fonctionnement des possibilités de transferts sécurisés d'argent entre un compte transfert par mobile des compagnies de téléphone, un compte dépôt mobile d'un organisme de transfert d'argent, et un compte bancaire, et entre un compte courant et un compte d'épargne.
- La facilité de paiement sécurisé en ligne de biens et services via un compte dépôt mobile,
- L'accès à une boîte noire numérique inviolable pour chaque usager et permettant de conserver tout ce qu'on veut avec une capacité de 50 giga.
- L'accès des usagers d'une banque à un simulateur de prêt en ligne, et à l'obtention de moratoires de sur maximum deux mois par an de prélèvements du prêt sur salaire, ou de découverts en ligne,
- L'existence d'au moins un centre informatique par département offrant 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, des services comme le cybercafé, le call-box avec transfert d'argent par mobile, les services de bureautique avec vente de consommables usuels de bureautique et des enveloppes, la vente de timbres fiscaux et postaux, la boîte aux lettres du service de la Poste et d'au moins une agence de courrier express, la vente de journaux et des abonnements aux journaux, et un guichet automatique visa.
- Le nombre d'infractions par an aux protocoles anti-pornographie, anti-harcèlement et anti-propagande haineuse, ou de viol des mesures de confidentialité sur les voies et outils du numérique au travail.

DU PRINCIPE CINQUIEME : DU POUVOIR EXECUTIF

Deux organes concentrent le pouvoir exécutif de la république : la Présidence de la république et le gouvernement de la république.

La Présidence de la République est organisée et gérée par le Président de la république. Le Président de la république a la priorité en matière de politique étrangère, de défense nationale, de formation professionnelle, d'intégration nationale et de souveraineté du patrimoine national.

Le gouvernement de la république est le groupe des ministres patronnés par un Premier ministre qui les nomme. Le Premier ministre est nommé par le Président de la république pour un mandat équivalent au terme de la prochaine élection des députés. Le gouvernement de la république a l'initiative de la politique budgétaire, de la stratégie de croissance économique, de la planification du développement socio-économique et de la réforme administrative. Le nombre de ministres varie de 15 au minimum en cas de très faible croissance économique à 24 au maximum.

Le gouvernement de la république est responsable devant la Chambre des députés qui leur accorde sa confiance et dont il représente la majorité.

Le Président de la république est le détenteur du cachet qui rend une loi officielle. Il dispose, tout comme le Roi et son conjoint, d'une immunité pendant l'exercice de leurs fonctions, immunité qui peut être levé par le Sénat et les soumettre à une procédure de destitution. Le Président de la république est un citoyen de naissance qui peut ne pas provenir d'un parti politique.

Le Président de la république est élu au suffrage universel à deux tours pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Il nomme avec avis et consentement du Sénat pour un mandat de 9 ans les membres du Haut conseil des sports, du Haut conseil de la communication qui dispose d'une Maison de la presse dans chaque région, du Haut conseil de l'administration pénitentiaire, du Haut conseil de l'énergie, du Haut conseil de la concurrence, du Haut conseil des transports, et du Haut conseil des marchés financiers. Le Premier ministre organise l'inspection des services de ces hauts conseils. Le Président organise le Bureau national du renseignement extérieur,

Le Premier ministre nomme, avec avis et consentement du Sénat, les Directeurs généraux d'institutions non ministérielles et des entreprises publiques. Il organise le Bureau de la Police nationale (qui lutte principalement contre les crimes en réseau) et des brigades rattachées, le Bureau national du Logement, Le Bureau national des stages et des emplois jeunes, le Bureau national du commerce des grandes productions agricoles et minières, Le Service d'intelligence économique, le Bureau national du financement des mutuelles et coopératives. L'armée a son propre système de renseignement qui coopère avec le Bureau national du renseignement extérieur. Elle a un dispositif antiterroriste qui peut être déclenché et coordonné par la police nationale en temps de paix. Toutefois ce dispositif n'implique pas l'investissement des rues par les véhicules de l'armée. Le premier ministre en fonction ne peut être soumis à une procédure de justice qu'après une motion de défiance du parlement.

Un ministère comprend outre le cabinet du ministre, un Secrétariat général, des divisions des études stratégiques, une Direction des programmes et une inspection des services qui dépend du premier ministère. Chaque ministre nomme le personnel de son ministère excepté les inspecteurs des services qui sont nommés par le Premier ministre.

monkentman@yahoo.com

Chaque ministère, sur une base annuelle, tient une feuille de route et organise un atelier de définition des missions et des actions des divers services. Chaque comité interministériel organise sur une base annuelle des ateliers de validation des plans d'action des délégations départementales et des ateliers de définition de l'offre de service des unités opérationnelles. Il organise également les dispositifs de suivi-évaluation des services départementaux et des unités opérationnelles.

Chaque haut conseil est assisté par un observatoire qui publie trimestriellement des statistiques et des sondages d'opinion, et par une agence de notation sur la crédibilité du pays. Cette crédibilité fait référence à la fiabilité des rapports gouvernementaux, la fiabilité du système carcéral, la fiabilité des procédures d'appel d'offre, la fiabilité des délais d'embarquement et de débarquement, la fiabilité du service de la dette, et la fiabilité des fédérations sportives.

Le Président de la république dispose d'un Service de Protection du Gouvernement dans son entier (SPG). Ce service a des ramifications avec les services de renseignements et concurrence la police nationale en matière de protection du Gouvernement. Le Président et le Premier ministre, le Directeur de l'Aéropage et le Président de la cours suprême sont tenus d'être toujours en escorte satisfaisante. Les ministres sont tenus d'avoir le minimum d'escorte apparent et doivent être facilement accessibles. Le Président peut faire admettre n'importe quel citoyen parmi les personnes protégées par le Service de Protection du Gouvernement s'il le juge nécessaire comme par exemple les chefs de parti politique ou des juges de cours d'instance ou des témoins à charge. Tout candidat au deuxième tour de l'élection présidentielle est automatiquement protégé par ce service.

Le Président de la République peut ratifier une ordonnance qui prend force de loi sur une période de dix-huit mois. Après ces dix-huit mois le Sénat doit valider l'ordonnance pour qu'elle rentre définitivement dans la loi, en cas de non validation par le Sénat le texte est renvoyé à la Chambre des députés en tant que projet de loi.

Le Président de la République nomme un Conseiller à la Sécurité nationale qui coordonne les renseignements extérieurs, la gendarmerie et le Service de Protection du Gouvernement. Il peut dissoudre l'assemblée des députés.

DU PRINCIPE SIXIEME : DU POUVOIR LEGISLATIF

Le pouvoir législatif est détenu par le Parlement qui est composé de la Chambre des députés et du Sénat.

La Chambre des députés est constituée de 180 députés élus au suffrage universel à un tour avec 30% de proportionnelle, pour un mandat de 2 ans renouvelables. Elle a l'initiative de la loi en matière de budget national. Elle a son propre règlement intérieur adopté à la majorité absolue.

Le Sénat est constitué de 90 sénateurs (45 hommes et 45 femmes) élus au suffrage universel à deux tours, pour un mandat de six ans renouvelables 5 fois. Le Sénat n'a pas pour principale fonction d'amender les lois. Le rôle primordial du Sénat est de gérer les embouteillages de toutes sortes. C'est ainsi que le Sénat adopte des lois visant à mettre fin aux graves embouteillages de la circulation, aux incohérences des textes réglementant un secteur d'activité, à la cacophonie dans la délivrance des licences, à l'abondance des sans domicile légale, au flou dans la définition des responsabilités des services des administrations publiques, au flou juridique dû à la non application des lois, aux incohérences techniques entre les décrets et la rigueur de la gestion axée sur les résultats, à la cacophonie des politiques des extrémismes contraires à la pratique des droits de l'homme, aux embouteillages des lobbies qui font opposer le saupoudrage budgétaire à l'optique de gestion axée sur les résultats. Le Sénat est un arbitre qui siffle la fin de la récréation. Il a des commissions dont chacune surveille le plan de trésorerie d'au moins un ministère. Ainsi chaque ministre doit justifier de l'usage des fonds d'un trimestre pour obtenir la validation du plan de trésorerie du trimestre suivant et ceci auprès d'une commission sénatoriale. La commission sénatoriale ne peut pas obliger le ministre à allouer des fonds à autre chose que ce qui est prévu dans son budget. Toutefois elle peut arrêter les frais dans une ligne de dépense si elle a la conviction de l'inefficacité ou de l'utilisation des fonds à des fins condamnables. En cas de litige la Chambre administrative est compétente pour trancher. Chaque parti politique est tenu de répartir de façon équitable le financement des campagnes électorales de ses candidats au Sénat de sorte qu'il ne soit pas possible pour un lobby de choisir de financer un candidat au détriment d'un autre dans le même parti. Chaque Sénateur en fonction est certain d'être le candidat de son parti à la prochaine élection sénatoriale dans sa circonscription. Tout groupe parlementaire au Sénat a pour fonction d'assurer une convergence de vues de façon globale, dans le détail chaque sénateur est tenu de cultiver sa propre opinion. Le Sénat est la seconde tasse qui refroidit tout ce qui bouillonne la première.

Le Président de la république dispose d'un droit de veto qui lui permet de renvoyer une proposition ou un projet de loi voté pour une réétude allant de six mois à 18 mois selon le genre suivant un échiquier validé par l'Aréopage. (Une sur loi l'emploi, le veto est de six mois, une sur loi la sécurité, le veto est de douze mois et une loi sur les traités internationaux, le veto est de 18 mois). Un deuxième vote oblige le Président de la république à ratifier la loi. Le Président de la République peut dissoudre la Chambre des députés, ce qui donne droit à de nouvelles élections sans délai.

Le Sénat a son propre règlement intérieur adopté à la majorité absolue. Tous les deux ans le Sénat se renouvelle au tiers. Un sénateur travaille 4 mois en session parlementaire, 3 mois en mission à l'étranger et 4 mois à participer aux forums départementaux.

Les députés travaillent six mois en session parlementaire et cinq mois de participation aux comités interministériels régionaux. Le financement de la campagne électorale des députés est individuel et dépend de la force de frappe de l'unité locale du parti qui a la charge de sélectionner son candidat. Un député ou un sénateur peut se faire élire en dehors de tout parti politique.

Les députés et sénateurs disposent d'une immunité parlementaire pendant l'exercice de leur fonction, immunité qui peut être levé par Chaque chambre.

Une loi est adoptée lorsqu'elle est signée par le Président de la République qui s'est au préalable assuré que la Chambre des députés et/ou le Sénat l'a adoptée à la majorité qualifiée, sur proposition de loi émanant d'un parlementaire qui lui donne son nom de baptême ou sur projet de loi émanant du gouvernement qui sera chargé d'assurer son exécution.

Un référendum national qui aura rassemblé dans son oui une majorité simple des citoyens verra son texte ratifié de facto par le Président de la République à titre de loi. Une pétition signée par un dixième des votants donne droit à l'organisation d'un référendum.

Du débat parlementaire

Au sein de l'hémicycle, on commence par exprimer la logique de son raisonnement. Puis on expose les enjeux de sa défense. Enfin on demande la permission d'exprimer ses sentiments.

On réplique en répondant sur la logique défendue. Puis on ressort des questions qui ne sont pas pris en compte quand on est contre ou qui permettent de mieux étayer la logique défendue quand on est pour. Enfin on demande la permission d'exprimer ses sentiments.

Le président du perchoir est libre d'accepter qu'on exprime ses sentiments et même peut interrompre pendant qu'on exprime ses sentiments s'il estime que cela peut nuire à ce qu'on se concentre sur les enjeux du débat ou sur les négociations qui doivent en découler.

Il doit y avoir une procédure de négociations qui permet de lever les amendements posés sur un projet de loi, et où on accepte la logique d'un camp moyennant des clauses qui respectent à la fois le droit à la cohérence idéologique de ce camp et le besoin des autres camps de mettre en avant des intérêts conciliables de leurs électeurs.

Le Sénat doit s'assurer que toutes les lois sont appliquées entièrement et pour cela il doit après un constat de non-exécution d'une loi sur une période de 2 à 3 ans, la retirer et la remplacer par un amendement qui se doit d'être directement exécutable et pratique. Toute loi retirée car non exécutable n'est pas annulée mais désactivée et peut être réactivée par le parlement uni en congrès.

DU PRINCIPE SEPTIEME : DU POUVOIR JUDICIAIRE

Toute procédure légale doit avoir un délai qui est communiqué aux usagers. Bien que l'on ne puisse pas fixer le délai du terme d'un procès, toutes les procédures concourant à un procès ont chacune un délai. La Cours suprême dispose toutefois d'un service qui peut accorder des moratoires à des délais de procédures judiciaires à la demande d'un juge suprême sans obligation de communiquer.

Le pouvoir judiciaire est détenu par la Cours Suprême de justice qui l'organise et le gère avec le concours du Ministère de la Justice. La Cours Suprême est constituée de 9 juges dont un président de la Cours Suprême et 8 présidents des Chambres. Les 8 Chambres sont : La Chambre administrative qui gère l'organisation de la Justice en collaboration avec le ministère de la justice et qui statue sur les litiges entre deux administrations publiques, La Chambre des comptes qui vérifie les comptes de l'Etat et de tous les hauts fonctionnaires et fonctionnaires des impôts et douanes, La Chambre constitutionnelle qui vérifie la constitutionnalité des lois et règlements, La Chambre des grands crimes qui statue sur les cas de crime contre l'humanité ou sur les crimes en réseau et sur la validité d'une preuve obtenue de façon non conforme, La Chambre de cassation qui statue en dernier ressort aux cours d'appel régionaux, La Chambre des droits de l'homme qui statue sur les litiges entre un individu et une administration publique. La Chambre administrative a trois présidents : Le président des tribunaux d'instance, le président des juges d'application des peines et des juges d'instruction et le président des cours administratives.

Les juges de la Cours Suprême disposent d'une immunité pendant l'exercice de leur fonction, immunité qui peut être levé par le Sénat et les soumettre à une procédure de destitution. L'enceinte de la Cours suprême est un même lieu dans la Capitale et est sous la protection des soldats d'une base du génie militaire en tenue de police. Il y existe une seule salle où doit aller tout journaliste désireux de poser des questions sans que personne ne soit tenu d'y aller se faire interroger. Aucune manifestation populaire ne peut se tenir dans l'enceinte de la Cours suprême ou sur un rayon de 100 mètres autour de chaque entrée. Tous les frais usuels de la famille d'un juge suprême sont pris en charge par l'Etat et un logement de fonction et des logements de passage en région leur sont attribués et financés par l'Etat de la même façon que pour le Président de la République, le Roi et le Directeur de l'Aeropage. Toutefois les logements de passage des juges suprêmes sont des réservations dans des hôtels de très grande classe. Tous ces logements sont inaccessibles par toute personne qui n'y est pas invitée.

Les juges d'application des peines sont des juges qui statuent sur l'aménagement des peines des prisonniers et sont assistés de cinq jurés membres de la société civile laïque qui auditionnent les prisonniers nécessitant des allègements de peine ou des transferts vers d'autres centres d'incarcérations spécialisés. Nul prisonnier ne peut être soumis à une manœuvre d'enrôlement à une religion ou être assigné à un travail productif sans rémunération ou encore être soumis à un acte de torture. Il doit exister un mécanisme de surveillance en réseau des criminels récidivistes. Tout enfant délinquant multirécidiviste sera condamné à un centre éducatif fermé tenu par des militaires jusqu'à sa majorité plus une année.

Les juges d'instruction sont des procureurs indépendants qui s'occupent des affaires criminelles impliquant des réseaux mafieux, des hauts fonctionnaires ou des sociopathes.

Un juge suprême est nommé par le Président de la république avec avis et consentement du Sénat pour un mandat de quinze ans incompressibles et renouvelables, sauf cas d'incapacité pour raison de santé. La Cours Suprême nomme les juges d'instance avec le concours du Conseil Supérieur de la Magistrature dans lequel le Président de la république a le statut d'observateur. Le Président de la république nomme le Procureur Général auprès de la Cours Suprême avec l'avis et le consentement du Sénat. Le Procureur Général nomme tous les procureurs auprès des Chambres de la Cours Suprême avec le concours du Conseil Supérieur de la Magistrature qui donne son avis. Chaque Procureur de la république d'une région est élu par l'assemblée des conseillers municipaux et nomme tous les procureurs d'instances locales avec le concours du Conseil Supérieur de la Magistrature qui donne son avis. Le Ministre de la Justice nomme tout le reste du personnel des tribunaux et organes judiciaires.

Un procureur dispose d'un délai maximum de six mois pour faire passer son affaire au procès si cela implique une arrestation préventive pendant toute la durée du procès. Seul un procureur peut décider de la détention en cellule d'une personne pendant une durée excédant six heures. Le bureau du procureur travaille de lundi à dimanche et de 5 heures du matin à minuit. Seul un juge de séquestre peut décider de la détention en cellule d'une personne pendant une durée excédant 72 heures. Toute personne prévenu est présumé innocente et doit être protégé contre la vindicte populaire. Toute personne accusée a droit à un avocat, si elle ne peut se l'offrir, un avocat lui est commis d'office. Les procureurs sont sous la tutelle du Ministre de la Justice excepté les juges d'instructions qui dépendent du président des juges d'application des peines et des juges d'instruction.

Pour l'ouverture par un grand Jury d'un procès criminel, la révision du procès d'un mineur, la décision sur la culpabilité ou non d'un prévenu, il faut un jury constitué ainsi qu'il suit :

- 2 anciens avocats (1 pénaliste et 1 avocat d'affaire) (la vérité est une histoire)
- 2 ingénieurs (1 ingénieur de conception et 1 ingénieur de travaux) (la vérité est une construction)
- 2 ouvriers (1 syndicaliste et 1 ouvrier non syndiqué) (la vérité est une construction)
- 4 écrivains dont 1 journaliste (la vérité est une reproduction)
- 2 chômeurs (1 Master sans emploi et 1 comptable sans emploi) (la vérité est une échappatoire)

Ce jury doit compter de 6 hommes et 6 femmes, il faut respecter la diversité ethnique et recevoir l'avis des deux parties dans sa constitution. L'accusation comme la défense peut demander la récusation d'un jury pour sa partialité dans l'affaire, sauf qu'il revient au juge de valider ou non ladite récusation.

La décision par la Chambre des grands crimes sur la validation d'une preuve ou d'une pièce à conviction réfutée par un juge, se fait lors d'une audition dirigée par trois juges dont un doit être un Juge Suprême qui rend la décision irrévocable. Le caractère crapuleux d'un crime en série ou la recrudescence criminelle peut amener la Chambre des grands crimes à valider une preuve ou une pièce à conviction obtenue illégalement au motif que la société est permanemment en guerre contre les criminels en série ou l'abondance des crimes. Le jugement de la Chambre des grands crimes se fait dans la diligence et pendant un procès criminel en cours qui doit s'interrompre pour permettre que la décision soit intégrée au procès.

La Chambre des droits de l'homme de la Cours suprême est représentée dans chaque commune par des juges de paix qui statuent suivant une procédure de justice immédiate sur la solvabilité d'un individu, le taux d'imposition d'un individu ou d'une petite entreprise communale, la mise sous tutelle provisoirement, la pénibilité de la tâche, l'accès à une allocation ou un moratoire pour le prolongement d'une allocation, la certification d'un droit usuel et courant, l'annulation d'un examen académique pour un personne ou un petit groupe de personnes, l'annulation d'une contravention de police, la simplification usuelle d'une procédure administrative, l'autorisation de payer plus tard et suivant des échéances, l'annulation d'une interdiction administrative, l'obligation d'accepter un partenariat, la reconnaissance provisoire d'un statut particulier, et la lutte contre les environnements favorisant la dépression nerveuse. Le Juge de paix statue aussi dans une procédure de justice immédiate à la conciliation sur tout litige entre un particulier et un tiers dans le but d'éviter un procès. Le juge de paix est assisté d'un psychologue, d'un politologue et d'un expert consultant qui apportent leurs avis à la requête formulée par un gendarme qui auditionne les plaignants. La formulation de la requête est une procédure respectant un protocole connu. Le psychologue et le politologue sont recrutés en contrat à durée indéterminée et travaillent sur des projets de recherche avec des universités. Le Juge de paix statue selon la loi mais aussi selon ce qu'il considère comme étant l'esprit de la Constitution. Son jugement peut faire l'objet d'un appel auprès d'une cours d'appel régionale. Toutefois ce jugement demeure exécutoire tant que la cours d'appel ne fait pas obstruction. Chaque juge de paix travaille dans une Maison de justice différente des palais de justice et qui offre d'autres services notamment l'assistance juridique et psychologique gratuite dans un temps limité (3 jours à 1 mois à raison d'une heure par jour) aux enfants et femmes battus ou violées, aux personnes arnaquées, aux victimes de harcèlement ou de discrimination et aux bailleurs désabusés. La loi protège les locataires et la Maison de justice essaie de corriger les excès. Le juge de paix est à l'image de la Cours suprême qui a pour ambition de promouvoir la paix dans les rues, la paix dans le travail et la paix dans les cœurs. La décision d'un juge de paix n'a pas pour fonction de concurrencer celle d'un juge du palais de justice bien que les deux fonctionnent indépendamment. En cas de confrontation c'est la première décision rendue sur le plan chronologique qui est prioritaire sauf avis contraire de la Cours d'appel.

Chaque commune dispose d'un tribunal de première instance et d'une Maison de justice. Chaque département dispose d'un tribunal où siège la Cours de grande instance, une représentation de la cours des comptes et au moins un juge d'instruction. La Cours de grande instance peut se déporter dans une commune à la demande d'un procureur. Chaque région dispose d'une Cours d'appel et d'une Cours administrative. Chaque région dispose d'un tribunal du commerce qui statue au civil sur les litiges en matière de concurrence, de passation des marchés, de mise sous liquidation judiciaire, de plans sociaux et d'arbitrage de ventes de sociétés.

La Cours Suprême est le rempart contre toute forme de purge identitaire et doit être constitué avec un souci de diversité politique, religieuse, ethnique et sexuelle.

C'est la Cour Suprême qui nomme les juges d'instances et qui établit les tribunaux d'instance. Le Ministère de la Justice organise le Parquet et les greffes. Le Ministre de la Justice est un Procureur spécial tout comme le Conseiller à la sécurité nationale et ils prêtent serment devant le Sénat.

Une Cours d'appel de justice est instituée au niveau de chaque région et constitue la plus haute instance judiciaire au niveau de la région. Elle a des compétences élargies. Un procureur de la

république dirige l'ensemble du Parquet de la région. Ce procureur de la république est élu par l'ensemble des conseillers municipaux de la région pour un mandat de dix ans renouvelables une fois. Chaque région a son Barreau inscrit auprès de la Cours d'appel et régit par l'Ordre des avocats. Le procureur de la république prête serment devant le Sénat, il nomme et affecte les procureurs départementaux et les substituts qui prêtent serment devant lui. Il peut les suspendre temporairement de leurs fonctions ou les révoquer définitivement de la fonction sur le territoire camerounais pour fautes lourdes. Il peut mettre aux arrêts et traduire en justice tout agent des forces de l'ordre ou tout responsable politique pour fautes graves, excepté ceux bénéficiant d'une immunité. La Chambre des députés peut lever l'immunité d'un député à la demande d'un procureur ou d'un juge d'instruction. La Sénat peut lever l'immunité d'un sénateur ou d'un diplomate à la demande d'un procureur ou d'un juge d'instruction. Seul le Sénat est habilité à juger un Président de la république. Le Président de la Cours d'appel nomme les greffiers qui prêtent serment devant lui.

Du privilège de juridiction

Cela concerne les maires, les présidents des conseils régionaux, Les préfets, les chefs des bases militaires, les ambassades, le premier ministre et le président de la république. Et cela se matérialise dans la loi sur les points suivant :

- De la représentation dans tous les actes civils et judiciaires,
- De la séparation des pouvoirs dans la délibération,
- De la tutelle dans le contrôle à posteriori et non à priori,
- De la coordination des administrations,
- Du droit d'engager sa responsabilité par l'ordonnateur,
- Du mandat à l'exécutif par l'organe délibérant en début d'exercice budgétaire,
- Des possibilités d'appréciations de l'esprit de la loi et des mesures liées aux contraintes pratiques, par l'exécutif,
- Des délais de recours et des recours d'arbitrage vis à vis des autres administrations et les instances hiérarchiques,
- Du contrôle de gestion interne en phase avec la transparence et la redevabilité,
- De la compétence en juge de la régularité par les services du Trésor et de la recette en matière de répartition et réponse aux requêtes,
- Habilitation au privilège de juridiction par un serment devant un juge administratif.

DU PRINCIPE HUITIEME : DE LA COMMUNICATION

Les médias sont l'expression par excellence de la liberté d'opinion. Aucun journaliste ne peut être inquiété pour un article ou reportage dont il est l'auteur. Par contre les maisons ou sociétés de médias peuvent être poursuivies pour diffamation ou pour pratique contraire aux droits de l'homme et encourir une peine allant de l'obligation de publier un démenti, de donner la vraie version si elle la détient, ou de payer une amende ou encore de subir une interdiction provisoire ou définitive à l'issue d'un procès.

Aucun média pour exister et fonctionner ne doit remplir une quelconque souscription. Par contre chaque média est tenu de se faire enregistrer aux impôts et au conseil national de la communication au plus tard la deuxième année de sa création.

Toute institution publique a un service de la communication permettant aux journalistes d'avoir accès à toutes les informations légales et de poser des questions. Les procureurs, tout service juridique et Les grandes entreprises publiques ou privées ont l'obligation sans aucune exception de communiquer avec les journalistes.

Le Conseil national des médias est tenu d'avoir un site internet permettant d'accéder aux divers répertoires des structures et institutions qui sont sous sa supervision, et publie en début d'année un almanach avec photos de qui fait quoi ? Où ? Et comment ? En fin d'année il publie un rapport sur les succès, les échecs, les responsabilités des écarts et la gouvernance de chaque secteur de média.

Le Conseil national des médias dispose dans chaque région d'une maison de la presse qui constitue un marché de l'information et des produits de médias, une agence de convergence des informations fraîches et un musée numérique de tous les anciens journaux et journaux d'information télévisé et radiophonique. Il dispose également d'un comité de surveillance chargé de classer les productions télévisées et cinématographiques par groupe d'âge pour la protection de l'enfance.

La Chambre des comptes publie chaque année un rapport sur l'utilisation des fonds public et évalue les ratios, les performances, les infractions, les priorités et la gouvernance dans les domaines de la sécurité publique, l'environnement, les marchés publics, la sécurité sociale, l'emploi, le logement, les salaires, l'éducation nationale, la santé publique, les douanes, les services des impôts et la production industrielle.

Chaque comité interministériel met en ligne des informations relatives aux systèmes d'information géographiques sur son domaine de compétence et publie mensuellement un rapport statistique destiné aux marchés et un rapport trimestriel sur les résultats attendus et ceux obtenus dans leur domaine de compétence.

Tout groupe de personnes a le droit de faire des marches ou des meetings sur la voie publique. Toutefois, le groupe doit informer la préfecture au moins une semaine à l'avance. La préfecture a un délai de 3 jours pour interdire la manifestation dans la cas où cette manifestation a pour but de contrecarrer de façon violente une autre manifestation ayant lieu au même moment ou si plus d'une dizaine de manifestations publiques ont déjà lieu le même mois de la même année.

Il existe dans la Capitale un serveur informatique national géré par un collège d'experts et des agents de marketing et doté d'un réseau intranet qui relie tous les cybercafés du pays et des

monkentman@yahoo.com

ordinateurs spéciaux appartenant aux membres des clubs des consultants volontaires et bénévoles. Ce réseau intranet permet à chaque citoyen qui dispose d'une carte d'identité doté d'une puce numérique d'y accéder, d'y avoir un compte et de recevoir l'assistance gratuite d'autres citoyens de la même profession ou gérants des entreprises similaires, d'experts comptables pour micro-entreprises, de professionnels en affaires sociales, en audit ou en randonnées. Ce réseau n'offre aucune assistance juridique. Chaque institution publique y a un compte accessible à tous les abonnés. Le collège d'expert a accès aux comptes de tous les abonnés et s'occupe de leur vendre des services de consultations en leurs ventant ces services payants et les adresses des consultants qui les offrent. Les agents de marketing sont chargés de parrainer les abonnés dans le monde de la spéculation financière. Chaque abonné dispose dans son compte d'une boîte noire inaccessible par tout autre personne même pas les experts et lui permettant d'y conserver 10 giga d'enregistrement numérique. Sauf un juge de paix peut autoriser l'ouverture de cette boîte noire par une autre personne après le décès de son propriétaire. Les experts du collège d'experts proviennent d'une université spéciale contrôlée par une base du génie militaire de la Capitale. Cette université spéciale est en réalité une école qui forme des docteurs en gestion des crises financières, en gestion des crises sociales, en gestion des crises économiques, en gestion des crises d'adolescence, en gestion des tentatives de suicide, en gestion des conflits environnementaux, en gestion des migrations, en gestion des multinationales, en gestion des financements des coopératives et PME, en gestion des épidémies, en gestion des stress post traumatiques, en gestion des trafics, en gestion des régimes alimentaires, en gestion des catastrophes, en gestion des gaz à effet de serre, en gestion des systèmes satellitaires, en gestion des marchés, et des ingénieurs en management.

Il existe à la Capitale un Panthéon où l'on peut y visiter les tombes d'illustres personnages sur le plan national qui y ont été installés au moins 25 ans après leur mort, les sculptures de personnages non politiques qui ont marqué chaque décennie et des stèles avec listes et photographies numériques à la mémoire d'académiciens, des Ducs, des juges suprêmes, des ministres de la république, et des membres du Conseil national du culte religieux. Les Rois, le Directeur de l'Aréopage et les Présidents de la république ont des dispositifs funéraires et mémoriaux spéciaux gérés par l'Office du tourisme qui tient compte des indications funéraires des concernés. Tous les Rois et Reines du même millénaire sont enterrés au même endroit dans une unique structure pyramidale après avoir été incinérés excepté les personnages d'exception qui sont enterrés au Panthéon. La mémoire et les funérailles officiels des parlementaires sont gérés par le Préfet de leurs circonscriptions électorales excepté les personnages d'exception qui sont enterrés au Panthéon.

DU PRINCIPE NEUVIEME : DES ELECTIONS ET DU TIRAGE AU SORT

L'organisation des élections dans la république, le tirage au sort de la chefferie traditionnelle et le processus de désignation DU Directeur de l'Aréopage sont confiés à l'agence nationale des élections et du tirage au sort. Cette agence est dirigée par un comité d'organisation composé de douze membres : 4 Préfets désignés par le Sénat, 4 représentants des 4 partis les plus représentés à la Chambre des députés, et 4 représentants de la Chambre administrative de la Cours Suprême. Parmi les quatre derniers représentants, un Directeur général est nommé par le Président de la Cours Suprême pour un mandat de dix ans non renouvelables. Les autres membres du comité ont un mandat de deux ans et demi non renouvelables.

Le comité d'organisation des élections et des tirages au sort met à jour chaque deux ans les fichiers électoraux pour les élections au suffrage universel. La refonte des listes électorales se fait tous les quatre ans.

L'unique condition pour être candidat à la présidence de la république est d'obtenir au moins 10% d'intentions de vote dans les sondages sur l'ensemble du territoire national à moins 60 jours de la date des élections. Le débat de campagne doit contenir avant le débat entre les candidats, une série de débats où l'on confronte les candidats à un panel d'experts des différents types d'observatoires régionaux.

L'élection des parlementaires, du Président de la république et des procureurs de la république des régions et des Présidents de région est uninominal et au suffrage à deux tours. L'élection des députés comporte 30% de proportionnelle. Les élections communautaires se font par scrutin de liste à un tour et à la proportionnelle.

L'organe qui organise les élections se doit de publier la liste des électeurs un mois avant toute élection. Il doit publier sur un site internet et par voie d'affichage la liste des lieux d'inscription des électeurs avec adresses complètes ainsi que la liste des bureaux de vote avec adresses exactes au plus tard six mois avant toute élection.

L'inscription sur la liste électorale doit être biométrique. Le découpage de la carte électorale pour les élections parlementaires doit se faire sur la base du dernier recensement qui a lieu tous les cinq ans. Ce découpage est effectué par le Comité d'organisation qui le publie au plus tard six mois avant les élections parlementaires.

Les étrangers résidents depuis quatre ans et en situation régulière votent aux élections locales (commune et région) ainsi qu'à l'élection des sénateurs. Les étrangers peuvent être élus au conseil municipal et à l'assemblée de la région. Mais seul un citoyen peut être maire ou président de région ou procureur de la république ou encore parlementaire.

Un candidat qui obtient plus de 50% des voix au premier tour d'une élection à deux tours est d'office élu.

La particularité de l'élection présidentielle est que le candidat élu doit avoir réuni plus de 50% des suffrages exprimés et doit aussi avoir remporté au moins à la majorité relative ou absolue dans au moins 50% des départements dans au moins 60% des régions. Si un candidat obtient la majorité absolue sans réunir la seconde condition, on doit organiser un troisième tour qui est un vote

monkentman@yahoo.com

plébiscite si oui ou non, on est pour l'élection du candidat en question avec l'obligation de remporter par le oui dans au moins 50% des départements dans au moins 60% des régions. En cas de non plébiscite l'élection est annulée et est reprogrammée six mois plus tard.

DU PRINCIPE DIXIEME : DES PRINCIPES DE SAUVEGARDE

1 Le droit de toute personne majeure d'utiliser sa sexualité à sa guise ne doit jamais être compromis. Et le droit à l'automédication ne doit jamais être remis en question.

2 Nul ne peut être dépouillé de sa vie, de sa liberté ou de sa propriété sans avoir droit à un procès équitable. Tout cordon sanitaire permettant d'isoler une localité en empêchant les entrées et les sorties doit nécessiter au préalable un jugement de la Cours suprême. Toute décision de détruire une propriété privée (un bâtiment) ou de la priver de facilités d'accès ou d'un minimum de sécurité doit nécessiter en cas de désaccord le jugement d'un tribunal de grande instance. Seul le Sénat est compétent pour valider un plan d'urbanisation visant à détruire un bidonville ou des quartiers qui seront englouti par les eaux ou remplacés par des réseaux routiers, maritimes ou aériens. Aucun ennemi de l'Etat ne peut être assassiné en temps de paix à l'étranger sans l'aval d'un jugement de la Cours suprême et sans que la décision ne soit prise par le Président de la république. Rien ne peut légitimer l'assassinat prémédité d'une personne sur le territoire national sauf s'il est prouvé qu'il n'était pas possible de faire autrement pour sauver un plus grand nombre de vies dans l'urgence immédiate et mis à part toute forme de légitime défense qui n'est pas par nature préméditée. Nul ne peut être autorisé en temps de paix à fouiller ou espionner dans une résidence privée ou des accessoires électroniques privés sans un mandat délivré par un juge.

3 Il doit exister à la Chambre des grands crimes une procédure permettant d'annuler la condamnation pour vice de procédure constaté par un tribunal d'instance. En clair le procureur peut faire admettre une preuve acquise illégalement s'il obtient le quitus de la Chambre des grands crimes qui mène une guerre contre la hausse de la criminalité ou sa stagnation. A situation catastrophique, mesure exceptionnelle.

4 La pension de retraite doit être l'équivalent de 90% du montant du salaire le plus élevé que l'on a eu pendant douze mois d'affilé avec un plafonnement à 5 000 000 F CFA, maximum qui peut être revue à la hausse par simple décision de la chambre des député, et avec la condition d'avoir respecté le nombre d'annuité minimum de cotisation. Le système national de retraite est financé par les cotisations des actifs par niveau de salaire, une contribution des entreprises en fonction de la taille, une proportion de l'impôt sur le revenu, une participation dégressive des retraités qui dont la pension est supérieure à 2 000 000 F CFA et l'intérêt généré par les placements financiers auprès des fonds de pension.

5 Il doit exister à la Chambre constitutionnelle une procédure permettant à une commune d'appliquer temporairement et individuellement une proposition de loi qui n'a pas encore été votée par le Parlement avec possibilité pour la Cours suprême de statuer sur l'annulation de cette dérogation au cas par cas.

6 Nul individu ne doit être soumis à une imposition ou encore à un loyer de logement social, supérieur au seuil de 33% de son revenu mensuel, à un coût de procédure de légalisation de son bien courant supérieur au cumul sur trois ans de 33% de son revenu courant.

7 Il doit exister dans la Chambre administrative une procédure permettant à un individu d'obtenir une exception au système en vigueur dans un secteur public.

8 Nulle disposition dans le cadre normal de fonctionnement de l'Etat ne peut remettre en cause la liberté de circulation, ou empêcher la libre concurrence ou encore pénaliser la diversité humaine, excepté les dispositions pour assurer la confidentialité du serveur informatique national et validées par l'Aréopage. Aucune personne ne doit être tenue de présenter des pièces d'identité sur la voie publique dans les Mairies de ville ou sur les voies reliant directement deux Mairies de ville sauf en cas d'état d'urgence déclaré par le Président de la république. Les étrangers en situation régulière ne peuvent pas être expulsés sous le prétexte de la surpopulation ou sous tout autre prétexte, et ne peuvent non plus être placés en camp de concentration au motif d'une guerre avec leur pays d'origine.

9 Il doit exister dans la Chambre des comptes une procédure permettant de limiter les salaires ou les bonus d'un dirigeant ou d'un spéculateur des établissements publics ou privés au motif de la faible performance sur les marchés.

10 Il doit être possible pour un individu majeur ou un petit groupe d'individus majeurs d'obtenir d'un juge de paix le droit d'utiliser des drogues dites douces achetées en pharmacie spécialisée uniquement dans les Mairies de ville pendant une période de 5 ans renouvelable une fois, avec la condition expresse d'être individuellement suivi par un psychiatre tous les mois pendant ces cinq ans.

11 Toute personne a deux casiers judiciaires : un casier entre 0 et 17 ans et un casier pour 18 ans et plus. Une fois devenu majeur l'accès au casier de l'enfance doit se faire uniquement sur autorisation d'un juge de paix.

12 Il doit exister une agence de suivi des étrangers et des sans domicile fixe auprès de laquelle tous les étrangers et toute personne ne pouvant justifier d'un domicile légal (n'étant ni propriétaire véritable ou par location, ni en union ou enfant de propriétaire, ni sous tutorat ou sur tutelle légale du propriétaire) doivent chaque trimestre s'y faire enregistrer par des procédés divers à mettre en place. Le détail des fichiers des personnes enregistrées est confidentiel et ne peut être accessible par aucune personne extérieure à l'agence sans restriction aucune. Cette agence publie chaque année un rapport de statistiques anonymes avec toutefois des précisions sur les questions de genre.

13 La gestion du temps est une négociation entre le temps des affaires, le temps des mondanités et le droit de s'évader, ce qui ramène à un renseignement sur soi et sur ce qui est essentiel. Or l'essentiel est un débat entre l'important, l'urgence et le droit de rêver. Il y a donc un temps pour les affaires (apprendre et travailler), un temps pour les mondanités (la maisonnée et les fréquentations), un temps pour chercher à s'évader (au-dedans et au dehors), un temps pour la remise en cause sur soi (les compétences et la proactivité), un temps pour le cadrage sur l'essentiel qui fait appel à un temps pour les choses importantes (culturellement et idéalement), un temps pour l'urgence (du présent et du futur), et un temps pour rêver (du bonheur et du vrai savoir). Le système éducatif doit s'organiser en conséquence par la prise en compte de tous les aspects de la gestion du temps.

14 Le développement a quatre branches : le développement humain, le développement de l'hospitalité, le développement de la solidarité, et le développement technologique. Les systèmes de recyclage et de renforcements des capacités se font au regard des modèles de développement de l'hospitalité qui portent sur des innovations impliquant le management, le droit, l'économie, la

mixité, la gouvernance, les négociations, les plateformes, la finance, la démocratie, le service public, la transparence, l'équité et la justice. Les systèmes de recyclage des organisations sont liés aux innovations en matière de droits de l'homme et de management. Il y a trois modèles d'hospitalité, le modèle publicitaire porté par les lobbies de la production, le modèle écologique qui doit être porté par au moins trois plateformes concurrentes sur le plan national et le modèle humanitaire dont le Roi est le promoteur. Le modèle humanitaire permet de recycler la Fonction publique dans son entièreté dans une optique de redistribution des richesses. Le développement de la solidarité est multiforme. Le développement technologique n'a de sens que s'il concoure aux autres branches du développement.

15. Le premier droit est celui de vivre le plus librement possible avec des infrastructures, des protections et une éducation qui soutiennent cette liberté.

16. Tout adolescent peut user de contraceptifs, porter sa candidature à une responsabilité scolaire ou jouir de son droit d'auteur sans l'avis de ses parents.

17. Un adolescent peut être chef d'entreprise à condition d'avoir un coach adulte.

18. Tous les actes de la vie civile doivent être soigneusement archivés de sorte à permettre de conserver pour le bien public la mémoire de la société de chaque époque, avec un service d'inspection des archives.

19. La confidentialité des informations privées et le droit d'éviter d'être espionné ou harcelé doivent faire l'objet d'un code juridique spécial et inviolable.

20. Le Sénat doit mettre à jour tous les trois ans le dispositif légal contre les discriminations.

21. Les policiers et les gendarmes qui font des rondes ou des enquêtes doivent travailler en équipe. Il doit y avoir un dispositif de renforcement des capacités des policiers et gendarmes de terrain sur le diagnostic de la circonstance. Dans les procès les diagnostics de la circonstance permettent au juge de constater des circonstances aggravantes ou des circonstances atténuantes.

22. Le viol en couple doit être jugé avec examen psychologique de la personne mise en cause et avec remise en cause de la légitimité du contrat nuptial établi.

23. Le viol est un crime dont l'investigation doit être faite par des spécialistes et les personnes violées doivent être prises en charge par un kit du viol dont le dispositif doit être mis en place et mis à jour régulièrement dans chaque localité du pays, afin de permettre d'établir les charges de la façon la plus probante possible.

24. L'usage de faux de façon involontaire n'est pas punissable.

25. La première violence conjugale constatée oblige le couple à un examen psychologique, un an de suivi par un conseiller conjugal et une audience où l'on discute de la légitimité du contrat nuptial établi. La récidive est un délit grave ou un crime selon le cas. Toutefois rien ne sera retenu contre

un conjoint qui aura usé de la violence pour se dégager d'une contrainte par corps exercée par un autre conjoint.

26. La maltraitance sérieuse sur enfant oblige la remise en cause des droits parentaux.

27. Le plagiat doit être jugé exclusivement au civil.

28. Il doit toujours être possible d'obtenir une dérogation judiciaire à toute contrainte qui limite la liberté d'un individu si celui-ci peut offrir la preuve d'une entorse à un de ses droits fondamentaux.

29. La naturalisation doit se faire suivant une procédure équitable et qui favorise la diversité. Le droit d'asile doit être garanti par la loi.

30. Tout citoyen est totalement libre d'opinion tant qu'il n'y a pas incitation directe à la violence sur autrui ou ses biens ou contre les institutions publiques.

31. Il est interdit d'exiger par contrainte une norme vestimentaire en dehors de ce qui peut être qualifié de pornographie, à l'exception des politiques exerçant des fonctions publiques, des cadres judiciaires et des corps d'armes.

32. Toute personne mise en cause dans une affaire pénale a droit à un avocat.

33. L'insulte ne peut être sanctionnée que comme diffamation et exclusivement par un tribunal civil.

34. Il n'y a qu'au pénal qu'on risque la prison ou la destitution.

35. Il est interdit de demander à un enfant de choisir entre son parent et un tuteur, on peut juste lui demander d'apprécier sa relation avec son parent ou son tuteur séparément.

36. Un enfant doit vivre dans un environnement familial, scolaire et social qui le protège et lui permette de s'épanouir le mieux possible. Tout enfant a le droit de tâtonner, de jouer, de rêver ou de se recentrer.

37. Les époux se doivent respect, solidarité et loyauté mutuellement. Dans le mariage, le mari est le Chef de famille et la femme est la Chef du ménage.

38. La priorité des avantages fiscaux et du partenariat public-privé est la création d'emplois décents et des infrastructures sociales à la fois.

39. Les accords tripartites de branches d'activités (Etat, patronat et syndicats) qui donnent lieu à des ordonnances doivent fixer les quotas d'heures supplémentaires acceptables qui doivent aussi être défiscalisées, les possibilités de contrat à durée indéterminé de projet, les conditions de contrats à temps partiel, et les conditions de contrat à durée déterminée pour des novices. Une loi doit fixer les conditions de dérogation pour une entreprise en particulier.

40. Seuls les gens ayant un revenu décent ou un logement de bon confort doivent payer l'impôt sur le loyer, excepté les pauvres à qui on a attribué un logement luxueux pour les besoins de la mixité. Un logement de bon confort dispose d'une cuisine équipée d'au moins 9 m² comportant une cuisinière, un réfrigérateur, des mixeurs, et permet à chaque membre du foyer de disposer d'une chambre individuelle climatisée et avec toilette individuelle.

41. Il est interdit d'imposer la fortune ou le foncier d'habitation à un citoyen. Le paysan ne pouvant pas justifier un revenu décent ne doit pas être astreint à payer de taxe foncière ou l'impôt sur le revenu.

42. Il doit y avoir un taux assez bas du prix du Kilowatt de courant ou du mètre cube d'eau non taxé et suivant un quota pour les ménages à faible revenus. Tout citoyen a droit à une alimentation en énergie et en eau courante qu'il est toutefois libre de produire et de vendre dans un système qui doit être organisé.

43. La microfinance de première génération a pour but de rendre le crédit et l'assurance accessibles à toutes les basses couches de la population grâce au système de caution tournante et d'aide à la structuration avec une prévision de remboursement qui ne doit jamais excéder les 75% et un minimum exigé de un mois de traite sur deux (dont un minimum de six mois au total) comme condition pour une couverture annuelle par l'assurance, les traites manquantes étant transformées en crédit sans intérêt. L'Etat, la région et la commune doivent contribuer au renflouement d'un fond de garantie que la microfinance doit rembourser à 75% au minimum sur un cycle de quatre ans. Les contributeurs de ce fond de garantie participent au contrôle de gestion de la microfinance bénéficiaire. Chaque ménage client d'une microfinance et inséré dans une structuration, a droit à au moins un crédit de consommation par an, au moins un crédit logement dans des conditions appropriées et au moins un crédit d'investissement. Seul le crédit d'investissement peut dépasser 5% d'intérêt au-delà d'un palier fixé par une plateforme (Etat, microfinance, banques et société civile). Le crédit d'investissement doit se faire avec l'accompagnement gratuit sur au moins deux ans fourni par au moins un service public avec une instance de coordination locale. Cet accompagnement doit être financé sur le plan logistique par un crédit de fonctionnement alloué à cet effet dans le service public concerné et l'instance de coordination. Une microfinance peut soustraire la gestion des crédits alloués par les grandes entreprises aux petits exploitants dans le cadre du rôle social de ladite grande entreprise et avec le concours de la même instance de coordination. Le Forum départemental se doit, chaque semestre, d'inviter toutes les parties prenantes pour évaluer le fonctionnement du système.

44. Un enfant ne peut pas être déshérité par son parent sauf s'il a attenté à la vie de son parent. Tout conjoint doit être garanti d'un minimum honorable dans l'héritage de son conjoint et ce minimum doit être approuvé par un juge de paix. L'ensemble des héritiers légitimes que sont les enfants et le ou les conjoints officiels doivent être garantis dans la globalité d'au moins 50% de l'héritage des biens après la mort d'une personne, ce qui limite de fait le droit pour une personne de céder à d'autres tiers plus de 50% de ses biens de son vivant sous réserve d'une procédure judiciaire de mise en faillite. Les enfants sont prioritaires dans l'héritage qui revient aux héritiers légitimes et un minimum de 50% doit être réparti équitablement entre tous les enfants.

45. Un placement financier d'un particulier ne peut pas générer une dette à la place des intérêts à moins que le propriétaire du placement n'ait contracté en même temps un marché de prestations lié à ce placement.

46. Les honoraires des avocats des particuliers au civil doivent être cautionnés par l'Etat et réglés à la conclusion du litige.

47. Le juge de paix peut organiser une confrontation dans toute affaire judiciaire en cours et sans restriction.

48. Aucun fond de pension ne peut risquer la retraite des particuliers ou les fonds de la sécurité sociale par des placements au-delà de 15% du total des fonds du budget annuel des cotisations de retraite ou des allocations.

49. Il doit y avoir un organisme de veille de surveillance des placements financiers qui rend compte aux forums départementaux et à la cour des comptes.

50. Les jeux de hasard doivent être contrôlés et l'Etat et les collectivités doivent être les plus gros bénéficiaires.

51. Il doit y avoir un organisme de veille qui met en réseau la prévention et la surveillance contre les incendies, les inondations, les risques de tremblement de terre ou d'éruption volcanique ou de tornades, et les glissements de terrain, et qui coordonne la lutte et s'implique activement dans les Forums de l'environnement.

52. Les entreprises qui sacrifient leurs profits pour de gros investissements avec à la clé un grand nombre d'emplois doivent bénéficier d'avantages particuliers et de partenariats privilégiés avec l'Etat et les collectivités locales.

53. On ne peut pas juger une affaire judiciaire deux fois sauf si l'on remet en cause la légitimité du jugement devant une cours d'appel ou si l'on attaque la légalité de la procédure devant la Cours de cassation.

54. Il est interdit de mettre une personne en détention préventive pour une affaire d'argent dû ou pour une affaire relevant du tribunal civil sauf s'il y a en même temps un acte criminel d'agression.

55. Le juge de paix est compétent pour décider en justice immédiate de la forme du remboursement par un individu emprunteur qui n'a pas remboursé à échéance sauf si le juge constate que les conditions du prêt sont contestables devant une cour de justice.

56. Il doit y avoir dans chaque centre-ville dans un lieu sécurisant et éclairé, au moins un cybercafé internet de capacité adaptée, qui fonctionne 24h sur 24 en tout temps, avec possibilité de recharge de crédit de téléphone prépayé et retrait d'argent via le mobile, et possibilité de renouvellement d'une puce téléphonique et de paiement en ligne, avec cabine téléphonique, toilettes et système d'achat de billets de voyage en première classe. Ceci doit être considéré comme un service public. Les agences de voyage par bus auront l'obligation d'y déposer les passagers qui le souhaitent.

57. Toute agence de transfert d'argent doit ouvrir dès 6 heures du matin et fermer au moins à partir de 20 heures. Il doit y avoir une procédure d'authentification du bénéficiaire d'un transfert d'argent en ligne via les réseaux sociaux. Toute compagnie de téléphone doit permettre à ses usagers de bénéficier gratuitement d'un compte de paiement en ligne en appliquant uniquement des frais de transactions et d'assurance du compte. Il doit y avoir la possibilité de créer des comptes mobiles à usage unique de paiement en ligne. Toutes les agences de transfert d'argent du pays doivent être affiliées à un organisme national de desk informatique qui permet à partir d'une requête en ligne de faire transiter l'argent en ligne d'une compagnie de transfert d'argent à une autre et d'un destinataire à un autre et d'un lieu à un autre, et fonctionnel 24h sur 24, 7 jours sur 7, avec un coût de transaction modéré.

58. Le Conseiller à la sécurité nationale prête serment devant le Sénat comme Responsable de la coordination entre la police, la gendarmerie, la défense, les services secrets et le service de contre-espionnage. Il est le premier responsable de la fragilité de la sécurité et des systèmes, de la lutte contre toute mafia au sommet de l'Etat et de la synergie du système d'alerte. Il est auditionné à huis clos par l'ensemble du Sénat chaque trimestre. Il a autorité pour mettre en examen tout fonctionnaire de l'Etat en tant que Procureur spécial. Le Sénat a l'obligation de faire un contre interrogatoire au même moment de tout fonctionnaire mis en examen par le Conseiller national à la sécurité afin de prévenir le harcèlement et l'intimidation.

59. Il faut un Office de la population qui centralise toutes les données des études de population, qui fait chaque année un « assessment » pour catégoriser chaque localité suivant des indices crédibles et les organisations de la société civile de divers ordres suivant des niveaux de performance, et pour faire la synthèse des statistiques économiques et sécuritaire par zone géographique.

60. Le vote blanc majoritaire invalide une élection et disqualifie tous ses candidats pour la reprise de la prochaine élection.

61 Bien qu'un confesseur ou un médecin ne doive pas révéler le contenu du dossier de son patient, il doit avoir l'obligation de révéler à la justice s'il est certain qu'une personne suivie est coupable dans une affaire criminelle même s'il ne donne pas les raisons de sa conviction. Et dans ce cas le jury doit considérer cet avis comme l'avis d'un jury supplémentaire.

62 Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel doit pouvoir suspendre définitivement de publication ou d'antenne tout animateur, journaliste ou idéologue pour incitation au crime contre individu, pour incitation notoire à la violence, ou pour outrage ayant entraîné un scandale criminel. Par contre nous sommes contre la censure des réseaux sociaux ou de politiciens sauf en cas de condamnation par un tribunal civil et particulièrement en période post-électorale. La condamnation judiciaire d'un type de contenu publié entraîne l'obligation, pour tous hébergeurs de sites internet et les éditeurs, d'interdire la publication du même type de contenu sur tout le territoire national. Seul le Conseil supérieur de l'Audiovisuel peut établir la similarité entre deux types de contenus.

63 Nul ne peut bénéficier durablement d'une impunité devant la loi ou légitimer un acte de torture ou encore n'être pas inscrit dans un registre des naissances.

64 Il est strictement interdit d'appliquer un régime végétarien à un enfant de moins de 16 ans.

65 l'enfance va de 0 à 17 ans et doit bénéficier des droits issus de la déclaration universelle des droits de l'enfant. On obtient la majorité à 18 ans révolu et cela donne le droit de vote, de travailler, de se marier ou d'être entièrement responsable de soi-même dans la vie civile comme sur le plan pénal.

66 La condamnation pour homicide volontaire doit être systématiquement assortie d'une peine de sûreté d'emprisonnement de 25 ans dans une prison ordinaire ou une prison psychiatrique.

67 En ce qui concerne la conclusion des enquêtes nous ne reconnaissons comme pertinent que l'intime conviction comme argument de condamnation acceptable. L'intime conviction se base sur les multiples théories de la preuve. Par conséquent on va rejeter toute forme de harcèlement pour soutirer des aveux. De plus le refus d'une preuve pour vice de forme n'annule pas que la connaissance de la circonstance de cette preuve contribue à renforcer l'intime conviction.

68 Pour riposter par un tir d'arme à feu, il faut que la menace soit réelle, ce qui revient à dire que face à un assaillant la police ne doit tirer qu'après un premier coup de feu de l'assaillant sauf dans le cas d'une prise d'otage où elle doit pouvoir tirer en premier dans le but de neutraliser l'assaillant. L'on interdira tout passage à tabac ou l'étouffement lors de la contrainte par corps.

69 Les candidats à l'adoption d'enfants doivent être catégorisés en moyen, intéressant et préférable. On accorde la priorité aux préférables et ensuite aux intéressants avant les moyens.

70 En cas de divorce de parents avec la garde exclusive accordée à un parent, le droit de visite à l'enfant par l'autre parent ne doit jamais être remis en question quel que soit la circonstance. La garde partagée d'un enfant doit toujours systématiquement accorder du dimanche à partir de 17 heures à vendredi à un parent et du vendredi à partir de 17 heures au dimanche à l'autre parent.

71 Les cours dans l'enseignement secondaire doivent contenir huit heures de cours par jour de lundi à vendredi (cinq heures le mercredi), éducation physique et sportive comprise. Il doit y avoir deux heures de recherche par jour (une heure le mercredi) pour des exposés par petits groupes (six élèves au plus) le samedi matin pendant quatre heures. Les deux heures de recherche dans les différentes matières sont sous la direction de l'enseignant en communication et sous la supervision d'un conseiller d'orientation.

72 la ponctualité au travail n'est imposable qu'aux agents de terrains, ouvriers, postes de standardistes, et aux agents de maîtrise. Les cadres et les managers n'ont pas des obligations de ponctualité mais à la place une obligation de résultats programmatiques. Les cadres supérieurs ont la limite de 9 heures du matin pour arriver au travail, 8 heures 30 minutes pour les cadres inférieurs et 11 heures du matin pour les managers et les experts consultants. Toutefois la réception des usagers exige chez les managers et cadres supérieurs, un calendrier horaire hebdomadaire fixe pour l'accueil des usagers. Les heures supplémentaires ne sont comptabilisées et payées que pour agents de terrains, ouvriers, postes de standardistes, aux agents de maîtrise et les cadres inférieurs, quoi que chez les cadres inférieurs cela concerne exclusivement des tâches imposées dans un court délai qui exige un rallongement évident du temps de travail.

73 Un parent est pénalement responsable de son enfant excepté en cas de crime.

74 Il est strictement interdit à quiconque de détenir une arme dans son domicile quel que soit le motif. Seul des armureries détenues par l'armée, la police ou la gendarmerie peuvent conserver des armes. Les chasseurs garderont leurs armes dans des armureries de l'armée.

75 La retraite est fixée à **65 ans** pour les managers, enseignants, chercheurs, officiers de haut rang dans les forces de l'ordre, et cadres supérieurs de la fonction publique, des entreprises et ONG, à **60 ans** pour les postes de cadres moyens, les agents de maîtrise, les médecins faisant au moins 50 jours des gardes de nuit par an, les moniteurs (les enseignants de maternelle faisant partie de cette catégorie), agents de terrain faisant des travaux soft et agents des forces de l'ordre, **et à 55 ans** pour les travailleurs ouvriers d'industries, personnels soignants hormis les médecins, pompiers, agents de terrain faisant des travaux de manutention ou agents de terrain faisant au moins 80 jours de travail de nuit par an, et les aides à domicile ; et le financement doit être dans un système national de solidarité. Il doit toutefois être possible pour les autres catégories d'obtenir, à leur demande auprès du Ministre du travail pour le privé ou du Ministre de la réforme administrative pour les fonctionnaires, le prolongement de leur retraite jusqu'à 65 ans ou à contrario une retraite anticipée pour raison de santé. Aucune fonction dans l'Etat ne peut être tenue par une personne âgée de plus de 75 ans. Les généraux dans les forces de l'ordre, les membres de la Cours Suprême et les Directeurs de l'Aéropage, vont à la retraite à 75 ans. Le parlement, la présidence de la république (y compris les ministres) et la Cours suprême ont chacun un régime spécial de retraite organisé par le Sénat. La royauté et l'Aéropage n'ont pas de régime de retraite malgré la limite de fonction de 75 ans où l'on devient citoyen émérite recevant une indemnité fixée par le Sénat. Les religions sont considérées comme des associations de pur bénévolat. Personne ne doit toucher une pension de retraite nette qui soit inférieure au SMIC. La durée maximum de cotisation retraite est de **40 annuités** et la durée minimum est fixée par le Parlement en fonction des cas de figure. Le plafond pour toucher une retraite à taux plein quel que soit le nombre d'annuités de cotisation est de **65 ans**. Les allocations chômage cotisent aussi les allocations retraite. Il doit y avoir une possibilité de faire considérer ses cotisations retraites faites à l'étranger par le système national des retraites. Le calcul du SMIC se fait sur la base du calcul du coût moyen de la vie capable de satisfaire le panier de la ménagère et les obligations de premier ordre, et doit être indexé à l'inflation, est établi par le Haut-Commissariat au Plan et validé par le Parlement.

76 Aucun divorcé ne doit être astreint à verser une pension alimentaire, toutefois chacun des deux parents de départ a le droit de contribuer à la prise en charge des enfants dont ils étaient autrefois à charge.

77 L'animation musicale de rue à moins de 100 mètres d'une habitation doit systématiquement s'interrompre dès 22 heures.

78 Les crimes pour viol, enlèvement par autre qu'un parent, faussaire profitant de la détresse d'autrui ou torture doivent être imprescriptibles. Par contre les crimes pour meurtre ou pour harcèlement doivent être prescrits au bout de 30 ans car cela permet de faire le deuil définitif qui confie le problème à la justice divine. Car pour les viols, enlèvements par autre qu'un parent, faussaires profitant de la détresse d'autrui ou tortures il y a une sanction uniforme et unanime alors que les crimes pour meurtre ou pour harcèlement n'ont pas une sanction uniforme et sont fonction

des cas pour diverses raisons. Celui qui couvre un crime pour empêcher l'action de la justice recevra la même sanction que le criminel.

79 Le Pole emploi doit coordonner le crédit formation de tous les employés du privé avec le concours de prestataires en ressources humaines. Il doit également coordonner l'enregistrement au service civique avec formation en leadership et certification en monitoring de yoga, et coordonner la distribution du prêt étudiant et des bourses d'études.

80 Il est inapproprié que le médecin traitant décide en fin de compte du type et de la quantité des examens de laboratoire à faire car il n'est responsable que de la pertinence du traitement alors que le service diagnostic du laboratoire est responsable de la pertinence du diagnostic. Les infirmiers dans les hôpitaux sont responsables des soins et du suivi des symptômes et pas du traitement, excepté ceux travaillant dans les pharmacies qui accompagnent les cas d'automédication. Donc le médecin consultant doit se borner à indiquer les pistes de recherche dans son besoin de diagnostic, et c'est au service diagnostic du laboratoire de déterminer en fin de compte les types et la quantité d'examens à faire suivant les trois niveaux d'alerte qui donne l'ordre de priorité aux laboratoires et suivant le :

- Niveau bas quand le patient peut encore faire plusieurs jours sans traitement sans souffrir vraiment ;
- Niveau moyen quand le patient est en souffrance et requiert un traitement d'urgence sans besoin d'hospitalisation ;
- Niveau élevé quand le patient requiert une hospitalisation.

81 La prise en charge gratuite du SIDA doit être pérenne et doit aussi prendre en charge toutes les autres infections additionnelles. Cette prise en charge doit comporter un bilan diagnostic complet chaque année sous la forme d'un crédit diagnostic forfaitaire que le patient peut étaler sur l'année en cours. Tous les six mois l'on doit faire l'examen des CD4 et de la charge virale accompagné d'un examen psychiatrique du patient. Ces dispositions permettront grâce à un Observatoire mondiale d'arriver à comprendre le fonctionnement du système immunitaire et comment le gérer de façon appropriée, et par la suite de trouver un traitement véritable et définitif. Tout comme le SIDA les psychotiques doivent être pris en charge gratuitement. Ce sont des gens qui naturellement souffrent de déficiences en certains reflexes qu'ont les gens normaux ce qui les rend très vulnérables au stress et à la dépression. La détection de cette pathologie requiert une bonne expérience de ce genre de cas et un suivi qui permet d'amener le psychotique à réaliser sa maladie en l'amenant par une confrontation à réaliser ses limites dans sa capacité d'autonomie qui est son vrai point faible. Le suivi précoce de cette maladie permet d'éviter bien des drames plus tard et une proportion importante de la population est touchée par ce fléau. Un observatoire mondial des psychotiques permettra d'acquérir à la longue une grande expérience dans la prévention de la dépression.

82 Toute invitation à un comité, une commission ou un atelier doit avoir en bas de la page d'invitation, la mention commission prévue (si les commissions, perdiems ou jetons de présences sont prévues), la mention déplacement prévue (si les frais de transport sont prévus), la mention restauration prévue (si un repas est prévu) et un numéro de téléphone pour faciliter l'accueil. De plus tout haut responsable accueillant du public doit avoir à son secrétariat un coupon que le visiteur rempli pour contenir l'identité du visiteur et le motif de la visite, et que l'on remet à

l'immédiat au responsable qui y répond de trois façons possibles : soit il demande à recevoir à l'immédiat ou dans l'heure, soit il donne un rendez-vous avec le jour et l'heure, soit, il renvoie le visiteur vers un autre service dont il indique le responsable. Il est préférable que lorsqu'on demande l'audience pour une question d'emploi, que l'on indique motif de carrière. Par contre il est inapproprié de demander aux collaborateurs de remplir une demande d'audience.

83 Le cours transversal de communication au primaire, au secondaire et à l'université, doit apprendre les bases de la présentation personnelle dans un exercice d'oral, de la négociation, de l'arbitrage, du discours, de la promotion d'un projet, de la connaissance d'un milieu, de la promotion d'un produit, du test d'expression orale, de l'illustration de ses compétences, de l'utilisation de l'outil informatique, du constat des faits ou de la validité d'une preuve, de la mesure de la pertinence en évaluation, et du multiculturalisme.

84 La majorité numérique accordée aux enfants est contraire aux droits à la protection de l'enfance. Par contre chaque enfant dès l'âge de 10 ans doit pouvoir avoir accès aux réseaux sociaux et à internet en général par un contrôle parental ou d'un surveillant d'école. De plus l'Etat doit mettre en ligne à la disposition de chaque enfant ayant accès à internet, un médiateur expert en gestion des données informatiques et formé sur les droits de l'enfant (un médiateur ne pouvant gérer un portefeuille de plus de 1000 enfants et le médiateur doit pouvoir former en ligne les parents et surveillants d'écoles des FAQ en matière de réseaux sociaux, internet et protection des données).

85 Le juge d'application des peines doit tenir compte, avec l'appui du suivi judiciaire de proximité pendant une période de probation, des cas où des gens se sont retrouvés piégés simplement parce qu'ils ont pris de mauvaises décisions qui les ont entraînées malencontreusement dans une affaire criminelle, et la gestion, avec le concours d'une commission multidisciplinaire, des cas de deuxième chance accordée après le délai de la peine de sureté

86 Les propos d'outrages à policier ou à gendarme ne sont pas des délits. La formation des gendarmes et policiers de terrain doit être de deux années sous régime d'internat et où on les forme à encaisser du mépris, aux bases de la psychologie et à la connaissance des droits de l'homme et des droits de l'enfant, et au terme de laquelle on élimine ceux qui se sont avérés de nature versatile ou brutaux.

87 Ceux qui sont condamnés exclusivement à une peine avec sursis et ceux qui sortent de prison avant la durée de la condamnation devraient systématiquement être assignés à :

- Un groupe de parole pour valoriser la neutralité,
- Un stage de révision du service civique organisé par l'armée pour valoriser le mérite ;
- Une formation à la carte sur la mixité et la parité.

88 La séparation entre l'Etat et l'Eglise implique que la république ne peut pas fermer un lieu de culte établi au motif qu'on y prêche des idéologies qui portent atteinte aux valeurs républicaines. Par contre la république peut interdire temporairement ou définitive l'habilitation à prêcher à un ministre du culte sur le territoire national au motif que ce prêcheur prône des idéologies qui constituent des menaces aux valeurs républicaines. La position extrémiste d'une religion par rapport aux droits des femmes, à la santé ou des homosexuels ou des transgenres tant que ça reste

une simple exhortation, on doit la tolérer car c'est un message au libre arbitre individuel dans l'ascèse sur les chemins de la foi. Par contre tout manquement au respect des droits des femmes, à la santé ou des droits des homosexuels ou des transgenres doit subir une tolérance zéro dans la république.

89 Les cinq problématiques de l'apprentissage sur la jugeote dans la cadre des écoles de la trahison à l'occasion de colonies de vacances sont :

- La critique **du faux sergent-chef** qui permet d'être confronté aux aléas du commandement et ses pannes en matière de gouvernance dans le scoutisme,
- La critique de l'**amateurisme de l'ignare** qui permet d'être confronté aux aléas de l'embrouille du débutant et ses risques de dysfonctionnement dans l'initiation à l'art,
- La critique **du faux gourou** qui permet d'être confronté à l'arbitraire de la subjectivité de la réputation et ses insuffisances en matière de tolérance dans les concours d'éloquence,
- La critique **du superstitieux** qui permet d'être confronté à l'arbitraire des soupçons sur le mauvais sort et ses paramètres sur l'étroitesse d'esprit dans les soirées de récits de contes et critique de la moralité,
- La critique de l'école du ridicule **du sabitou** qui permet d'être confronté aux aléas de l'arbitraire des idées reçues, dans les débats entre adolescents et seniors sur les questions d'actualité.

90 La raideur est une dérive de la mémoire dans la culture qui entraîne dans des partis-pris historiques qui contribuent à une opinion de la vie pauvre en sens de la tolérance et d'ouverture d'esprit. Elle intervient chez les gens d'âge assez mûr. Ce phénomène est sur le plan collectif à la source des tabous et des archaïsmes abondant au sein des sociétés humaines et font le lit de pratiques anti-démocratiques ou de mouvements populaires liberticides. Pour lutter contre ce phénomène, les Forums départementaux doivent veiller à rendre toujours d'actualité la promotion des acquis démocratique et le débat sur les enjeux de la démocratie.

91 Les secteurs hospitalier, pétrolier et gazier, des centres de formation professionnelle, du financement des crédits bancaires, de l'eau, de l'énergie, de la télécommunication, de la construction des bâtiments d'habitation, des transports routiers en commun, des parcs de loisir, de la gestion des déchets, de la grande distribution, de la construction des routes à péage, du réseau ferroviaire, du transport aérien, doivent, pour éviter les effets pervers des mauvais choix politiques, respecter la double exigence du tableau suivant :

Promotion des infrastructures et des recettes de l'Etat	Protection du pouvoir d'achat et de l'accès de tous aux infrastructures
Etablir un plan d'investissement public chaque cinq ans pour soutenir la modernisation des infrastructures	Un arbitrage transparent entre les marges bénéficiaires et la fixation des tarifs
Exiger un plan d'investissement tous les cinq ans des opérateurs dans le secteur	Un tarif au deux tiers du tarif normal pour les foyers ayant un revenu de moins de 300 000 F CFA
Evaluer chaque année le coût d'entretien des édifices en lien avec le délai de longévité dégressif du dispositif actuel et en tenant	Investir en masse chaque année dans l'accès aux infrastructures pour les couches basses de la société avec une offre en pack social

compte des standards de sécurité et des mesures en cas de catastrophe	
Remettre à plat les marchés chaque dix ans pour capitaliser les enjeux de la concurrence, de l'ouverture du capital, et des progrès écologiques	Promouvoir des crédits d'investissement à taux intéressant pour la classe moyenne dans le cadre des plans de rénovation urbaine et rurale
Pérenniser les acquis contre l'avarice des marchés financiers grâce à une liste B des dispositifs qui allient faible tarif et rentabilité de l'activité, et cette liste bénéficie d'un protectionnisme sur 10 ans renouvelables.	Mettre en place des Offices chargés de promouvoir des technologies bon marchés ou écologiques permettant de démocratiser l'accès aux infrastructures viables et pérennes

92 Le système de protection de l'enfance, encadré par le Ministère des affaires sociale, doit comporter :

1. L'organisation des adoptions, des foyers d'accueil et des orphelinats, au niveau national ;
2. Le service de protection de l'enfance qui doit rechercher à sauver tous les enfants des griffes de monstres ou de situations désastreuses, et qui ne doit pas souffrir de problèmes d'effectifs ou de moyens logistiques ;
3. Le système de l'alerte enlèvement et de recherche des disparus qui doit se mettre en branle au plus tard après 24 heures du constat de la disparition ;
4. Les centres éducatifs fermés pour enfants délinquants et gérés par l'armée ;
5. Le programme national de vaccination et de lutte contre la transmission de maladies de mère à enfant ;
6. Les espaces publics de récréation dans les quartiers ;
7. Les dons de packs bihebdomadaires en produits laitiers, miel et fruits aux familles défavorisées ;
8. Les allocations familiales dont le montant doit atteindre le SMIC pour les mères célibataires sans emploi ;
9. L'organisation de la prise en charge des bébés nés sous X et des bébés prématurés.
10. La sensibilisation contre la maternité précoce et la promotion de la parité dans l'accès aux emplois à travers un leadership féminin renforcé ;
11. Le système d'alerte et de prise en charge des cas de viol sur mineur.

93 Le principe de l'ultimum veut qu'il y ait une adéquation entre le capital produit dans l'exercice passé et la prévision de la masse salariale pour l'exercice suivant. De même il doit y avoir une adéquation entre la part d'investissements dans les marchés financiers et la part d'investissements dans les secteurs productifs, dans l'usage du capital généré par les entreprises des secteurs productifs. Il doit y avoir une réglementation qui permet de taxer de façon uniforme dans tous les pays, le capital généré dans le pays par des multinationales, bien que cette taxe puisse être allégée en contrepartie de financements dans les secteurs productifs. Par contre toute tentative visant à contrôler le capital par le pouvoir politique est non seulement improductive mais antidémocratique. Le travail doit demeurer une valeur sûre qui garantit une vie meilleure d'une génération à l'autre.

94 Le Chargé de l'Organisation du quartier/village, doit mettre à disposition des habitants :

1. Un site internet accessible uniquement aux habitants du quartier/village ;
2. La vente de timbres et l'authentification de photocopies de documents officiels ;
3. Les avis de concours d'entrée dans les écoles de formation et les avis d'offres de formation continue ;
4. Les offres de stages et de travail ponctuel ou à temps partiel ;
5. Les sites et adresses des structures d'aide juridique gratuite ;
6. Les adresses de gestion des réclamations, et de services après-vente ;
7. Les informations sur les procédures d'arbitrage de litiges et des services de contentieux ;
8. Les numéros verts ;
9. Les informations sur les autorisations d'exercer, de transporter ou de construire ;
10. Les informations sur les taxes et leurs modes de calcul ;
11. Les informations sur les facilités dans la déclaration des impôts et les exonérations ;
12. Des séances de mise à niveau sur les précautions anti-incendie, le secourisme et la lutte contre les parasites et ravageurs ;
13. Les informations sur le plan de la voirie et les tracés dans les différents coins ;
14. Les listes actualisées de volontaires pour les travaux d'investissement humain dans le paysage ;
15. Les informations sur les conditions d'adhésion aux groupes de remise en forme dans le quartier/village ;
16. Les informations sur la nécessité de la participation de tous à la veille sur la protection de l'enfance ;
17. Les informations sur les activités d'animation dans le quartier/village.
18. Les informations sur les activités des quatre Foyers du quartier dont il assure la supervision générale ;
19. Les informations sur les modalités d'inscription et de fonctionnement des tontines des blocs du quartier/village, avec des actions de solidarité et de sécurisation ;
20. Les réunions bimensuelles sur les gestes et les actions écologiques ;
21. Les offres d'opportunités de participer à des enquêtes de population, des enquêtes d'opinion ou des tests de produits ;
22. L'organisation chaque année de journées portes ouvertes du bricolage, de la gastronomie et de l'art amateur ;
23. Les réunions –débat trimestrielles sur le sexisme, les inégalités et la corruption, ces thèmes s'invitant chaque année dans les Forums départementaux ;
24. Le changement de la monnaie abimée, la gestion de la boîte des objets égarés et le suivi en ligne des pétitions ;
25. Sert avec l'aide de stagiaires, de Chargé de l'Organisation terrain aux entreprises de moins de 5 salariés dans la quartier/village.

95 Il est strictement interdit d'utiliser des médicaments ou des drogues pour améliorer les aptitudes au combat, de consommer de la drogue dans le cadre de sports de compétition, ou de tester des produits dangereux sur les humains.

96 Le don d'organes, de sperme et de sang doit être effectué de manière anonyme et la distribution doit se faire suivant une liste d'attente qui va de la première à la dernière demande enregistré. Toutefois il doit y avoir des exceptions pour les cas d'urgence à opérer.

97 Le contrôleur de gestion, dans toute organisation ayant des employés, est chargé de :

1. Veiller à la régularité et du paiement à date fixe des salaires ;
2. Du suivi du traitement des dossiers du personnel ;
3. Du montage des dossiers de prise en charge salariale et du respect du délai de traitement des dits dossiers ;
4. Du montage et du suivi des dossiers des allocations familiales, de l'assurance maladie et aides pour accidents de travail ;
5. Du suivi du paiement des frais d'installation de nouveaux employés ou des employés affectés dans une autre localité ;
6. Du suivi de la distribution sous délais fixes des crédits de fonctionnement et du suivi des dossiers de paiement des crédits de fonctionnement ;
7. Du suivi du respect des procédures d'attribution des marchés ;
8. Du suivi des procédures de livraison des biens et services, et des délais de livraison ;
9. De la définition et du respect des arrangements dans le suivi technique des marchés d'infrastructures ;
10. Du respect des procédures d'archivage administratif et du suivi de la bonne tenue et de la mise à jour des bases de données,
11. Du suivi de l'efficacité du système de travail en duplex et de télétravail et du suivi de la mise à jour des backups dans un Datacenter ;
12. De la disponibilité du Handbook administratif disposant de tous les formulaires administratifs, de la composition des dossiers courants et des canevas de protocoles d'accord ;
13. Du suivi des accords du comité entre représentants du personnel et patronnât sur la mutuelle des employés, les mesures de solidarité et d'amélioration du cadre de vie des employés et de leurs familles.

98 Les organisations de moins de plus de cinq salariés doivent avoir automatiquement un Chargé de l'Organisation Terrain (COT), et les organisations d'au moins de 25 salariés ou basé dans plus de deux communes, doivent avoir un Chargé de l'Organisation Manager (COM). Le Chargé de l'Organisation de la Mairie sert avec l'aide de stagiaires, de Chargé de l'Organisation Manager aux organisations de moins de 25 salariés et dont le siège est dans la commune. Le Chargé de l'Organisation Manager a sous lui le Directeur de ressources humains, le Directeur financier (qui a sous lui le Comptable Manager et le Contrôleur de gestion Manager), le Directeur des assurances et le Directeur de l'audit interne.

99 Les établissements de microfinance et les instituts de sondage doivent avoir le statut d'Organisations non gouvernementales.

100 L'étiquette royale est un système protocolaire qui doit être rompu dans l'art de promouvoir la magnificence et de déjouer les polémiques médiatiques en protégeant les altesses qui en contrepartie doivent pleinement accepter les règles du jeu.

101 En cas de procès pour un crime commis sur un prédateur pour le motif des conséquences de sa prédation, le juge est tenu de prendre en compte tous les témoignages de victimes de cette prédation.

102 Il doit y avoir dans chaque localité un service chargé de l'organisation de la chasse, de l'organisation du piégeage des animaux dévastateurs de cultures, de la traque d'animaux féroces ayant pénétré les zones d'habitation. Tout agriculteur a le droit d'abattre systématiquement un animal qui s'en prend à son élevage. Tout animal féroce qui rentre dans zones habitées doit être automatiquement traqué dès la première alerte. La vie humaine doit toujours être prise au-dessus de tout intérêt animalier.

103 L'Organisation de la propriété intellectuelle doit disposer d'une agence chargée de la traque des contrefaçons en collaboration avec la brigade de répression des fraudes et la brigade des douanes. Il doit y avoir auprès de chaque tribunal du commerce un Médiateur chargé d'arbitrer les négociations à l'amiable sur des cas de distribution de contrefaçons. Le juge d'instruction de chaque région chargé de la lutte contre les contrefaçons des produits du pays, doit disposer d'un dispositif de destruction des saisies de contrefaçons. Toutefois en ce qui concerne les biens d'ornementation comme les sacs, habits et bijoux, les biens de grande utilité issus de la saisie de contrefaçons doivent être remis aux associations de charité pour distribution gratuite aux personnes des couches les plus pauvres de la société.

104 Les jours fériés ordinaires sont : le 1^{er} Janvier jour de l'an, le jour de la fête de la jeunesse, le Vendredi-Saint, le 1^{er} Mai fête du travail, le jour de la fête nationale, le Jour du Ramadan, le jour de la Fête du mouton, le jour de l'Ascension, le 15 Août fête de l'Assomption, et le 25 Décembre jour de Noël. Ces journées sont fériés et chômées et sans réduction salariale. Si un de ces jours survient un dimanche, le lundi suivant est automatiquement férié.

105 Les domaines qui ne peuvent en aucun cas faire d'objet de concessions privées sont : le maintien de l'ordre public, la sécurité publique, la Justice pénale, les huissiers et notaires, les greffes, les gardiens de prison, les représentations ministérielles, les ambassades plénipotentiaires, et le contrôle des finances publiques.

106 Il est strictement interdit d'avoir des prisons ou des cellules de détention mixtes. De même il est strictement interdit d'avoir un gardien du sexe opposé à celui des détenus dans une prison. Si l'on découvre qu'un gardien est homosexuel, il ou elle n'est pas autorisé (e) à rester seul avec un détenu dans une même pièce. La prison n'est pas une zone de non droit, la police et la gendarmerie ont le droit d'enquêter sur des crimes et délits graves. Les détenus n'ont pas le droit de consommer de la drogue sauf dans les cas de maladie grave entraînant la prescription de drogue pour atténuer la souffrance. Un détenu peut porter plainte contre la Direction de la prison pour mise en danger de la vie d'autrui. Dans ce cas, un juge peut décider du renvoi de toute la Direction et son remplacement. Un gardien de prison condamné pour abus de faiblesse sur un détenu ne peut plus exercer cette profession sur tout le territoire national. Des dirigeants condamnés pour mise en danger de la vie de détenus ne peuvent plus exercer cette profession sur tout le territoire national. Il doit y avoir de la vidéosurveillance dans tous les endroits d'une prison, toutefois les caméras disposées dans les cellules, les toilettes et les parloirs ne doivent jamais être munis de micros. Les lieux de détention provisoire de personnes inculpés doivent avoir automatiquement des bureaux attenants en open-space, et les cellules doivent être disposées de telle sorte que les personnes se

trouvant du côté des bureaux attenants, peuvent voir tout l'intérieur des cellules excepté les toilettes. Tout prisonnier a toujours droit pour son couchage à un matelas une place et une couverture propres et un système de ventilation adéquat. Toute personne inculpée et dont la vie est menacée par une organisation mafieuse doit passer sa détention provisoire dans une chambre d'hôtel sécurisée et gardée secrète. Le nettoyage et la ventilation des cellules et des toilettes de détenus font l'objet de l'obligation de ne pas mettre en danger la vie d'autrui.

107 Les preuves de crimes, collectées, doivent faire l'objet d'un programme national de sécurisation accentué. Toute personne ayant fait l'objet de négligence dans la sécurisation des preuves de crime ayant entraîné son inutilité, doit automatiquement perdre son emploi suivi d'une radiation ne lui permettant plus d'exercer le métier mis en cause. Les services des enquêtes internes de la police et de la gendarmerie doivent veiller à la sauvegarde des preuves de crimes et au respect des droits de toutes les parties dans la gestion des preuves de crime.

108 Le vol des ustensiles dans les restaurants, des objets de toilettes dans les centres hôteliers, du carburant dans les camions, des équipements électroniques dans les installations, des véhicules dans les parkings, des fonds dans les sites de placement financier, dans une localité et à une certaine échelle délimitée par le Sénat est considéré comme un pillage nécessitant une aide de l'Etat.

109 Le système de marketing où on gagne plus de 25% de ses gains en fonction du nombre de personnes parrainés est une arnaque. Le système de marketing ou de prêt sur gage où l'on a une main mise sur la vie privée du client est une arnaque. L'excédent de la vente aux enchères d'un objet de prêt sur gage, en tenant compte des intérêts cumulés, doit revenir à 90% au propriétaire de l'objet. L'intérêt du montant d'un objet de prêt sur gage ne peut excéder 10% par an pour les prêts sur plus de deux ans sinon c'est une arnaque. L'intérêt du montant d'un objet de prêt sur gage ne doit excéder 25% pour un prêt sur moins de deux ans sinon c'est une arnaque. La vente à un tiers d'un objet de prêt sur gage avant l'échéance du prêt est une arnaque. Le taux d'intérêt de prêt dans les tontines, mutuelles et compagnies d'assurance ne doit pas excéder 5% au cours d'une année.

110 Il est strictement interdit de faire de la publicité des pratiques occultes ou des cercles occultes à la télévision et à la radio. La célébration liturgique d'une religion affiliée au Conseil national des religions ne peut pas être considérée comme une pratique occulte tant que ce Conseil national des religions n'émet pas de suspicions d'arnaque de fidèles.

111 Les services de paie, les caisses de retraite et de prestations familiales, et les assurances ont l'obligation au premier paiement d'une somme de salaire, de pension, d'allocation ou d'indemnisation de fournir au concerné un bulletin d'état des sommes dues qui montre l'intégralité des données prises en compte pour fixer la somme due. Chaque organisation concernée par le paiement de ces sommes dues doit avoir ou être affiliée à un service de contentieux ayant une accréditation d'arbitrage en auxiliaire de justice pour statuer sur les plaintes sur le calcul de la somme due, dans un délai qui ne doit pas dépasser 60 jours d'affilés après le dépôt de la plainte. Le Pôle emploi doit avoir un département qui centralise sur le plan informatique toutes les données sur les carrières et les avantages sociaux des travailleurs et dont elle partage les données avec les caisses de retraite, et qui surveille les prélèvements sur les comptes courants de salaires ou de pension des salariés et retraités, avec un service juridique qui initie des class actions en justice quand des abus ou des arnaques sont constatés. Ce service juridique surveille également les délais

de traitement des demandes de résiliation de contrats de particuliers avec les assurances et les fournisseurs d'accès opérant des prélèvements bancaires ou des demandes de clôture de comptes bancaires.

112 Un préfet a la compétence pour expulser un locataire de logement qui cumule trois mois d'impayés, à la demande du bailleur. Le reçu du paiement d'une mensualité d'un bail par un locataire de logement doit être signé par le bailleur et un témoin qui est un habitant du même quartier que le locataire. Un bailleur peut faire expulser par l'entremise d'un préfet un locataire de son logement après un moratoire de six mois pour tout autre raison que le constat d'impayés. Le juge de la Maison de justice peut poursuivre un locataire pour le paiement des impayés de loyer avec le concours de la gendarmerie sans que le bailleur n'ait à déboursier des frais de justice. La loi peut définir sur un temps limité des cas où un bailleur ne peut pas faire expulser un locataire, et doit également limiter les intrusions possibles de bailleurs dans la vie privée de locataires, et aussi déterminer les cas où des travaux reviennent à la charge du bailleur même bien après la conclusion du bail comme par exemple la réparation de fuites. Le changement de compteur d'eau, d'électricité ou de gaz pour défaut de qualité doit se faire après plainte dans un délai de 30 jours par le fournisseur d'accès. C'est au fournisseur d'accès de prouver que le compteur d'eau, d'électricité ou de gaz n'est pas défectueux par l'entremise d'un médiateur agréé auprès de la préfecture. L'installation d'un compteur de contrôle aux normes et qui marque un indice nettement inférieur à l'indice du compteur du fournisseur d'accès est une preuve de la défectuosité du compteur du fournisseur d'accès. L'expertise pour la détection de fuites ou de court-circuit dans le réseau est entièrement à la charge du fournisseur d'accès et cela fait partie du service après-vente de même que le changement de compteur, la régulation du débit l'entrée des réseaux internes et les travaux de réfection du raccordement au réseau. Les travaux de réparation d'une fuite dans le réseau intérieur à un logement ou d'un court-circuit dans le réseau interne sont à la charge du bailleur. Tout fournisseur d'accès doit souscrire à une compagnie assurance dont les inspecteurs ont autorité pour établir un préjudice pour dysfonctionnement et s'assurer de l'indemnisation de la victime dans un délai de moins de 60 jours, et sur une base de calcul transparent qui doit être publié sur un site internet accessible à tous les usagers, et la Maison de justice peut statuer en appel.

113 La première audition de tout prévenu par un procureur ou un juge d'instruction, dans le cadre d'un litige opposant deux parties, doit se faire dans le cadre d'une confrontation des deux parties adverses à l'issue de laquelle chacun doit être informé de tous ses droits mis en causes et des voies de recours en urgence sur chacun des points litigieux soulevés après écoute de chaque partie. De ce fait le procureur ou le juge d'instruction, veille à ce que tous les points litigieux soient pris en compte et ceux nécessitant son arbitrage sans besoin de procès soient réglés en même temps que d'éventuels recours à une poursuite pénale. Lorsque le procureur ou un juge d'instruction constate que les droits d'un prévenu ont été bafoués pendant son arrestation ou sa garde à vue, celui-ci a l'obligation de saisir l'Inspection des services du service judiciaire concerné, par une plainte. Tout prévenu en garde à vue a droit à deux coups de fil par téléphone de cinq minutes chacun et chaque jour. Tout prévenu en garde à vue et toute victime d'agression doit être entendu en dehors de l'enquête en cours qui doit toujours être supervisée par un officier, par un gardien de la paix qui l'auditionne pour établir le diagnostic de la circonstance en marge de cette enquête en cours. Ce gardien de la paix qui doit être habitué aux rondes dans le quartier où a eu lieu le délit ou le crime, témoignera lors du procès pour permettre au juge de constater des circonstances atténuantes ou aggravantes et aussi de prendre des mesures urgentes pour d'éventuelles nécessités d'ordre humanitaire.

114 Il est strictement interdit à une puissance étrangère ou à un organisme étranger de participer au financement des campagnes électorales ou des partis politiques. Les pays autorisés à financer les campagnes électorales ou les partis politiques ne peuvent le faire que dans le cadre d'accords-cadres d'un même mouvement politique visant une internationalisation idéologique à travers des traités qui doivent être transparents et avec l'obligation d'une charte de promotion de la démocratie.

115 Le mécénat des entreprises est avant tout un coup marketing et les choix d'un mécénat seront toujours discutables au regard des avis divergents sur les priorités pour la société. C'est pourquoi le mécénat avec un seuil de 0,5 du chiffre d'affaire doit entraîner une défiscalisation suivant un pourcentage de 60% du montant investi sous réserve de la prise en compte des prix sur le marché et avec un montant plafond qui ne peut pas excéder 5 milliards de francs CFA. Les grosses entreprises qui font du mécénat au-delà d'un montant dont la défiscalisation atteint 5 milliards de francs CFA font avant tout un coup marketing et non un acte désintéressé. Il est strictement interdit à un organisme public d'accepter le mécénat de fonds d'origine mafieuse. Il est strictement interdit à un candidat ou un parti politique d'organiser une campagne caritative pendant une campagne électorale.

116 les candidats admis au second tour d'une élection à deux tours doivent se soumettre à une confrontation dans un débat télévisé de deux heures où le temps de parole est chronométré et sur un ensemble de thématiques proposées par chacun des candidats. Au terme de ce débat un journaliste grand éditorialiste choisi pour son indépendance avec le consentement des candidats peut ajouter au plus trois thématiques importantes qu'il aura jugé délaissées par les candidats et ceux-ci avant de répondre devront dire pourquoi ils n'ont pas au préalable choisis lesdites thématiques.

117 Chacune des six religions devra se doter d'un dictionnaire spirituel allant de A à Z et avec une définition commune, validée par le Conseil d'Etat, de la foi, du libre arbitre, et des notions du bien et du mal, car l'absence d'un tel outil a généré par le passé une fabrique à démagogies en tous genres et des extrémismes terriblement néfastes.

118 Un parlementaire ne peut être définitivement exclu du Parlement que si et seulement s'il est condamné pour crime par la Justice. Et toute exclusion temporaire de plus de 24 heures d'un parlementaire doit être au préalable validée par le Conseil constitutionnel.

119 L'Etat a l'obligation de coopérer avec Interpol, le tribunal pénal international et les exigences du rapport-pays vis-à-vis des institutions de l'ONU et ses objectifs de développement durable.

120 Chaque Ministère du gouvernement doit avoir un site internet où celui-ci dispose d'une page indiquant les délais de procédure de tout type de traitement de dossier et de procédure de passation de marché, et une page où on peut télécharger la feuille de route annuelle du Ministère et l'évaluation sur une base trimestrielle de l'exécution du budget de fonctionnement et d'investissement qui a été soumis à une commission du Sénat, et une page pour la gestion des plaintes et avec les adresses téléphoniques et mails des services sollicités par les contribuables.

121 Un ancien président de la république ne peut pas être jugé au pénal pour des faits de trafic d'influence, d'abus de biens sociaux ou d'espionnage pour toute la durée de son mandat. Par contre

il peut être jugé pour ces faits au civil pour une peine qui se résume à l'inéligibilité, la non habilitation à faire partie du Conseil constitutionnel et l'interdiction temporaire ou définitive d'exercer la politique. La justice doit s'accélérer si des suspicions probantes pour trafic d'influence, d'abus de biens sociaux ou de viol pèsent sur un candidat à la présidence de la république. Le dépassement du plafond des comptes de campagne électorales et le financement d'une campagne électorale par une source réfutable constituent un délit si la Cours des comptes peut prouver avoir alerté le candidat et qu'il a ignoré l'alerte. La Cours des comptes doit faire un suivi bimensuel des comptes de campagne électorale pour les fonctions de président de la république et de parlementaires. L'immunité est automatiquement levée en cas de meurtre, de viol ou d'espionnage mafieux avéré et dans ce cas l'on doit d'abord passer par un procès au civil pour établir le crime bien que le prévenu a le droit de ne pas assister en personne au procès ou de se faire interroger au cours de la procédure au civil. Cette clause sera appelée **la clause francilienne**.

122 Il doit y avoir auprès de chaque tribunal de grande instance, un Grand Jury composé de douze membres de la société et désignés par le Président de la Cours d'appel, et qui décide de la mise en accusation d'un fonctionnaire ou d'un responsable politique ou de toute autre personne dans une affaire où les preuves de l'accusation reposent surtout sur l'intime conviction et sur la demande et après des auditions en séance par un procureur ou un juge d'instruction. Toutefois la Chambre des grands crimes constituée de trois juges à la Cours Suprême, peut décider de l'annulation de la mise en accusation par un Grand Jury si elle estime que la clôture du dossier est le meilleur prix à payer et elle peut obliger un psychothérapeute ou un prêtre à révéler une confession si elle estime que l'agresseur est un ennemi déclaré de la société assimilable à un terroriste. Cette clause sera appelée ou **clause serial-killer**

123 Dans le cadre de l'établissement d'un acte d'état civil sur une union conjugale, au cas où l'un des conjoints possède des biens d'un montant égal ou supérieur à 150 000 dollars US, l'union est obligatoirement placée sous le régime des biens séparés. Cette clause sera appelée **la clause anti-prime**.

124 En matière judiciaire, seule la Cour Suprême peut statuer sur une question de politique internationale. La question du droit d'asile n'est pas une question de politique internationale mais une question d'hospitalité et de fraternité. Et la Cour Suprême peut court-circuiter une procédure judiciaire par une autre procédure sur un enjeu de politique internationale. Cette clause sera appelée **la clause souveraine**.

125 **Le consentement sexuel :**

- C'est le fait d'être d'accord de rencontrer l'autre partie,
- C'est le fait d'être d'accord de se retrouver seul(e) avec l'autre partie,
- C'est le fait d'accepter de passer du temps avec l'autre partie,
- C'est le fait d'accepter de toucher ou de se faire toucher,
- C'est le fait d'accepter l'idée d'un rapport sexuel avec l'autre partie,
- C'est le fait d'accepter la pénétration par un orifice donné,
- Ce n'est pas le fait de demander de stopper la pénétration et que l'autre ne soit pas d'accord,

- Ce n'est pas le fait d'accepter un chantage ou un abus de pouvoir,
- Ce n'est pas se fier à la déclaration de l'autre partie dans un cas de parole contre parole si le kit de viol prouve des signes évidents d'agression sexuelle,
- C'est se livrer immédiatement à un kit de viol, si on veut mettre en évidence un viol,
- C'est bénéficier de la confidentialité dans la procédure d'enquête pour viol qui doit être menée par une équipe policière spécialisée,
- C'est aussi un rapport sexuel à moitié consenti avec son conjoint en union légale tant que cela ne prend pas l'ampleur d'une agression,
- Ce n'est pas l'acceptation par un mineur de coucher avec un adulte.

126 Il sera institué un service civique pour les personnes nouvellement condamnées à une peine de prison même avec sursis, les personnes déjà en prison, les drogués en cure de désintoxication, les jeunes de 19 ans n'ayant pas obtenu le baccalauréat, et le personnel nouvellement recruté à la fonction publique. Ce service civique sera constitué d'un système de réarmement moral, mental et sociétal en 12 mois avec les activités suivantes :

- Tests de Quotient intellectuel, de Quotient social et de Quotient artistique (3 jours au début et 3 jours à la fin),
- Suivi psychiatrique ou psychologique (emploi du temps hebdomadaire),
- Participation aux groupes de remise en forme et de sport amateur et affiliation aux réseaux de supporters (emploi du temps hebdomadaire),
- Discipline du lever tôt-rassemblement-repas à heure fixe-tâches ménagères-politesse-extinction des feux (emploi du temps hebdomadaire).
- Formation de vulgarisation sur la littérature (emploi du temps hebdomadaire),
- Participation aux clubs cuisine, musique, et radio (emploi du temps hebdomadaire),
- Groupes de parole pour les addictions et les obsessions (emploi du temps hebdomadaire),
- Séminaires sur l'éducation civique (10 jours),
- Séminaires sur les applications des réseaux sociaux et les avantages (10 jours),
- Séminaires sur le Droit (10 jours),
- Séminaires sur le leadership (10 jours),
- Séminaires sur la spiritualité et le libre arbitre (10 jours),
- Retraite spirituelle (10 jours),
- Séminaires de vulgarisation sur la logique (10 jours j),

- Séminaires sur les modes de compréhension (10 jours),
- Séminaires sur l'écologie (10 jours),
- Stages de comédie (45 jours),
- Stages agricoles (45 jours),
- Stages en infographie ou de photographie ou de peinture ou de musique (45 jours),
- Stages en esthétique, hygiène et en diététique (45 jours),

127 L'action anti-drogue, en faveur des personnes sous l'emprise du dopage, a trois grands axes :

- Cure de désintoxication dans un centre adapté – service civique - sensibilisation sur les réseaux sociaux,
- Programme de réinsertion socio-économique- désignation des référents d'incubation entrepreneurial parmi ceux qui se sont le mieux en sorti- inscription dans les salons et foires,
- Financement du programme - accueil des bénéficiaires dans des centres puis passage dans des familles hôtes pour mentoring avant le sevrage complet - bourses de formation scolaire et professionnelle pour les plus jeunes,

128 Du renseignement citoyen en tant que correspondant au sein de la cité.

La différence entre correspondant et délateur se porte au niveau de :

- L'unité de la source (on se confie à une seule autorité ou un seul agent des forces de l'ordre qui doit assurer la confidentialité et accusé réception de l'information),
- Le recoupage de la source (pour éviter des calomnies),
- Eviter le risque de justice populaire (en respectant la présomption d'innocence),
- L'enquête de moralité (le correspondant doit se plier à un questionnaire type pour évaluer ses motivations sur le maintien de l'ordre public).

La différence entre correspondant et informateur se porte sur :

- La protection de la source (le correspondant s'engage à témoigner devant la justice),
- La structure de veille (le correspondant est dans une intervention ponctuelle),
- La codification du signalement (les canaux de signalement sont gérés par un centre d'écoute supervisé par un procureur),
- Eviter le risque de collusion (le citoyen n'est pas un agent des forces de l'ordre).

129 Des conditions de vente de seconde main et à l'état neuf portent sur :

- La vérification des critères standards de fonctionnalité à la livraison,

- L'information sur les critères standards de fonctionnalité et sur les caractéristiques dans l'annonce,
- Le paramétrage obligatoire et gratuit à la livraison,
- La garantie d'au moins 3 mois si ce n'est pas un objet périssable,
- Les informations sur les options d'accessoires avant l'achat,
- La notice sur les installations d'applications usuelles et sur les manipulations usuelles lors de l'achat,
- La possibilité de troc après deux semaines d'utilisation pour achat de bien de la gamme supérieure,
- A part la possibilité de troc, toutes les autres conditions cités plus haut doivent conditionnées l'achat d'un bien neuf quoi que la garantie doit être ici d'au moins un an si ce n'est pas un objet périssable.

130 **L'Organisation Nationale des Assurances** s'appuie sur un arsenal juridique sur la protection des personnes et des biens et des normes sur les garanties, et sur un budget national et des collectivités sur la protection civile, et repose sur :

- Le Fond national de garantie des prêts de dépannage des usagers
- Le Fond national de réserve pour les catastrophes
- Le Fond national de garantie des hypothèques
- Le Fond national de soutien à la cogestion des engins lourds et des transports de marchandises
- Le Fond national de soutien à la rentabilité des agropoles et à l'économie d'échelle
- Le Fond national de garantie des négociants des productions agricoles et minières
- Le Fond national de soutien aux incubateurs entrepreneuriaux pour l'installation des jeunes vocations en agriculture
- Le Fond national de soutien à la mixité dans les filières culturelles
- Le Fond national de soutien à la transition écologique
- Le Fond national des prélèvements en faveur des musiciens
- Le Fond national de soutien aux réseaux de pièces détachées
- Le Fond national de garantie des épargnants et des petits actionnaires
- Le Fond national de solidarité en soutien à la sécurité sociale pour tous.

131 De la vente des produits agricoles. Il doit y avoir quatre types de boutiques de vente des produits agricoles: La vente de produits bio, la vente de produits non bio haut de gamme avec des normes de grande pureté, la vente de produits non bio moyenne gamme aux normes minimales acceptables, et la vente de produits bas de gamme issus des avaries acceptables provenant du déclassement des rayons du bio ou du haut de gamme et des restaurants chics. Un petit commerçant ne peut tenir qu'un seul type de boutiques. Un grand magasin doit respecter la séparation des quatre boutiques par des cloisons sur au moins trois côtés et respecter la spécialisation des vendeurs. Les quatre catégories permettent de satisfaire toutes les classes sociales. Il doit y avoir des accords de libres échanges sans quotas entre tous les pays sur la vente de produits agricoles non bio moyenne gamme et des produits bio. Il doit être interdit d'exporter des produits non bio bas de gamme. Les produits non bio haut de gamme doivent bénéficier de mesures protectionnistes dans le but de la préservation du patrimoine et des savoir-faire locaux. Les normes pour produits bio doivent être universelles et harmonisées. Il doit être interdit à une industrie alimentaire d'utiliser dans un même produit des matières provenant de plus d'un type de boutiques de vente de produits agricoles

132. L'eschatologie au sens laïc est le Marché du discernement. La compréhension est la seule monnaie. Celui qui comprend plus achète plus et celui qui comprend moins achète moins. C'est aussi simple que ça. Et tout n'est pas fait pour toi car deux biens peuvent ne pas aller ensemble chez toi alors qu'ils s'accommodent parfaitement chez un autre et vice versa. Le but de l'eschatologie est de faire de toi une personne à l'esprit d'une vraie et parfaite démocratie qui te rend membre de la Cité des Maîtres de ses choses qui savent qu'ils savent. Et il y a trois banques de la compréhension :

- l'école de la société apprend l'intelligence dans le challenge du savoir à travers les cinq défis de l'intellect : savoir interpréter, savoir s'exprimer, savoir analyser, savoir résoudre et savoir débattre,
- la famille apprend la sagesse dans le challenge de l'équipe à travers les cinq défis de la morale : la perspicacité, la congruence, le véridique, l'universalité, et l'intemporalité
- le développement personnel apprend la jugeote dans le challenge du contrôle à travers les cinq défis de la proactivité : la capacité à travailler avec les autres, la créativité promotrice de valeurs, l'énergie dans le travail, le respect de la hiérarchie et l'expérience du savoir-faire. Le développement personnel résulte de l'investissement personnel dans le travail, les activités culturelles et la pratique du sport.

Et le seul talon de mesure de la monnaie est l'humilié qui apprend le discernement dans le challenge de la foi qui a huit écoles

Et il y a quatre Fonds d'investissements du discernement que sont :

- l'Ego de chaque Dieu qui gère la sagesse qui détermine la virtuosité dans la magistralité
- l'Alter-égo de la vie collective de chaque Dieu qui gère l'intelligence qui détermine la classe dans la magistralité
- l'Alter-égo de la vie dans l'individuo de chaque Dieu qui gère la jugeote qui détermine la Facture dans la magistralité

- l'Esprit Saint de chaque Dieu qui gère le discernement dans la Communion des Esprits

L'eschatologie a quatre axes sur terre :

- l'école de la republica
- l'école de l'ecclésiastique
- l'école de la tribu qui capitalise les deux premiers pour contribuer à la capitalisation par les Dieu du dernier axe qu'est:
- l'école de la tribu

L'humanité post parousie contribuera aussi à la préparation des quatre axes de l'eschatologie dans l'Au-delà qui sont :

- Le A de la prospection dans le spirituel
- Le A de la prospection dans le foyer
- Le B du fouillis dans la littérature
- Et le B du fouillis dans le travail

133 Les trois cours transversaux dans l'enseignement et le bilan de maturité consistent en ceci :

- Apprendre la philosophie en classes de première et terminale, c'est apprendre à compter en termes de valeurs à travers l'estimation d'une valeur conceptuelle, la mesure des valeurs ajoutées, le cogito d'un être de valeurs, la force du patrimoine des valeurs universelles et les divisions de la hiérarchie des valeurs. Il sera exigé au préalable le visionnage de la série Stargate SG1 et la première saison de la série Desperate house wife.
- L'instruction civique au primaire et à la maternelle et l'éducation civique en classes de sixième jusqu'en seconde, c'est apprendre à lire en termes de valeurs à travers le sens du civisme, le sens de l'équité, la sauvegarde des acquis de la civilisation, la promotion du rationalisme et les challenges de la démocratie.
- Le cours de communication de la maternelle au Master, c'est apprendre à écrire l'histoire de la modernité en termes d'usages de l'ordinateur, d'entraînement à l'éloquence, des méthodes de recherche, des solutions internet, et des challenges médiatiques et de rapportage.
- Le bilan de maturité exigé pour l'obtention du sacrement de guérison, c'est apprendre à compter les banques du discernement, apprendre à lire les fonds d'investissements du discernement et apprendre à écrire l'amour dans la splendeur de l'humilité. Pendant ce bilan il sera exigé de visionner la série Joséphine ange gardien et dont les leçons seront à l'ordre du jour de la treizaine spirituelle.

Ces clauses de sauvegarde doivent être enseignées pendant les cours d'instruction civique au primaire et d'éducation civique au secondaire et débattu au cours de philosophie de classe de première.

DU PRINCIPE ONZIEME : DE L'OFFRE DE SERVICES SOCIAUX

L'Etat doit avoir une offre en services sociaux qui comprend des affiliations, de la protection sociale, de l'aide éducative et du service de médiation. Toutes doivent être conformes à un système régulièrement audité et réformable dans sa globalité tous les cinq ans. Les affiliations comprennent l'affiliation à une assurance santé qui permette de jouir d'une protection publique et l'affiliation à un système de retraite bénéficiant d'une solidarité étatique. La protection sociale comprend le dispositif de mesures de protection de l'enfance et le dispositif de l'assistance aux personnes fragiles ou vulnérables. L'aide éducative concerne une intervention combinée d'un assistant social, d'un conseiller en éducation, d'un psychologue et d'un gendarme envers des individus étant soit des adolescents en difficultés ou difficiles (chaque adolescent étant un cas particulier) soit des groupes d'anciens condamnés fraîchement sortis de leur enfermement, et concerne aussi les centres de mise en observation et d'écoute contre les carences éducatives de parents. Le service de médiation comprend un service de conseil conjugal réparti suivant une carte communale entre les chefs de quartiers ou de village et des consultants privés, et un cadre légal de médiation comme alternative à un procès et impliquant le chef de quartier ou de village qui valide la médiation, gendarmes, avocats et services sociaux et éventuellement ministres du cultes ou associés. Aucune médiation n'est possible pour un cas de viol, de meurtre ou d'atteinte à une liste rouge de crimes et délits répertoriés par le Sénat.

Tout hôpital qui couvre une commune ou tout hôpital ayant un rayon plus grand doit avoir obligatoirement au moins un gynécologue de chaque sexe et travaillant à plein temps. Un gynécologue qui suit une femme enceinte doit obligatoirement faire une consultation gratuite à son époux pour le conscientiser et/ou apaiser ses craintes. L'époux doit avoir une place et un rôle dans la salle d'accouchement. Toute personne qui entre dans un centre hospitalier doit pouvoir obtenir à l'avance une estimation globale des frais en cas d'hospitalisation ou de chirurgie et auprès d'un même service. Le congé paternité est obligatoire et est accompagné d'au moins une heure de coaching par les services sociaux. Tout centre hospitalier doit informer la police locale et de façon journalière sur le nombre et le genre de patients accueillis en urgence pour cas de violence humaine ou animale, statistiques que celle-ci compile de façon hebdomadaire et les transmet au procureur de la localité et aux services sociaux.

Tout nouveau-né qui entre dans la vie, après les centres hospitaliers, doit recevoir la consultation d'un pédiatre qui établit un bilan clinique, d'un médecin généraliste qui propose un protocole en matière de protection et d'un psychologue qui réalise le profil psychologique maternel et infantile. Ces consultations seront les annexes de sa déclaration de naissance. La maternité doit remettre à la maman du nouveau-né un CD sur les mesures de protection de l'enfance, la reconnaissance des symptômes d'affections diverses et la diététique infantile.

DU PRINCIPE DOUZIEME : DE LA MIXITE SOCIALE

L'Etat se doit de pourvoir à de multiples possibilités permettant aux citoyens à revenu modeste ou sans revenu permanent d'avoir accès aux produits haut de gamme, d'avoir un accès équitable en services de base, et permettant à tous un accès aux outils de qualité supérieure.

Pour permettre l'accès aux conditions ou produits hauts de gamme, l'Etat et les personnes de condition aisée se doivent de concourir à offrir un pourcentage important de choses haut de gamme rendu accessibles aux personnes modestes ou pauvres par le biais d'une loterie organisée chaque trimestre. Il s'agit en fait de racheter 60 à 95% du prix d'une chose de sorte à réduire le prix de son acquisition à 05 à 40% de son véritable prix. Puis chaque trimestre ces choses subventionnées sont regroupées et vendues par le biais d'une loterie. L'Etat, les collectivités locales, les grandes entreprises et des particuliers seront sollicités pour collecter les subventions d'au moins 20 choses. Chaque début d'année, un sondage sera effectué par région pour sélectionner les 20 choses haut de gamme les plus sollicités par la population défavorisée.

Pour permettre l'accessibilité équitable aux couvertures en services de base, l'Etat déterminera un quota minimum de couverture pour chaque service de base. Par exemple dans le domaine de la santé, il sera déterminé le nombre minimum de médecins généralistes, de pédiatres, de gynécologues, de psychologues, de chirurgiens par commune et par nombre d'habitant. On déterminera le nombre minimum de conseillers éducatifs et de salles de classes équipées et normalisées par niveau et par nombre d'habitants pour l'enseignement de base et l'enseignement secondaire. Pour les affaires sociales, on déterminera le nombre minimum d'assistants social par nombre d'habitants. Dans la sécurité, il faudra déterminer le nombre minimum de commissaires, d'inspecteurs et d'agents de police ou de gendarmerie par nombre d'habitants. On déterminera le nombre minimum de logement sociaux par commune et par nombre d'habitants. On déterminera également le nombre minimum de logements pour gens de condition modeste à leur réserver dans les quartiers chics et par quartier répertorié par la commune. Le centre d'animation communautaire d'une commune en zone rurale sera au cœur de toutes les stratégies de développement du secteur rural. Chaque commune de Mairie de ville sera dotée d'un centre de promotion de l'entrepreneuriat qui sera lui-même doté d'un dispositif permettant à une PME de jouir de procédures regroupées et simplifiées et de moratoires, et d'avoir accès au marché des innovations et de l'investissement financier. Chaque département doit avoir un centre culturel de promotion des langues, des cultures, de la littérature et des patrimoines collectifs et touristiques.

Pour permettre l'accès aux outils de qualité supérieure, il faut garantir un certain nombre d'harmonisations. Dans le secteur de l'éducation primaire et secondaire, il faut que les manuels scolaires, d'un volume modeste, soient confectionnés en obéissant au principal critère de performance qu'est la capacité de l'élève à utiliser ce seul manuel pour faire le tour de la question dans chaque chapitre, tout niveau d'étude respecté, sa capacité à travers ce manuel pour s'entraîner graduellement et résoudre tout problème qui pourrait être posé par son évaluateur. En clair l'enfant moyennement intelligent ne doit sentir en aucun cas la nécessité de fascicules ou de sources d'informations alternatives, mis à part ses cours basés sur le manuel, pour faire face à ses examens. De plus malgré la haute exigence de qualité du manuel, celui-ci doit rester à un prix bas et n'être changé qu'au minimum tous les quatre ans. L'enfant doit étudier un module de matières en nombre restreint. Dans l'enseignement primaire, l'enfant doit étudier un module d'au plus 4 matières par trimestre : Maths, français, anglais, technologie ou communication étant obligatoires.

Dans l'enseignement secondaire général de premier cycle (quatre années) et au dernier niveau du primaire, l'enfant doit étudier un module d'au plus sept matières : Maths, langue officielle, français ou anglais, technologie, sciences de la vie ou de la terre ou l'écologie, et histoire-géographie et communication. Dans l'enseignement secondaire technique de premier cycle (quatre années), l'enfant doit étudier un module d'au plus 3 matières générales dont Maths et communication et au plus 6 matières techniques chaque année. Dans l'enseignement secondaire général de second cycle (trois années), l'enfant doit étudier un module de 5 matières obligatoires (A : Maths, langue officielle (français ou anglais), histoire-géographie et philosophie ; C : Maths, langue officielle (français ou anglais), Physique, et Chimie ; D : Maths, langue officielle (français ou anglais), Sciences, et Chimie) par an. Dans l'enseignement secondaire technique de second cycle (trois années), l'enfant doit étudier un module de d'au plus 3 matières générales dont Maths et communication et au plus 6 matières techniques chaque année. La communication comporte aussi bien les techniques de communication, l'initiation à l'informatique et à l'internet, la sociologie de l'information, la création et la gestion d'un média amateur, et la psychologie du comportement et de la culture organisationnelle. On doit composer le Brevet d'études secondaire de premier cycle ou Certificat d'aptitude professionnelle et le Baccalauréat sur cinq matières obligatoires par filière et on y associe les moyennes annuelles d'au plus six matières. Dans le domaine de la santé, il est impératif que les laboratoires des centres de santé et les psychothérapeutes disposent de protocoles haut de gamme leur permettant de produire au moins 95% de diagnostic satisfaisant pour tous les cas de maladies relevant de leur compétence. Cela suppose que les laboratoires soient dotés de matériels conséquents et de spécialistes disposant de compétences adéquates et agréées par diverses instances qui doivent exister même pour les psychothérapeutes. Malgré cela le coût des examens doit être abordable pour le plus grand nombre. Chaque Mairie de ville doit avoir essentiellement des routes à trois voies ou à double voies semblables aux autoroutes et qui relie la périphérie au centre-ville.

Chaque réseau de services publiques, chaque organisation non gouvernementale de niveau national et chaque grande entreprise doit avoir un protocole sur la promotion de la mixité sociale qui implique les gens dits normaux et les handicapés, les ethnies majoritaires et celles minoritaires, les gens aisés et les pauvres, les doués et les moins doués en raison de leurs QI respectifs, les natifs (les gens nés ou ayant fait le gros de leur école primaire dans la localité quel que soit leur ethnie d'origine) et les allogènes (ceux qui sont nés ou ayant fait le gros de leur école primaire ailleurs), les hétérosexuels et les homosexuels, les jeunes (16 à 25 ans) et les séniors. Ces protocoles doivent être soumis à l'Aréopage pour certification.

L'espèce humaine est constituée de trois gentes au-dessus des races : **les normales de saisons** qui constituent 99% de la population, **les reptiliens** et **les anti-reptiliens**. Les normales de saisons ont quatre grands groupes : **les antisocialos** qui s'accommodent mal de la vie sédentaire, **les normales ordinaires** qui sont des suiveurs de mouvement politico-sociaux, **les normales polyvalents** qui par une caractéristique propre à leur groupe, cela fait qu'ils monopolisent les pouvoirs politiques, économiques et médiatiques, et enfin **les normales mimes** qui, en dehors de ce que c'est ici que l'on trouve le gros des comédiens et interprètes, sont en fait une sorte de miroir critique de l'ensemble des aspects de la société où ils vivent. Les démagogues et les faux gourous se servent de normales mimes pour embobiner des normales ordinaires dans des mouvements dont le seul but est l'emprise du pouvoir. Les reptiliens sont des gens qui sont très fragiles sur le plan éducatif. Ils sont le plus souvent victimes de l'intolérance des normales de saisons. Ils sont très demandeurs de système collectifs d'organisation de la vie religieuse sauf que chez eux la visée doit être

individualiste et non collective. Les anti-reptiliens sont de vrais explorateur-systèmes. Ils se font facilement embrigadés dans des systèmes despotiques et dans ce cas ils peuvent faciliter l'avènement de guerres, de génocides ou de systèmes d'apartheid. Par contre, ils peuvent apporter des innovations majeures à la civilisation quand ils sont dans la logique du progrès. En matière d'union nuptiale, les antisocialos vivent mieux en couple entre eux ou avec les reptiliens ou les anti-reptiliens. Les normales ordinaires vivent mieux en couple entre eux ou avec les normales polyvalent ou les normales mimes et vice versa. Les reptiliens vivent mieux en couple avec les anti-reptiliens ou les antisocialos. Les anti-reptiliens vivent très bien en couple entre eux ou avec tous les autres gentes et groupes.

La Clause à Brassens est la clause qui veut que la Société nationale des sans domicile fixe doit avoir une Organisation chargée de la protection des droits des antisocialos et donc qui veille à ce qu'ils aient accès à la sécurité sociale, au droit de participer au débat public et à la protection des œuvres de l'esprit, au coaching sur le survivalisme, aux stages de protection de la nature, aux fourgonnettes avec kit complet, et une organisation de circuits sécurisés d'accès aux parkings, toilettes publiques, pistes cyclables avec refuges, campements, zones de chasse et de cueillette, et au patrimoine national.

La Clause Halloween est la clause qui veut que pour le bien-être des reptiliens, que soient organisés des pèlerinages et animations religieuses sur toute l'étendue du territoire national. C'est pourquoi le Conseil nationale du culte religieux devra mettre en place une organisation nationale œcuménique des sanctuaires et lieux de culte et qui assure des accès d'abonnement sur toute l'année aux activités de retraite, de récollection musicale, de parcours de marche méditative, et de marchés des sacramentaux. Un site internet devra permettre de s'inscrire ponctuellement à ces activités et de connaître les programmes hebdomadaire d'activités religieuses de chaque localité et ouverts au public, site qui devra être hebdomadairement mis à jour. Une tranche des reptiliens aiment vivre en nomades comme les anti-socialo.

L'enseignement primaire public doit être gratuit. Le port de l'uniforme n'est obligatoire que dans l'enseignement maternel et primaire. Des bourses scolaires pour l'enseignement secondaire, professionnel et universitaire doivent être attribuées aux enfants des foyers vivant de l'aide alimentaire, sur la base d'une moyenne annuelle au moins égale à 12/20 pour l'année précédente. Cette bourse doit couvrir les frais de scolarité, un bon d'achat de fournitures solaires, un bon d'achat de vêtements et chaussures, et les frais de loyer le cas échéant pour la formation professionnelle ou universitaire.

La pension d'invalidité doit être égale à la pension retraite à taux plein. Chaque commune et région doit instituer **le Protocole No alliens** pour l'amélioration des conditions d'insertion des personnes vivant avec le handicap, protocole qui doit être mis à jour tous les deux ans. Le Protocole No alliens doit impliquer toutes les organisations de salariés pour l'accès à l'emploi, les chemins d'accès aux bâtiments, bus et trains pour fauteuils roulants, les classes spécialisées et manuels scolaires pour non-voyants, sourds et autistes, la formation d'enseignants de classes ordinaires pour le suivi des élèves dyslexiques, trisomiques, malvoyants ou malentendants, le soutien scolaire pour les enfants souffrant d'un déficit d'éducation parentale, la prise en charge médicale de personnes vivant avec une maladie incurable ou une anomalie physique aliénante, l'organisation de la curatelle pour personne souffrant d'addiction, la prise en charge psychothérapeutique adaptée

pour personnes ayant souffert de traumatismes, le financement préparation au concours et de concours d'activités sportives et artistiques pour personnes vivant avec le handicap.

L'Etat doit financer les organisations et entreprises qui créent des espaces de sport, artistiques (théâtre, concours d'écriture ou de chanson, cours de musique ou de danse, galeries d'art amateur, et la préparation aux concours régionaux et nationaux) ou de loisirs dans les quartiers populaires.

Les communes, avec l'appui de l'Etat, doivent organiser les chambres d'hôtes à faible loyer pour les travailleurs saisonniers.

L'économie collaborative est un outil de partage des biens et des services grâce à des plateformes internet. Cette économie doit être régulée par des instances de contrôle afin d'éviter la clandestinité et les arnaques. Il doit exister une plateforme internet gérée par l'ensemble des chefs de quartier/village et qui permet les échanges de biens et services moyennant une ristourne qui va au chef de quartier/village concerné. Cette plateforme doit permettre aux chefs de quartier/village d'encourager la mixité au sein du quartier ou du village.

L'emploi du plastique permet d'améliorer de façon notable les conditions de vie des classes sociales les moins nantis. Par contre le recyclage du plastique constitue un enjeu environnemental majeur. C'est pourquoi on doit instituer deux types de poubelles dans les domiciles et lieux de travail : une poubelle pour les objets plastiques et métalliques et une autre pour les autres types de déchets. Les centres de tri et de recyclage des déchets plastiques et métalliques doivent avoir une performance d'au moins 80%.

L'eau est un enjeu majeur de la mixité. Il doit y avoir des concertations à divers niveaux de la société et sur le plan international sur la gestion de l'eau. Le premier enjeu de l'agro-écologie doit être de favoriser une bonne gestion du cycle de l'eau, avec la plantation d'arbres facilitant l'infiltration et le développement de micro climats favorables à la conservation de l'eau. L'Etat doit financer des pépinières et opérations de plantation d'arbres pour le reboisement à grande échelle. L'on doit mettre en place des protections pour la mise en place de réservoirs d'infiltration de l'eau sur des collines et montagnes, et des mécanismes de protection des nappes phréatiques contre la pollution. Les usines qui produisent des effluents polluants doivent contribuer significativement à la mise en place de stations d'épuration des eaux usées et à des systèmes de recyclage de l'eau pour les besoins industriels et l'agriculture. D'autre-part il faut créer des systèmes qui permettent de mieux conserver les eaux de pluies afin de réguler la pression sur les nappes phréatiques et même parvenir à terme à des quotas sur la provenance de l'eau douce entre pluies et cours d'eaux, nappes phréatiques, et eaux recyclées. L'eau recyclée doit aussi comprendre l'eau provenant de stations d'épuration des eaux de mer. Des stratégies doivent être mises en place pour réguler la quantité d'eau virtuelle consommée par habitant. Il doit y avoir des accords internationaux pour faciliter le partage de l'eau par des pipelines entre les zones très pourvues en réserves d'eau et les zones arides assez peuplées. Des mesures d'ampleur doivent être prises pour faciliter et protéger l'empoisonnement des principaux cours d'eau.

Sur la ségrégation.

- Inscrire dans la loi la condamnation de la ségrégation raciale et de l'esclavage comme crimes contre l'humanité,

- L'esclavage est la pire des formes de ségrégation raciale,
- Récapitulatif historique dans les manuels scolaires d'histoire des crimes ségrégationnistes et leurs auteurs ainsi que des luttes pour les droits civiques et leurs combattants,
- Une journée internationale pour remémorer la ségrégation raciale, une autre pour l'esclavage et une autre contre le racisme (les juifs sont considérés ici comme une race),
- L'observatoire de l'ONU sur le racisme, la mixité et l'égalité des droits avec un rapport annuel par pays
- Un sommet annuel des chefs d'États sur le plan de réponse internationale sur la mixité et pour le co-développement en faveur des pays qui ont été victimes de la traite négrière.

L'immigration est un levier pour booster l'économie. Le challenge de l'immigration est dans l'accueil géré par le Ministère de la mixité avec :

- Le stage de réarmement moral donnant accès à des bourses,
- Les procédures d'accompagnement pour l'obtention du droit d'asile,
- L'accès au stage pré-emploi,
- La facilitation express des autorisations de travail dans des secteurs de pénurie d'emplois,
- La régularisation du droit d'asile par le billet d'une procédure de contrat de travail ou d'embauche de sportifs,
- Les incubateurs et le grant funding pour immigrés,
- Les circuits légaux d'immigration par quota suivant des filières transparentes et sous licences,
- Les centres d'hébergement aux normes et fonctionnels,
- Les appuis aux réseaux de diasporas dans la contribution à l'économie de leurs pays d'origine,
- Les prix UNESCO pour les auteurs et artistes immigrés,
- La participation des immigrés aux élections dans leurs pays d'origine,
- Le suivi des montages économiques des profits générés par les organismes dans les services aux immigrés,
- La protection juridique des immigrés,
- L'organisation du travail social pour les immigrés,
- Les réseaux de rencontres communautaires,
- Les festivals intercommunautaires

DU PRINCIPE TREIZIEME : DE LA REINSERTION DES BANDITS, DES DROGUES ET DES PRISONS

Une prison doit avoir trois zones et organisés suivant le tableau suivant :

	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Cellule	Cellule à un seul lit individuel avec télévision (6h par jour)	Cellule à quatre lits individuels	Cellule à deux lits individuels
Horaires	Séquence de sortie de 10h à 16h pendant trois mois suivi de 18h à minuit pendant quinze jour	Sortie à 6h, petit déjeuner entre 6h et 7h, repas entre 12h et 13h et diner entre 19h et 20h, rentrée à 22h	Sortie entre 6h et 9h, petit déjeuner entre 6h et 9h, repas entre 12h et 14h et diner entre 18h et 21h, rentrée à 22h
Loisirs	Accès à un open espace Accès à une médiathèque Accès en cellule à des ouvrages encadrés	Accès à un open espace Accès à une médiathèque Accès à l'apprentissage Emploi d'entreprise	Accès à un open espace Accès à une médiathèque Accès à l'apprentissage Emploi d'entreprise Espace de bricolage
Emploi du temps		Emploi du temps fixe pour l'apprentissage et le travail d'entreprise	Négociation individuelle de son emploi du temps
Parloir	Parloirs séparé par une vitre, avec sièges	Parloir avec table et sièges des deux côtés	Parloir avec table et sièges des deux côtés

Le Ministère de la détention et de la réinsertion, le Ministère de la santé et de l'hospitalité, le Ministère de la formation professionnelle et le Ministère de l'Education et de la culture travaillent à la commission qui met en place les statuts et règlement de chaque prison. Les cellules de prison et toute cellule de détention doivent être d'une grande propreté et bien aérées et repeinte régulièrement, de même que les chambres d'hospitalisation.

On a les prisons ordinaires et les prisons de la santé. On a les prisons pour homme et les prisons pour femme. Dans les prisons ordinaires, tout condamné de plus de six ans entre par la première tranche pour douze mois, puis passe dans la seconde tranche pour six à 18 mois selon une commission de trois psychologues qui l'évalue chaque fin de semaine. Le règlement intérieur permet de rétrograder un prisonnier dans la première tranche (12 à 18 mois) et la seconde tranche (6 à 18 mois). L'alternative à la rétrogradation dans la seconde tranche est l'inscription à une thérapie de groupe.

La thérapie de groupe se fait à partir de deux personnes si elles sont volontaires ou à partir de trois personnes si elles sont assignées.

Dans la prison de la santé, le malade accède automatiquement par la première tranche et évolue au gré de l'état de santé mentale.

La construction d'une prison doit être tel que cela ne permet pas le viol, ni la position de faiblesse des geôliers.

Il faut des autorisations médicales de consommer du cannabis, des autorisations spéciales de consommer de la drogue, la vente exclusive des drogues par la pharmacie sous prescription psychiatrique, l'autorisation contrôlée de produire du cannabis et seule des laboratoires contrôlés par l'armée peut produire les autres drogues.

La réhabilitation des bandits et des drogués passe par trois paliers :

1. Le palier de l'archivage qui dure trois à cinq ans : on organise l'archivage en casiers où l'on ne revient presque plus, en casier où l'on revient souvent, en casier où l'on revient fréquemment et en casier en duplexe informatique où l'on valide l'archivage, cette organisation est gérée en réseaux sociaux par Pôle emploi. L'on y emploie les anciens bandits qui sont sous agents de probation et les anciens drogués qui sont suivis par un psychothérapeute de groupe formé en sociologie et management.
2. Le palier de la réadaptation qui dure six mois à cinq ans :
 - Lorsque l'on est en terre fertile, l'on se contente d'une formation professionnelle de six mois à deux ans ;
 - Lorsque l'on est en terre encombrée, l'agent de probation fait un deal avec l'ancien bandit sur la recherche d'un emploi honnête, la recherche d'une stabilité sentimentale et la consultation d'un psychothérapeute ; le psychothérapeute fait un deal avec l'ancien drogué sur la fréquentation des séances de thérapie, la recherche du travail et la recherche d'une stabilité sentimentale ;
 - Les totos : soit il s'agit d'un changement de localité avec obtention d'un emploi, soit il s'agit pour les handicapés mentaux de disposer de lieu et instances ou ils sont pris en compte, de disposer d'une autonomie (logement, bus menant au travail et au marché), et de bénéficier de tutorats ponctuels (aide à la simplification mentale).
3. Le palier de la société apte à absorber des changements et à muter.

DU PRINCIPE QUATORZIEME : De la gouvernance dans le gouvernement ministériel

- Sur le plan administratif

Les dossiers d'avancement, de prestations familiales, de l'octroi de primes, de frais de relève et de paiement des congés, doivent être gérés avec diligence et automatisme par la Direction des ressources humaines du Ministère qui doit avoir un service courrier allant des services centraux aux Délégations départementales et un service en ligne permettant le suivi des dossiers.

Une circulaire du Ministre doit clairement répartir la distribution des budgets de fonctionnement (missions, formation, communication, carburant, fournitures, entretien et sécurité) entre les services de cadres au sein de chaque structure déconcentrée et préciser les minimas de catégorie professionnelle pour les différents postes de cadres et managers et la nécessité pour les responsables de structures d'apprécier la qualité d'expertise de leurs collaborateurs en vue de produire une analyse des besoins en renforcement de capacité et de justifier la transparence dans les propositions aux nominations.

Le Préfet du Département doit être le Patron de la fonction publique avec un service départemental qui gère les dossiers de concours d'entrée à la fonction publique, de recrutement des contractuels, de prise de service à la fonction publique, de prise en charge salariale, de reclassement, et de mise en retraite.

Toute personne âgée de 70 ans et plus doit bénéficier d'une pension vieillesse. La retraite des cadres doit être de 60 ans, celle des enseignants du supérieur et chercheurs de 65 ans, celle des ouvriers et assimilés et agents du service d'aide à la personne doit être de 55 ans. L'âge de 75 ans, doit être l'âge maximum pour exercer une fonction politique car au-delà on devient moins apte à percevoir un problème sous ses divers aspects.

Le Ministère des finances et de l'informatique doit avoir dans chaque Département (ou Comté en pays anglo-saxon), une cellule informatique où les fonctionnaires peuvent faire traiter leurs requêtes par rapport aux comptes et mots de passe d'accès aux services en ligne pour les fonctionnaires ou les contribuables, et offrir des services d'intranet de backup en ligne et de travail en duplex aux structures des Ministères. Ces cellules doivent s'assurer que toutes les structures des Ministères possèdent des outils informatiques avec un système de base de données, une installation internet WIFI et au moins une télévision câblée, et gérer la maintenance informatique.

En cas de barrage de route pour assurer le passage d'un VIP, la population doit être informée la veille au plus tard à midi, et le barrage d'une route ne doit pas durer par endroit plus de 30 minutes, avec un surplus de 15 minute maximum pour défaire les éventuels bouchons.

Les effectifs maximum par classe sont de 25 élèves à la maternelle, de 17 élèves au primaire, de 25 élèves au secondaire, et de 25 étudiants pour les travaux dirigés ou les travaux pratiques.

Les horaires maximums pour le début des classes le matin en maternelle est de 8h avec tolérance d'un retard de 30 minutes, de 8h au primaire avec tolérance d'un retard de 15 minutes et de 8h au secondaire sans tolérance de retard. Le retard non toléré exige la perte des cours de la journée. Le début maximum du travail le matin est de 9h pour les cadres et de 11h pour les managers et les professeurs de rang magistral. L'heure la plus tôt pour les réunions de travail des cadres et managers est de 10h du matin.

Tous les trois ans les salariés d'une organisation doivent voter à la majorité simple s'ils souhaitent percevoir le salaire deux fois par mois (le 10 et le 24) ou une fois par mois (le 24). Les fonctionnaires doivent voter indépendamment par Département.

La production du pain, les petits producteurs de moins de deux hectares (céréales, racines et tubercules, cultures maraîchères, légumineuses, fruitiers très riches en vitamines) ou de moins de cinq hectares de palmier à huile, ainsi que les producteurs de moins de 500 poulets, ou de moins de 100 bêtes (ovins et bovins), doivent être entièrement exonérés d'impôts sur les sociétés et de la TVA, afin de garantir les prix les plus bas possibles sur le marché.

La production animale à la fin de sa première année, nécessite une attestation de conformité environnementale délivrée par le Préfet après examen sanitaire satisfaisant et validation du plan d'occupation de l'espace, et qui est le seul document administratif qui autorise l'exploitation à l'échelle.

Tout citoyen et tout résident doit faire chaque année un bilan complet de santé et dont l'analyse doit pouvoir lui révéler l'utilité, la non utilité ou la dangerosité des stratégies qu'il emploie pour assurer sa santé ou ses hobbies ou pour répondre aux exigences de son travail.

L'Etat doit investir une société pour qui on va obliger toutes les banques commerciales de lui confier la gestion de leurs distributeurs automatiques dans un système qui permettra grâce à un logiciel téléchargeable et sécurisé :

- D'obtenir une copie de son attestation de virement irrévocable ;
- D'obtenir une copie de son relevé d'identité bancaire ;
- De consulter le solde avec ou sans découvert de son compte ;
- D'avoir son relevé bancaire des trois derniers mois ;
- D'avoir son bulletin de solde du dernier virement bancaire ;
- De permettre à un tiers via un code et un mot de passe de retirer l'argent dans son compte ;

- De virer de l'argent d'un de ses comptes à un autre de ses comptes ou à un compte dépôt en ligne géré par ladite société ;
- De transférer l'argent de son compte dépôt en ligne vers un compte dépôt de chacune des compagnies de téléphone et vice versa ;
- La possibilité en ligne pour un ordonnateur de la dépense publique de savoir si ses crédits de fonctionnement sont déjà disponibles, la possibilité en ligne pour tout fonctionnaire de savoir si son avancement, une prime ou une prestation familiale est positionné dans son salaire ou s'il y a un défaut dans la procédure (avec possibilité de requêtes en ligne), la possibilité en ligne pour tout prestataire de la dépense publique de savoir si son virement est positionné ou s'il y a un défaut dans la procédure, avec obligation légale de reporter le délai requis pour chaque procédure dans le traitement des dossiers de paiement sur la même page.
- Pour un salarié ayant déjà douze mois successifs de virements de salaire, on peut obtenir via le logiciel un découvert de la moitié du salaire mensuel calculé sur le même taux de salaire constant des trois derniers mois, on peut obtenir automatiquement via le logiciel et suivant des scénarios types un crédit selon une cagnotte annuelle précisée suivant trois choix possibles pour six, neuf ou douze mois de traites et ce, grâce à un code secret et un mot de passe personnel, et on doit disposer via le logiciel d'un total de six mensualités non successifs où on peut différer automatiquement tout crédit de plus de dix-huit mois, on peut obtenir automatiquement via le logiciel un rachat de crédit pluriannuel suivant la même traite après dix mois de traites écoulées avec prolongation maximale sur le nombre de traites déjà effectués.
- Le paiement à terme ou en avance de ses factures de câblage télé, d'électricité et d'eau et la consultation des factures des trois derniers mois, gratuitement via un smartphone.

Le taux d'intérêt bancaire sur le crédit aux particuliers ne peut excéder 10% TTC quel que soit le type de prêt et les frais d'assurance et de gestion sont inclus dans le maximum de 10% du montant alloué. Ces mesures vont mettre fin aux procédurismes ridicules des banques et même aux arnaques voilées.

L'on doit respecter l'obligation d'avoir au minimum de trois postes accrédités de signature dans chaque type de dossier des finances publiques dans chaque circonscription administrative requise pour la signature des validations de paiements ou des virements (afin de mettre fin au hold-up des percepteurs, des trésoriers-payeurs ou des contrôleurs financiers qui empilent les dossiers et sont très instables voire très peu disponibles)

Le maximum de transfert d'argent par mobile et de dépôt dans un compte mobile pour les compagnies de téléphone est fixé à 50 000 F CFA. Les compagnies de téléphone

doivent assurer la gratuité des SMS à raison de 25 SMS par jour, 1,5 giga d'internet 4G pour un mois de validité à 500 F CFA, un bonus obligatoire de 100F CFA pour 1000 F CFA de crédit téléphonique tous réseaux pour 24 heures et par jour, un quota d'emprunt de 5000 F CFA de crédit téléphonique tous réseaux valide 1 mois, et de 500 F CFA pour 1,5 giga de crédit internet valide 1 mois et bénéficiales par tous.

L'on doit désigner un médiateur téléphonique indépendant qui assure la gestion des plaintes avec un traitement en ligne de 6h de délai maximum pour la procédure. Toutes les compagnies de téléphone doivent sous-traiter avec une même société publique de vente de téléchargement de clips, de jeux vidéo, de musique MP3 et séries télévisées, et qui fait la promotion des sorties littéraires, des Salons, des foires et festivals, en donnant accès à un annuaire en ligne des numéros de téléphone fixe et participe à la gestion des flottes des entreprises et organisations. Chaque domicile de ménages au revenu modeste doit recevoir par le numéro fixe 10000 FCFA d'appel gratuit par mois et 5 giga d'Internet gratuit par mois via le modem du téléphone fixe. La minute d'appel sur le territoire national est fixée au maximum à 25 FCFA pour le mobile et 10 FCFA pour le fixe.

- Sur le plan managérial

Chaque Conseiller technique du Ministre doit organiser régulièrement des conférences avec l'ensemble des cadres déployés sur le terrain. Il doit en outre disposer d'un budget formation pour l'organisation du renforcement des capacités des cadres déployés. Le Ministre doit prendre acte lorsqu'il se rend compte que la plupart des cadres déployés sur le terrain estime qu'un Conseiller technique est incompetent.

Si la catégorie A2 est la plus élevée à la fonction publique, tous les responsables de Départements ou de régions et les Directeurs de services centraux du Ministère et le Secrétaire Général du Ministère doivent tous être de la catégorie A2 et sont les membres éminents du personnel technique du Ministère. Dans le cas du Ministère de l'agriculture, tous ces responsables doivent être systématiquement ingénieurs agronomes. De plus dans ce cas il est préférable que quand bien même le niveau Master donne droit à la catégorie A2, que les enseignants de niveau Master entrent en catégorie A1 et n'entrent en catégorie A2 qu'après 10 ans d'ancienneté pour une meilleure gestion de la masse salariale. C'est inadmissible qu'un poste devant être occupé par exemple par un agent de catégorie 7 soit occupé de façon pleine ou pendant plus d'un an d'intérim par un agent de catégorie 6 ou moins.

Le revenu d'un fonctionnaire est composé de son salaire de fonctionnaire, le salaire d'autorité qu'il peut percevoir d'un projet/programme publique qui l'emploie, et les primes qu'il peut percevoir de prestations techniques dans le cadre de commissions d'expertises ou de plateformes. Les perdiems d'ateliers et séminaires ne sont que des bonus et doivent être prévus et règlementés selon la catégorie de personnel. Un agent de terrain doit pouvoir cumuler jusqu'à trois salaires d'autorité, alors que les cadres ne doivent pouvoir cumuler qu'au plus deux salaires d'autorité. La pension retraite doit être calquée sur

l'équivalent de la totalité du plus haut salaire de fonctionnaire perçu pendant au moins douze mois. La prime des autorités administratives (préfet, maire) dans le cadre de commissions ou de plateformes doit être un montant forfaitaire équivalent à deux fois le SMIC. Dans les pays du tiers monde, le SMIC ne saurait être moins de 150 000 F CFA et dans le cadre du commerce équitable le salaire horaire minimum doit être de 1500 F CFA. Ce qui revient à rendre aussi informel transitoirement tous les structures payant en deçà. Le calcul du prix des matières premières dans le cadre du commerce équitable doit permettre aux producteurs d'enregistrer la moitié du chiffre d'affaire généré par la transformation industrielle et la part du produit dans la commercialisation des produits dérivés. La filière des produits bio doit être exemplaire dans le cadre du commerce équitable.

Tous les projets/programmes doivent adhérer à un protocole spécial du ministère des finances visant à assurer la régularité dans le paiement des salaires, primes et frais de missions et le paiement sous délai des prestataires. La consistance du budget de fonctionnement des structures déconcentrées du Ministère doit être prioritaire sur la part du budget des projets/programmes annexes.

Toutes les Mairies doivent adhérer à un protocole spécial du Ministère de la santé visant à assurer la prise en charge en urgences des accidentés, personnes en état de collapse, personne sous crise cardiaque, et les victimes d'empoisonnement ou de morsures venimeuses, et l'organisation de séminaires en secourisme et de la sensibilisation sur les premiers gestes de secourisme ou d'alerte sur la maltraitance, et l'organisation de l'hébergement d'urgence. Ce protocole organise également les consultations gratuites en ligne de médecins sur des pathologies courantes avec des indications sur la disponibilité de formules de médicaments moins chers et le calendrier des pharmacies de garde ou de médecins de garde dans les hôpitaux. Les frais de consultation des médecins pédiatres, gériatres et psychiatres doivent être identiques à ceux des médecins généralistes car ce sont des médecins généralistes spéciaux. Un hôpital doit contenir une cantine où on vend divers plats à partir de 500 F CFA avec des menus contenant des couscous, des sauces glissantes, du café et des bouillies et laits bébés préparés dans ses bocaux plastiques avec tétines, et une boutique qui vend des couches, de l'eau minérale, des yaourts, des jus et diverses friandises, des blocs toilettes qui sont construits et entretenus de sorte à ne dégager aucune odeur nauséabonde, et chaque salle doit avoir au moins un climatiseur entretenu régulièrement et relié à un générateur de secours. Tout salarié doit pouvoir payer à crédit des frais d'hôpitaux et de pharmacie grâce à un Fond de la sécurité sociale qui récupère les remboursements sur un échéancier de six mois (jusqu'à cinq ans pour les cas de chirurgie lourde) avec un taux d'intérêt global de 1%, avec la possibilité de cumuler aux plus trois crédits. Les frais d'hospitalisations dans des salles de plus de quatre lits doivent être pris entièrement en charge par l'Etat dans le cadre du programme de gestion des camps d'hébergement d'urgence. Le médecin devrait hospitaliser les gens à revenus modeste que si cela est absolument nécessaire car l'hospitalisation crée une véritable tension de trésorerie chez les ménages à revenu modeste pour diverses raisons. Tout comme l'excès d'emploi des engrais et de pesticides finit par polluer les nappes

phréatiques, de même le bombardement thérapeutique tout azimut finit par nuire au fonctionnement autonome du système immunitaire. Par contre les vaccins boostent le système immunitaire et la gestion de la parasitologie des voies digestive doit se faire par un bombardement ciblé suivant un complexe médicamenteux et en fonction d'un calendrier à chaque stade de la vie dès la deuxième année. D'autre part de zéro à 17 ans, de 18 à 54 ans et de 55 ans à plus, chaque individu doit avoir un carnet de santé unique de 300 pages pour les problèmes de santé physiologique ou sexologique, et un autre pareil pour les problèmes de santé psychiatrique ou psychologique et un fichier numérique où toutes ces données sont conservées dans un data center appartenant à l'armée en relation avec les centres de veille des endémies. L'âge minimum pour exercer sans supervision comme médecin doit être de 30 ans car cela exige un minimum de maturité comme chez les prélats et de même pour exercer une fonction politique.

Dans chaque Département (niveau administratif 2), il doit exister un **Comité technique multipartite de pilotage des synergies entrepreneuriales** appuyé par des groupes d'experts consultatifs des observatoires, et contrôlé par les comités scientifiques des Pôles recherche-formation développement, le tout supervisé par l'Aréopage, et qui organise :

- **Les journées portes ouvertes d'accès à la formation** en Août (enregistrements dans les incubateurs, exposition des réseaux de formation à la carte, des réseaux d'appui conseil, des offres en certification des compétences techniques et managériales, des cursus de formation professionnelles)
- **Les journées portes ouvertes d'accès au financement** en Janvier (exposition des offres bancaires, des réseaux de grant raising, des réseaux de grant funding, enregistrement des plans d'affaire dans les projets et programmes)
- **Le Salon d'accès aux intrants** en Mars (exposition des offres en intrants chimiques, des réseaux de semenciers, des réseaux d'animaux de premier âge, des réseaux d'aliments pour animaux, des offres de matières premières industrielles)
- **Le Salon d'accès aux technologies** en Février (exposition des offres en machines-outils, des réseaux de pièces détachées, des réseaux de recyclage des objets, des offres d'épuration des résidus, des offres en énergie renouvelables, des réseaux de maintenance des machines, des offres en fiches technico-économiques des innovations)
- **La campagne de revalorisation des conditions du travailleur** en Mai (évaluation des protocoles contre le harcèlement moral ou sexuel, de l'enregistrement automatique à la caisse de retraite, de la revalorisation de la sécurité sociale pour tous, des conditions de négociation des revalorisations salariales, des protocoles de la sécurité au travail, des conditions de négociation des plans sociaux, de l'offre en emplois, du taux de chômage, des protocoles sur la diversité, des quotas en faveur des minorités et de l'insertion des personnes vivant avec le handicap)

- **La campagne d'amélioration de l'empreinte carbone** en Septembre (évaluation de la qualité de l'air, du taux de recyclage des déchets, du niveau de pollution des eaux, du taux de résidus des produits dangereux dans les produits de consommation, du niveau de bonnes pratiques de tri des déchets, du niveau des pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire ou énergétique)
- **Les agropoles d'accès à la terre** en Juin (appui à l'acquisition des terres, à l'aménagement des terrains, à la constitution des assolements agricoles, aux mesures de conservation des sols, à l'évacuation des productions)
- **Les agropoles et zones franches d'accès aux infrastructures** en Juillet (appui à l'aménagement des ponts, pistes, routes, chemins de fer, ports et aéroports, à l'adduction d'eau, à la mise en place de réseaux électriques, à la construction de centrales énergétiques, à la construction de cités, à la mise en place de centrales d'achat, à l'équipement de pools d'engins lourds)
- **L'évaluation des cadres harmonisés de l'insécurité** en Mars et Octobre (renforcement des clusters en sécurité alimentaire, en WASH, en endémies, en discriminations, en normes environnementales, en accès aux services de base, en accès aux centres d'hébergement sociaux, en déviants de sociopathes, en accidents de la circulation, en prévention de la délinquance, en vulnérabilité des petites et moyennes entreprises du secteur primaire, en problèmes des mal-logés, en besoin de désenclavement, en catastrophes naturelles, en prévalence des assassinats, en questions de sauvegarde du patrimoine);
- **L'évaluation des cadres harmonisés de la résilience** en Avril et Novembre (renforcement des clusters sur **la structuration des marchés** visant la disponibilité des biens courants, sur **la modernité culturelle** visant la qualité de l'utilisation des produits, sur **les moyens de subsistance** visant la stabilité des niveaux de vie, sur **le pouvoir d'achat** visant l'accès économique aux ressources, sur **la célérité de l'acheminement des biens et des personnes** visant la civilisation de haute technologie, sur **le fonctionnement des dispositifs de prise en charge des violences et du harcèlement moral ou sexuel** visant la tolérance zéro, sur **le contrôle de la pollution** visant le niveau le plus élevé possible en empreinte carbone, sur **la consistance des ascenseurs sociaux** visant un très haut degré de culture de la mixité, sur **la prévention des troubles mentaux** visant une moralité collective de la vertu, sur **l'orientation scolaire** visant la capitalisation des savoir-faire dans toutes les couches sociales, sur **l'organisation des quartiers** visant à minimiser l'indécence système de la promiscuité, sur **la gestion de l'eau** visant une responsabilisation de tous sur les enjeux écologiques de de l'eau, sur **le suivi de l'inflation** visant à garantir l'accès de tous aux produits et services de base, et sur **la normalisation des approches d'intervention** visant la fiabilité et la cohérence des outils d'analyse) ;
- **La Foire d'accès à la transformation** en Avril (exposition d'offres en machines de transformation, des réseaux de transformateurs, d'offres en produits semi-finis

et finis, des réseaux d'objets de décoration, des réseaux d'exportateurs des produits transformés, des offres en projets d'appui à la transformation)

- **La Foire d'accès à la production** en Décembre (concours d'exposition des productions de meilleure qualité, des plus belles plantations, et des plus beaux élevages, exposition des réseaux d'exportation des productions agricoles, de la carte d'évaluation des terres agricoles, et des projets et programmes d'appui à la production)

Le cadre harmonisé est une base de capitalisation des systèmes d'informations et une base en planification des réponses politiques. Il classifie des niveaux d'alerte (normal-stress-crise-urgence-catastrophe-désastre) suivant l'analyse consensuelle de la convergence des preuves qui mesure l'incidence :

en preuves directes primaires :

- des indices du seuil de la diversification du statut dans des ménages en pauvre-limite-acceptable ;
- des indices de la qualité du statut quotidien sur une échelle de 0 à 12 ;
- des indices en du niveau de récurrence du problème central sur une échelle de 0 à 6 ;
- des indices du niveau des réflexes de survie ;
- des indices des seuils du niveau des apports en solution (seuil de survie, seuil de protection et seuil d'aisance, en situation de référence, situation de choc et situation projetée) ;
- des indices du niveau de précarité (stress-crise-urgence) ;

en preuves directes secondaires

- des indices du niveau de manifestation des conséquences néfastes (niveau modéré et niveau sévère) ;
- des indices de mesure de l'hécatombe (types de mortalité ou de gâchis) ;

en preuves indirectes :

- Les indices de marché limitant le palier d'accès à un bon niveau de vie ;
- L'indice apparent de la capacité du dispositif stratégique de la région par nombre d'habitants ;
- L'indice apparent de la réserve de bien-être individuel.

La première mission des cadres harmonisés est de minimiser l'indécence système de la vacuité en établissant un climat de confiance et de transparence dans la gouvernance. Le cadre harmonisé doit prévoir par Département, la contractualisation des associations d'appui local (AAL) pour les enquêtes de routine et la sensibilisation autour des niveaux d'alerte. Les quatre fonctions du cadre harmonisé sont : la construction du consensus technique, la classification de la sévérité et identification des facteurs contributifs, la

communication des résultats du cadre harmonisé pour l'action, l'assurance qualité et la rigueur de l'analyse. Chaque fonction a entre un et cinq protocoles. Les étapes de l'analyse varient en fonction du type de cadre harmonisé. Le cadre harmonisé doit prendre en compte la dimension genre dans la collecte des données et l'estimation des populations. Le panel de spécialistes pour l'analyse du cadre harmonisé doit comprendre un spécialiste en communication et sa composition doit être validée par le groupe d'experts consultatif. Les comités scientifiques définissent le cadre conceptuel du problème sécuritaire ou de résilience du cadre harmonisé, le tableau de références des facteurs contributifs sur les phases d'alerte pour un cadre harmonisé, le paramétrage des indices de fiabilité des données source, les critères du niveau de confiance de l'analyse du cadre harmonisé, les standards rédactionnels, cartographiques et pictographiques dans le rapportage, les critères de phasage des preuves dans la classification des zones en tenant compte de la règle des 20%, les critères du phasage des résultats et de classification des zones en tenant compte de la règle des 20% dans l'estimation de la population, les seuils d'impact négatifs ou positifs en fort-moyen-léger des facteurs contributifs, les protocoles des fonctions du cadre harmonisé, les critères de phasage des résultats et le tableur Excel de la matrice d'analyse du cadre harmonisé, et organisent le développement des capacités des spécialistes, et met en place le logiciel de collecte des données d'enquête, organise la certification en analyse du cadre harmonisé et met en place le protocole des exigences de clarté des exposés de formation et de présentation du manuel sur le cadre harmonisé. Le groupe d'experts consultatif est responsable du cadre analytique du cadre harmonisé (définit la liste exhaustive des facteurs de causalité, les modalités d'impact sur les dimensions du problème sécuritaire ou de résilience, les types de résultats du cadre harmonisé, les facteurs limitants qui conditionnent le plan de réponse, les facteurs structurels du cercle vicieux qui rend le problème endémique en générant des foyers de propagation et dont on doit prendre en compte dans le protocole de conscientisation des parties prenantes, et le seuillage par localité de la sévérité de l'impact de chacun des facteurs de causalité sur les dimensions de la stabilité et en lien avec la forte probabilité de phasage de la zone sur chaque résultat du cadre harmonisé, tout ceci dans un bulletin trimestriel de conjoncture) identifie les divers chocs sur une base trimestrielle, établit le zonage, l'analyse du contexte par zone et veille au respect des paramètres d'analyse et valide l'analyse en cas d'alerte catastrophe ou désastre, gère la consolidation des analyses au niveau régional (niveau administratif 1) et national (niveau administratif 0). L'Aréopage valide les protocoles sur la fiabilité et la cohérence des outils d'analyse. Le comité technique multipartite du Département met en place un panel de spécialistes du terrain pour l'évaluation d'un cadre harmonisé et la rédaction du bulletin d'alerte au niveau du Département. L'hypothèse de scénario projeté du cadre harmonisé doit être fondée sur l'hypothèse la plus probable. L'analyse des résultats des preuves directes doit donner l'estimation de la population touchée alors que l'analyse des résultats des preuves indirectes doit directement cadrer avec le phasage en tenant compte de la règle des 20%. La convergence des preuves nécessite une bonne

connaissance de la localité par les spécialistes du panel. L'évaluation du cadre harmonisé doit être précédée par la production de statistiques claires, précises, datées et cartographiées sur l'ensemble des interventions des parties prenantes (excepté la cible qui fait l'objet d'enquêtes spéciales sur des fréquences précises), au courant de l'année en cours. Les trois rapports produits par l'analyse du cadre harmonisé sont : le rapport diagnostic à l'attention des comités scientifiques qui le valorise dans un portail web, une fiche de communication à l'attention des AAL, une fiche de synthèse pour le plan de réponse et qui fera l'objet d'une conférence de presse des Conseillers techniques des Ministères concernés après une session de consolidation des analyses au niveau régional par le groupe d'expert consultatif. La classification des zones des différents cadres harmonisés doivent rentrer dans le calcul de l'Indice de Développement Local (IDL). L'estimation des populations touchées des différents cadres harmonisés doivent rentrer dans le calcul de l'Indice de Développement Humain (IDH). Il doit y avoir une catégorisation des profils de richesse/pauvreté du domaine du cadre harmonisé en lien avec l'IDH ou l'IDL de chaque localité, et qui est établie par les Observatoires régionaux. L'hypothèse première du cadre harmonisé est que les facteurs de causalité impactent sur les quatre dimensions de la stabilité (la distribution des catégories statutaires dans la population (DSCTP), la récurrence des stratégies courantes de résolution du problème (RSCR), la récurrence des états de la précarité (REP) et la prévalence des risques d'hécatombe (PRH)). Les facteurs structurels qui sont liés à l'impact des facteurs de causalité sur les dimensions de la stabilité et qui sont en corrélation avec l'incidence des preuves indirectes, impactent à leur tour sur les trois dimensions de l'insécurité (disponibilité, accessibilité et pratiques) ou sur les trois dimensions de la résilience (disponibilité, durabilité et pratiques). Les facteurs limitants qui sont liés à l'impact des facteurs structurels sur les dimensions de l'insécurité ou de la résilience, impactent à leur tour sur les résultats des preuves directes, et on obtient le classement des phases d'alerte. Un Conseiller technique d'un Ministère doit avoir la certification comme chef de programme. Un membre d'un comité scientifique doit avoir la certification comme Directeur de consortium multi-acteurs de projets. Un expert des groupes d'experts consultatif doit avoir au moins la certification assistant chef de programme. Une session d'analyse du cadre harmonisé doit se terminer le dernier jour par une cérémonie de clôture de présentation de la fiche de communication, en présence du Préfet, des députés, des tribuns, des Maires, des conseillers municipaux, des ONG et du public. Les objectifs prioritaires d'intervention à court terme dans le cadre harmonisé se classent ainsi :

Normal	Stress	Crise	Urgence	Catastrophe	Désastre
Actions de développement et actions de	Actions de réduction des risques	Actions de protection et prises en charge	Actions de sauvegarde des vies et des acquis	Actions pour prévenir l'hécatombe et création des	Création des camps de refuge et actions pour

réduction des risques	et actions de protection			camps de refuge	de	éviter l'effondrement global
-----------------------	--------------------------	--	--	-----------------	----	------------------------------

Le Haut-Commissariat au plan sera chargé de la consolidation au niveau national des analyses des cadres harmonisés et de la conception et la planification des stratégies de réponse au niveau national en fonction des niveaux d'alerte en matière d'insécurité. Le Haut-Commissariat au plan apportera un appui aux Conseils régionaux dans la conception et la planification des stratégies de réponse au niveau régional en fonction des niveaux d'alerte en matière d'insécurité. Le Haut-Commissariat au plan organisera également le Programme national d'appui aux clusters d'analyse des cadres harmonisés en collaboration avec les institutions spécialisées du système des nations unies. C'est cette même institution qui établira chaque année l'IDH et l'IDL par région et sur le plan national et produit un **Rapport pays** chaque mois de Février. Cette institution sera aussi chargée, en collaboration avec l'Office national en développement des capacités (ONADEC), de promouvoir la disponibilité des compétences en lien aux besoins du marché des secteurs stratégiques que ce soit au niveau régional comme au niveau national et international. Enfin, le Haut-Commissariat au plan étudie également les enjeux d'une meilleure adéquation entre la fiscalité nationale et la fiscalité locale et d'une meilleure adéquation entre les programmes et pouvoirs nationaux, et les initiatives et compétences des collectivités locales, suivant les niveaux d'alerte en matière de résilience, avec la visée d'une réelle et efficace décentralisation des collectivités locales. Le Haut-Commissariat au plan s'occupera de la planification sur douze mois de chaque campagne de mobilisation générale sur la base des analyses des données de chaque observatoire régional. L'analyse des données de chaque observatoire, après douze mois, permettra d'évaluer l'efficacité de la campagne de mobilisation générale précédente et de programmer la prochaine campagne de mobilisation générale suivante. Chaque observatoire étudie les critères de dénombrement pour la cartographie et le ciblage, et organise les enquêtes sur les références d'indicateurs de résultat, les chocs des facteurs limitants, et les stratégies d'adaptation des facteurs de stabilité.

Il faut assurer :

- Un SMIC (Salaire Minimum d'Intérêt Commun) le plus élevé possible et arrimé à l'inflation,
- Un Revenu de solidarité active (RSA) pour tous ceux qui touchent moins du SMIC,
- Une exonération d'impôts pour toutes les exploitations familiales des secteurs primaire et secondaire, qui rémunèrent moins du SMIC,
- Une pension retraite minimum à 1,5 SMIC.

Au niveau national (niveau administratif 0), l'on doit mettre en place, en partenariat entre l'Etat, les universités et les organisations de la société civile, des Pôles de recherche-formation-développement qui travaillent à mettre en place des systèmes de contrôle des risques d'insécurité, de certifications des compétences ou environnementales, d'homologation des normes et de promotion des innovations technologiques. Il faut un Pôle de recherche-formation-développement sur :

- La surveillance épidémiologique et des normes sanitaires, la surveillance de la sécurité alimentaire, la surveillance de la mixité, la surveillance de l'environnement, la surveillance des risques de catastrophes naturelles, la surveillance des leviers de la croissance économique, la surveillance des colis postaux et des échanges internationaux, la surveillance des niches fiscales et des régimes salariaux et de pensions, la surveillance des systèmes informatiques, et la surveillance des droits de l'homme, suivant la trilogie centre de formation spécialisée-organes de veille-organisation de stages professionnels.
- La promotion des réserves écologiques, la promotion des incubateurs entrepreneuriaux, la promotion des ascenseurs sociaux, la promotion des trusts stratégiques, la promotion de l'agro-écologie et de la production semencière, la promotion des énergies renouvelables, la promotion des médias et réseaux sociaux, la promotion des équipements d'intérêt collectif, la promotion du développement communautaire, et la promotion de l'industrie des produits culturels, suivant la trilogie certifications pédagogiques-sites de vulgarisation de technologies-pépinières d'application et de valorisation du patrimoine.
- La recherche sur l'épuration des eaux et effluents, la recherche sur le nucléaire, la recherche sur les enjeux géostratégiques, la recherche médicamenteuse, la recherche sur les systèmes de télécommunication, la recherche sur le recyclage des déchets et la dépollution, la recherche sur la sécurité des trafics, la recherche sur les alternatives au pétrole, la recherche sur la transformation des aliments, et la recherche sur la résilience des écosystèmes, suivant la trilogie bourses de formations doctorales de pointe-programmes de recherche à grande échelle-pôles de partenariat public/privé.

Il y a une différence entre le développement des capacités et le renforcement des capacités : Le développement des capacités œuvre sur la méthodologie et est géré par des experts alors que le renforcement des capacités œuvre sur la technologie et est géré par des spécialistes. Une session de développement des capacités a trois phases :

- L'étude des procédés et procédures ;
- Le travail dirigé sur les grilles d'enregistrement et les bases de données (facilité par un COM) ;
- L'atelier test d'application de la méthodologie.

Une session de renforcement des capacités a trois phases :

- L'étude des procédés et procédures ;

- Le travail dirigé sur la systématique et les normes d'homologation (facilité par un COT) ;
- Les travaux pratiques de familiarisation avec la technologie.

Une session de renforcement des capacités ou de développement des capacités doit avoir un score dans le processus de certification de l'organigramme de la vulgarisation.

- Sur le plan politique

Il doit y avoir au plus 25 Ministres et Secrétaire d'Etat. Les Secrétaire d'Etat étant en charges des Ministères qui relèvent de la prérogative du Président de la République (Défense, Affaires étrangère et formation professionnelle). La pratique de Ministre délégué auprès d'un autre ministre n'est pas pertinente. Tous les Ministres sont des Ministres délégués auprès du Premier Ministre.

Le Ministère fait approuver son budget annuel par l'Assemblée des députés. Il fait approuver son bilan trimestriel par une commission sénatoriale en audience publique. La validation de ce bilan est assorti de la budgétisation du trimestre suivant sauf en fin d'année où cela doit être assorti d'un baromètre qui est le même pour les Ministères techniques (agriculture, santé, éducation, affaires sociales, formation professionnelle, promotion des séniors, Réinsertion), les Ministères logistiques (commerce, transports et télécommunication, travaux publics, Biodiversité et mines, Habitat et paysage, Sports et jeux, Eau et énergie, détention, Défense, industrie et alimentation, hospitalité, tourisme et la sauvegarde du patrimoine) et les Ministères de gouvernance (Intérieur, Justice, Affaires étrangères, Média et propagande, Marchés et management, Economie et planification, Finance et informatique, Réforme administrative, Travail, Mixité et parité, culture, solidarité, intérieur). Le Ministère de l'agriculture, de l'industrie et de l'alimentation, le Ministère de la santé et de l'hospitalité, le Ministère du tourisme, de la sauvegarde du patrimoine et de la promotion des séniors, et le Ministère de la réinsertion et de la détention, sont à la fois des Ministères techniques et des Ministères logistiques. Le Ministère de l'économie, de la planification et des travaux publics est à la fois un Ministère de gouvernance et un Ministère logistique, le Ministère de l'éducation et de la culture et le Ministère des affaires sociales et de la solidarité sont à la fois des Ministères techniques et des Ministères de gouvernance.

Le Comité d'éthique du Sénat évalue l'organigramme de chaque Ministère, sa pertinence sur le terrain et la qualité du service publique rendu par chaque Ministère. Ce Comité d'éthique est chargé de l'évaluation des quatre catégories des droits de l'enfant (droits à l'identité, droits à la protection, droits au développement et droits à la participation) en lien avec la Déclaration universelle des droits de l'enfant.

Chaque Ministère doit avoir une Direction des programmes qui s'assure de la cohérence entre les politiques publiques et l'efficacité des opérations sur le terrain, ainsi que la capitalisation des acquis des projets et programmes par le personnel régulier du Ministère

et les structures d'incubation partenaires. Cette Direction établit un protocole de production des statistiques avec l'appui d'au moins un Observatoire national donc l'activité est sous la supervision du Conseil supérieur du plan de la république qui apporte un avis consultatif sur l'évaluation de l'incidence des politiques publiques, la surveillance des crises, la prospective sur une base quinquennale et l'appréciation de l'Indice de Développement Humain (IDH) par région en lien avec la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les Ministères techniques doivent avoir des structures déconcentrées jusque dans les quartiers/villages. Les Ministères de gouvernance doivent avoir des structures déconcentrées jusque dans les communes. Les Ministères logistiques doivent avoir des structures déconcentrées jusque dans les départements/Comtés.

Au niveau de chaque région, chaque Ministère travaille dans le cadre d'une plateforme de copilotage interministériel qui concentre des experts en collecte et traitement de bases de données, en conseil sur la législation, en contrôle des marchés publics, en gestion de la qualité, en organisation des marchés par filière et qui encadrent des incubateurs entrepreneuriaux. Ces plateformes de copilotage sont également responsables des décisions scientifiques en matière de gestion de crises, d'insécurité et de veille.

Le recouvrement des créances bancaires et auprès d'institutions financières pour les particuliers, après l'échec de l'échéancier du délai de remboursement et avant la forclusion de la dette, doit être confiée à des agences de recouvrements qui doivent être contrôlées par la brigade de répression des fraudes et appuyées par des auxiliaires de justice et des avocats qui doivent y être spécialement affectés. Ces agences de recouvrement négocient avec les institutions financières et aident également à obtenir des bonifications pour le remboursement avant l'échéance d'un prêt. Elles apportent aussi la caution d'avaliste pour des prêts auprès de particuliers suivis par des incubateurs fiables en entrepreneuriat.

Un quartier d'habitation doit avoir un Chef de quartier, un Chargé de l'organisation Terrain qui est sous la supervision du Chargé de l'Organisation Manager de la Mairie, un poste de gendarmerie, une section de l'association nationale des handicapés qui apporte aides juridique, psychologique, en matériel de mobilité, chirurgicale et de soutien scolaire, une boutique de produits transformés dont le boutiquier préside la tontine du quartier par bloc du quartier, une boutique de vivres par bloc du quartier, une structure de cordonnerie et de couturier, un bar-restaurant, un salon de coiffure, une garderie, un club radio pour hommes et un autre pour femmes vivant en couple, un club cuisine, un box de transfert de crédits par téléphone, de mise en vente en ligne d'objets déjà utilisés et d'accès au réseau des locations et celui des prêteurs sur gage, une petite quincaillerie avec vente de gaz et mettant en contact avec des plombiers et divers artisans, un guichet automatique, une structure de réparation d'objets électroniques et électriques, un cybercafé avec une médiathèque louant des supports de musique et des films, un forage offrant une fontaine publique, un parking, une structure de réparation des véhicules, une

buanderie publique et une laverie automobile, un espace de bancs publics, une école primaire et maternelle, une pro-pharmacie/infirmierie, une salle de gymnastique et danse, un Foyer à Maheu, un Foyer de jeunesse, un Foyer du romantisme et un Foyer d'organisation des cinq écoles de la trahison, et la proximité avec un marché du foyer, une boulangerie, un service de police, une bibliothèque municipale ayant une salle de théâtre, un centre d'Etat civil, un centre de santé physique et psychiatrique, une piscine municipale avec des salles de massage et spas, un stade amateur, les lieux de culte, un cabinet de psychologue, un cabinet de sexologue, un cabinet de conseiller conjugal, un établissement secondaire général et technique et un centre éducatif fermé de l'armée. Un village doit aussi contenir la même chose sauf qu'il peut être très distant des infrastructures censées être à proximité des quartiers. Tous ces critères contribuent à l'évaluation de l'indice de Développement Local (IDL) par commune.

Le premier rôle de la gendarmerie est la prévention de la délinquance, le suivi des personnes sous contrôle judiciaire ou sous restriction d'éloignement, l'aide à la médiation et l'accompagnement dans les arbitrages des litiges. Le premier rôle de la police est la répression des crimes et délits, la gestion du fichier des délinquants et criminels et des points sur le permis de conduire, la surveillance du territoire et la fluidité de la circulation des biens et des personnes. Les deux corps font aussi dans la sensibilisation pour s'assurer de la bonne compréhension du message de la propagande du gouvernement. La gendarmerie dépend du Ministère de la Défense alors que la police dépend du Ministère de l'intérieur. Les commissariats territoriaux de police ont deux corps distincts, les policiers de la circonstance qui sont les policiers chargés des patrouilles (toujours à deux coéquipiers) sur le terrain et qui dans les enquêtes sont responsables du diagnostic de la circonstance et ils ont la mention de RAS qui leur permet de ne pas verbaliser une infraction dans le cadre de leur rôle d'éducation au civisme. Et il y a les officiers de police qui en matière d'enquête, allient le principe du conte qui explique le mobil, les preuves et la confrontation des versions, avec le diagnostic de la circonstance établi par les policiers de la circonstance. Une division de la gendarmerie pourvoit les Directeurs en charge des hôpitaux de district publics, les centres de santé psychiatriques publics, les écoles maternelles, primaires et secondaires publics.

DU PRINCIPE QUINZIEME : DES COMPLEMENTS ELECTORAUX A LA NOTICE CONSTITUTIONNELLE DU MINUS

DE LA REPUBLIQUE

Le **Président de la république** est élu en Novembre au suffrage universel uninominal à deux tours pour cinq ans renouvelables une seule fois. Le Directeur du cabinet civil est le COM de la présidence de la République qui n'a pas de COT. Le Premier Ministre est le Chancelier de l'Ordre de la valeur en Dépositaire de l'Ordre dans la République et qui coordonne avec les Préfets le décernement des médailles d'honneur et médailles du travail.

Le **Sénateur** est élu en Novembre au suffrage universel uninominal à deux tours pour six ans renouvelables. Les Présidents de la république, les ministres, les magistrats, les Maires, les Présidents de région et les Gouverneurs d'Etats fédérés sont inéligibles. Les Etats fédérés n'ont pas de Sénat. La particularité du Sénat est que le président du perchoir est assisté d'un modérateur qui est un Professeur de rang magistrale d'une Faculté de pédagogie et qui préside aussi le Comité d'éthique du Sénat. Le Sénat contrôle l'exécution trimestrielle du budget du gouvernement qui accède aux crédits d'un trimestre après validation de l'exécution du budget du trimestre précédent. Le Sénat doit avoir exactement cent membres. Le Sénat et la Chambre des députés fixent chacun leur régime spécial de retraite. Le Sénat fixe le régime spécial de retraite de la Présidence de la République, des ministres, des généraux de l'armée, de la Cour Suprême et de l'Aréopage.

Le **député** est élu en Novembre au suffrage universel par scrutin de liste à deux tours avec une dose 30% de proportionnelle à l'échelle nationale, pour deux ans renouvelables. Les Présidents de la république, les ministres, les magistrats, les Maires, les Présidents de région et les Gouverneurs d'Etats fédérés sont inéligibles. La Chambre des députés doit avoir entre 180 membres pour les simples républiques et 360 membres pour les républiques fédérales.

Les **Conseillers municipaux** des mairies comme des Mairies de ville sont élus en Décembre au suffrage universel par scrutin de liste à la proportionnelle à un tour pour quatre ans renouvelables. Le Maire est la tête de liste vainqueur. La Commune a la compétence dans l'organisation de l'éducation primaire et maternelle, la santé, la voirie, l'évacuation des déchets, les marchés du foyer, les transports en commun, la gestion du paysage et des permis de construire, la gestion des animaux domestiques, la promotion du sport et la gestion des stades, la gestion des musées, la gestion des espaces publics, la gestion de la circulation routière, les toilettes publiques, la microfinance et le service de la monnaie, l'alimentation en eau, en énergie et en gaz, la police municipale et le service d'Etat civil. Le Maire est le Dépositaire de l'Amitié dans la république qui veille à ce que chaque institution soit amicale et pour les les institutions ayant un rapport aux enfants, qu'elles soient amies des enfants, et organise la semaine du Patrimoine dans sa commune.

Pour l'**Assemblée régionale** et pour un mandat de cinq ans renouvelables, le Conseil municipal de chaque Commune vote en Décembre trois représentants constitués d'un ingénieur, d'un avocat et d'un écrivain pour la cote part égale et les conseillers municipaux sont inéligibles. Et pour la cote part fonction de la population le Conseil municipal de chaque commune vote le surplus attribué et les conseillers municipaux sont éligibles excepté leur Maire.

Le **Président de région** ou le **Gouverneur de l'Etat fédéré** est élu en Décembre au suffrage universel uninominal à deux tours pour cinq ans renouvelables une fois. La région a la compétence dans l'agriculture, le commerce, les transports, les centrales d'achat, les ports, les autoroutes et les péages, l'université (qui organise l'enseignement secondaire depuis sa Faculté de pédagogie dont le Doyen est coordonné par un Chancelier en Président du Conseil d'administration et qui est au-dessus d'un Recteur qui coordonne toutes les autres Facultés en Directeur général), les travaux publics, les barrages et centrales énergétiques, la biodiversité et la quarantaine, le recyclage des déchets, l'exploitation minière, les HLM (habitat à loyer modéré), le système des pompiers et sauveteurs, le génie militaire et la milice, le Conservatoire et la promotion littéraire et artistique, la préservation du patrimoine culturel, la promotion des énergies renouvelables les zones industrielles et l'industrie immobilière, les Banques d'investissement publics et la coordination du budget d'investissement public, les prisons, les droits de l'homme et la promotion de l'égalité des chances. Les **Etats fédérés** ont en plus de cela la compétence législative et une Cours Suprême composée d'une Chambre Administrative, une Chambre des affaires judiciaires et une Chambre des Comptes.

Le **Procureur de la République** de région est élu en Décembre au suffrage universel uninominal à deux tours pour cinq ans renouvelables.

Les **Juges Suprêmes** de la Cours Suprême sont désignés par le Président de la République après avis et consentement du Sénat pour 19 ans avec l'âge minimum de 50 ans et la retraite à 69 ans. **Les taxes et impôts sont regroupées en différents échiquiers** qu'on ne peut modifier que tous les trois ans. Et la Cours constitutionnelle veille à ce que qu'une loi des finances ne puisse pas modifier plus de 50% des échiquiers de taxes en un seul exercice budgétaire. **La Cours constitutionnelle** est constituée de quelques juges dont un juge suprême et de tous les anciens présidents de République qui perçoivent un salaire en dehors de leurs indemnités d'anciens Présidents. Cette Cours statue en toute crédibilité alors que la Cours Suprême statue en toute légitimité. La Cours constitutionnelle peut reprendre le jugement de toute class-action pour imposer une disposition légale que le Sénat est obligé d'adopter. Dans un procès criminel, les douze jurés choisis par le juge de séquestre, doivent être unanimes pour que la culpabilité soit établie. Les jurés sont blanchis mais pas rémunérés. La Chancellerie des Ordres nationaux de la valeur qui confère les médailles du travail doit être détenu par chaque Juge Suprême et non pas par le Président de la République qui n'est que l'assignataire attitré de certains types de médailles de même que les Préfets qui sont en plus, les chargés des propositions aux honneurs.

Le **Préfet de Police** dans les Départements coordonne les services de police du Département est élu par la majorité de l'ensemble des conseillers municipaux pour cinq ans renouvelables une fois. **L'Hotel de police, coordonnée par le Préfet de Police, est l'unique structure habilitée à gérer des systèmes de vidéosurveillance dans des espaces publics** et également organise le Bureau de l'Investigation auprès de la Cour Suprême qui surveille tous les Data Centers et le Data Center du Service-Desk et fait le service d'huissier dans la destruction des données personnelles ou la certification de l'habilitation à la conservation de ces données sur des durées et des sites définis par le Comité d'Ethique du Sénat et validés par la Cours Suprême.

Le **Préfet du Département** est nommé par le Président de la République pour 15 ans de fonction avec 5 ans minimum par poste et avec l'âge minimum de 50 ans et la retraite à 65 ans. Le Préfet coordonne la sécurité publique, la couverture en services publics, la gestion du Droit foncier, la Compagnie de gendarmerie, la protection de l'enfance, la Fonction publique et Pole emploi. Il est le principal **gestionnaire du Juridisme domanial**. De plus, **le Département médiation de la gendarmerie est la seule structure qui gère le service d'huissiers de justice**.

Il doit y avoir des prisons pour hétéro et des prisons pour homosexuels, des prisons pour hommes et des prisons pour femmes. Les enfants délinquants adolescents sont dans des centres éducatifs fermés de l'armée. Il doit y avoir de la vidéo surveillance absolument partout hormis dans les cellules. On doit avoir droit à un appel téléphonique par semaine de 10 minutes max. Tout délit est passible de la rétrogradation de la zone 3 à la zone 2 et de la zone 2 à la zone 1. Aucune remise de peine n'est possible en zone 1. Aucun droit de sortie provisoire n'est possible en zone 2 et 1. Seuls les prisonniers de zone 3 peuvent avoir un travail rémunéré.

Les salariés qui payent l'impôt sur le revenu, n'ont plus à payer cet impôt sur des frais de contrat de consultant sinon c'est totalement illogique. **La fiche du contribuable** accessible au public en ligne doit comporter le nom, la date de naissance, le statut marital, l'appartenance à un Ordre professionnel (tout emploi soumis à un impôt sur le revenu qui ne fait pas partie d'un Ordre professionnel reconnu par l'Etat relève tout simplement de l'aberration), le numéro de la carte d'identité avec date et lieu d'établissement, le numéro du permis de conduire et mentionner si on est sous le coup d'un retrait du permis, le numéro du casier judiciaire et mentionner si on est sous le coup d'un mandat d'arrêt, le numéro de la sécurité sociale, un numéro de téléphone fixe, et le numéro du passeport, une signature numérique confidentielle permettant aux personnes habilités d'avoir accès aux empreintes digitales et au dossier fiscal complet, mais ne comporte pas de photo ni d'adresse du domicile ou du lieu de travail, ni le titre de l'emploi exercé, que comporte le dossier fiscal. La fiche du contribuable est unique et est établie automatiquement dès les 18 ans révolus de chaque citoyen sauf cas de décès constaté.

Chaque lettre administrative se fait suivant le canevas suivant :

Entête de certification, fixe, centrée et dans la langue de la suite de la note	REPUBLIQUE DU..... DEUISE PERSONNE GEOLOCALISEE REGISTRE FISCAL ADRESSES FIXES ET NUMERIQUES
N°	DATE (géolocalisée pour les notes non administratives) /TYPOLOGIE/PERSONNE/LOCALISATION/ANNEE (sauf pour les demandes d'emploi)
Entête informatiue,	DESTINATEUR (uniquement pour les notes administratives) A ou AU (toujours au masculin) DESTINATAIRE GEOLOCALISE (éviter les épithètes)
	OBJET : (raison pour le destinateur et pertinence pour le destinataire, et sans verbe)

Des partis politiques

Il y a deux types de partis politiques : **les partis rationalistes** et **les partis boulangistes**. Les partis boulangistes se caractérisent par le melting-pot idéologique. Les partis rationalistes sont de quatre ordres :

- **Les partis de gauche** qui optent pour **l'Etat providence**, et qui font la promotion des droits humains, de la microfinance, du RSA (revenu de solidarité active) pour tous, de l'efficacité du système de recyclage des déchets, de l'arrimage du SMIC (salaire minimum d'intérêt commun) à la croissance du capital, et de la protection sociale, avec la promotion de l'accès aux infrastructures de base et le financement massif de la sécurité sociale et du système de santé ;
- **Les partis du centre gauche** qui optent pour **la valeur travail** et qui font la promotion de l'actionnariat public/privé, des cursus de formation adaptés aux marchés, du marché du patrimoine universel, de l'indépendance énergétique basée en majeure partie sur les énergies renouvelables, de la distribution des bons d'achat pour relancer la croissance, et de la protection du travailleur, avec l'accès des classes moyennes à l'actionnariat et le financement massif des incubateurs de l'emploi et du système de la formation des enseignants ;
- **Les partis du centre droit** qui optent pour **le rayonnement universaliste**, et qui font la promotion de la concurrence démocratique, du multiculturalisme, des pratiques éco-responsables mesurables en empreinte carbone, de la puissance du dispositif sécuritaire, et de la protection de l'entrepreneuriat, avec la facilitation de l'accès aux marchés intérieurs et extérieurs et le financement massif des incubateurs de l'entrepreneuriat et du système des centrales d'achats ;

- **Les partis de droite** qui optent pour **l'Etat de droit** et qui font la promotion du libre arbitre en matière de souveraineté, des six forums mondiaux (Forum mondial de l'enfance et du féminisme, Forum mondial du jeu, Forum mondial des ONG, Forum mondial de la caricature, Forum mondial des réseaux sociaux et le Forum mondial de des laïcs), du leadership communautaire, de la démocratisation des habitats peu gourmands en énergie, de la régulation de l'immigration, et de la protection de la vie privée, avec la promotion de l'accès au pouvoir d'achat et le financement massif des banques d'investissement public dans les régions et communes et du système de gestion du paysage.

Dans chaque parti rationaliste, il y a toujours une aile dure conservatrice et une aile progressiste qui tend à faire le rapprochement centre-gauche et gauche, centre gauche et centre-droit, ou centre-droit et droite. Toute tentative de rapprocher la gauche de la droite aboutit à un melting-pot idéologique et donc à un parti boulangiste. Tout parti doit avoir un bureau politique constitué des ténors du parti et qui supervise la ligne politique du parti avec une représentation équitable entre l'aile dur et l'aile progressiste, un comité central qui est l'assemblée générale du parti avec les représentants de toutes les sections locales, un Secrétaire général qui administre le parti, et un candidat à l'élection présidentielle issu d'une primaire organisée au moins vingt mois avant la tenue de l'élection présidentielle, et donc la profession de foi constitue le programme politique du parti au niveau national. La sécurité sociale, l'emploi, l'entrepreneuriat et le financement des régions et communes, sont des thèmes transversaux dans les programmes politiques de tous les partis rationalistes même si la visée n'est pas exactement la même.

DE LA MONARCHIE

Le **Chef de quartier** est élu au suffrage universel uninominal à deux tours à vie dans les Mairies de ville. Le **Chef de village** est désigné par son prédécesseur à vie dans les campagnes. **Les Chefs de quartier en ville/chefs de villages sont les arbitres des prud'hommes dans leurs circonscriptions et sont les seuls notaires attitrés avec des assistants notaires experts juristes.**

L'âge minimum pour exercer toute fonction monarchique (du Chef de quartier/ Chef de village au Roi) est de 45 ans révolu. Ce qui suppose que l'on doit pouvoir exercer une fonction monarchique après avoir passé la crise de la quarantaine.

Les 4 Foyers du quartier sont des bâtiments (Chaque Foyer du quartier est coordonné par un sociologue ayant au moins le niveau Master) :

- ✓ **Le Foyer à Maheu** où il y a les groupes de parole, le bureau de l'assistance maternelle, le comité de gestion des plaintes du marché des vivres et des réseaux des boutiques de quartier et restaurant-bars, et le bureau des parcs et loisirs. Il veille à la démocratisation des bons plans pour l'approvisionnement en produits frais, vins et pièces de rechange. Il veille aussi à la démocratisation de l'accès au confort dans les constructions et les réservations. Il organise un standard qui relie avec les infirmières de la circonstance dans la surveillance des symptômes de maladies mortelles et de la malnutrition. Il organise le standard téléphonique du dépannage à distance et les stages de survivalistes. Il organise un standard pour l'aide à la contre-expertise médicale, la prévention et le suivi du burnout, et les infos sur le droit à l'automédication, et sur la gestion collective des allergies et des phobies ;
- ✓ **Le Foyer du romantisme** avec une bibliothèque et une médiathèque versée dans le genre, le siège des clubs d'anglais et des clubs de rencontre, le standard des organisateurs de mariages, animations et festivités, et le standard de confirmation des réservations touristiques et d'achat des billets divers (Bien que ce soit déconseillé, **les ados (14-17 ans) ne sont censés avoir de rapports sexuels qu'entre eux sinon c'est de la pédophilie et ils obtiennent ici un encadrement pour éviter les grossesses, en dessous de 14 ans les rapports sexuels sont strictement interdits**), Le Foyer du romantisme sert de standard pour les locations de chapiteaux et chaises, et d'animation musicale et organisateurs de camping, et vitrines gratuites en ligne d'arrivages pour shoppings et possède un cyber café à gérance privée. Il organise un standard qui relie aux policiers de la circonstance dans la surveillance de réseaux d'arnaque et de la délinquance. Il organise en relation avec les vicaires de paroisses des fréquentations de groupes de parole pour sortir de l'isolement face à la dépression, la violence conjugale, les addictions compulsives, l'illettrisme, la dépendance adulte, la tentative de suicide, et l'accompagnement de proches souffrant de pathologies graves. Il sert aussi de standard d'aide à

la médiatisation des souffrances des victimes et d'infos sur des blogs de dénonciation sociale ;

- ✓ **Le Foyer de jeunesse** pour ados et 18-24 ans. Il collabore avec l'armée pour l'organisation de stages de service civique et la démocratisation de stages de pilotage ou marins. Il sert de standard à la Société nationale des sans domicile fixe et veille à la démocratisation de l'aide aux sans-abris et sert de standard aux ONG humanitaires en relation avec les chefs de quartier/chef de village. Il reçoit des financements de la mairie pour la démocratisation du service des vocations tout en faisant la prévention contre le harcèlement sexuel, le harcèlement moral et les dérives sectaires ou racistes. Il veille à la démocratisation des systèmes de bourses d'études et de mise en stage ;
- ✓ **Le Foyer d'organisation des cinq écoles de la trahison** pour les ados collégiens qui, font des colonies de vacances avec :

1. Du **scoutisme (critique du faux sergent-chef)**,
2. Ou des stages d'animation ou de promotion artistique appelés **amateurisme (critique e l'ignare)**,
3. Des internats sur la vie traditionnelle encore appelé **congrès villageois (critique du faux gourou)**,
4. Ou des neuvaines de recollection dans la piété appelés **retraites spirituelles (critique du superstitieux)**
5. Du **camping** thématique sur la vie courante dans **l'école du ridicule (critique du sabitou)** qui a son apothéose dans l'animation de **la colocation des étudiants** en appartements ou maisons de location universitaires.

Ce Foyer organise des séances de coaching anti-omerta sur la légitime défense, la défense des droits du ménage et du travail, les astuces gagnant-gagnant entrepreneuriales, les astuces légales dans la négociation juridique, la prévention des abus de faiblesse, le droit aux class-action, et des infos sur la protection de l'intimité.

Un quartier doit avoir entre 1 500 et 10 000 âmes et un village au moins 1 200 âmes, sinon c'est un hameau géré directement par le Préfet avec l'appui du génie militaire et du chef d'un village voisin.

Le **Chef de premier degré** gère le Département sous la forme du Canton et est désigné par son prédécesseur à vie.

Le **Duc de région** est tiré au sort à vie et à tour de rôle entre les Chefs de premier degré. Le **Roi** ou la **Reine**, qui doit être monogame, est tiré au sort pour 19 ans et à tour de rôle entre les Ducs des régions. En cas de décès avant terme du mandat, le successeur aura été désigné par le prédécesseur pour achever ce mandat.

Le Roi ou la Reine en fonction nomme les membres du **Conseil d'Etat** qui est le seul organe à pouvoir juger de la pertinence de la tenue d'un scrutin en cas de crise majeure.

Le Conseil d'Etat coordonne les prud'hommes avec les chefs de quartier/chefs de village, observe la situation de la distribution des richesses et des ascenseurs sociaux ainsi que les six Forums mondiaux (Forum mondial de l'enfance et du féminisme, Forum mondial du jeu, Forum mondial des ONG, Forum mondial de la caricature, Forum mondial des réseaux sociaux et le Forum mondial de des laïcs), fait la promotion de la famille et étudie les questions d'arbitrage sur le plan moral. **C'est le Conseil d'Etat qui arbitre les mesures administratives limitant les libertés individuelles.** La Cours Suprême est l'arbitre quand il s'agit de lois et intervient en second recours après la Cour constitutionnelle. Le Conseil d'Etat est composé à au moins 30% d'anciens magistrats et avocat pénalistes et d'affaires en fonction ou non, et pour le reste d'anciens sénateurs, et l'effectif total ne doit pas excéder 30 membres. C'est le Conseil d'Etat qui élabore le code du travail, le Sénat vote après une série de renvois ou non pour révision de la copie.

La succession se gère aux prud'hommes et non en justice. Toute personne doit pouvoir obtenir une copie de son casier judiciaire où un certificat de nationalité auprès d'un chef de quartier/chef de village qui est le seul à avoir accès grâce à un réseau sécurisé. Toute organisation où on est employé peut obtenir copie de son casier judiciaire adulte. La souscription à une assurance vie est un acte testamentaire.

DE L'AREOPAGE

Les membres des **Académies de l'Aréopage** sont désignés par cooptation et à vie (75 ans étant l'âge limite).

Les **trois Directeurs de l'Aréopage** sont élus pour 19 ans non renouvelables par l'ensemble des membres des académies de l'Aréopage qui désignent chacun deux personnes dont l'un au moins ne doit pas être membre de son académie. **Le quitus des Directeurs de l'Aréopage est donné lorsqu'au moins deux accordent leurs non-objections à une proposition.** Les compétences des Directeurs de l'Aréopage sont : les normes de certification, les Pôles formation-recherche-développement, les systèmes d'arbitrage, les systèmes de gestion de l'énergie, les systèmes de contrôle épidémiologique, les méthodologies de la recherche, la gestion du paysage, l'organigramme des Ministères du gouvernement, les projets de test et de validation des manuels scolaires, l'entrée en vigueur d'un manuel scolaire, la programmation des examens académiques, l'organisation des universités et grandes écoles, et l'organisation du système pharmaceutique qui comprend aussi le service de l'opticien et les produits de beauté.

Les Directeurs de l'Aréopage s'accordent tous les quatre ans sur quatre académies de l'Aréopage dont chacune sera chargé de désigner, pour quatre ans renouvelable une fois, un des **4 Tribuns** qui organisent chaque Forum départemental. Les Présidents de la république, les ministres, les parlementaires, les magistrats, les Maires, les Présidents de région et les Gouverneurs d'Etats fédérés sont inéligibles. Les Tribuns d'un Forum départemental accréditent les médias, s'occupent de l'arbitrage en matière d'informatique et libertés et l'ensemble des Tribuns du pays constitue le Conseil Supérieur de l'audio-

visuel dont les décisions appelées plébiscites requièrent la non objection des Directeurs de l'Aréopage. Les **Forums départementaux** se tiennent bimensuellement pendant un à trois jours d'affilée, avec la participation libre de citoyens qui peuvent soulever n'importe quelle question et l'assemblée présente arrête les sujets à débattre. Les Directeurs de l'Aréopage s'assurent qu'il existe un **magazine hebdomadaire national des Forums départementaux** qui sert aussi de créneau du **Journal officiel du Gouvernement**. Les Forums départementaux arbitrent les débats entre le patronat et les syndicats et la démocratisation des systèmes des Foyers du quartier. Les Forums départementaux d'un pays sont garants de la définition du droit d'usage sur lequel le Sénat se fonde pour donner des priorités et des clauses de sauvegarde aux Préfets dans la gestion du foncier. Les Directeurs de l'Aréopage organisent dans les universités avec le concours de l'Organisation Internationale de la Pédagogie (**OIP**), les **Chaires** regroupant tous les **Professeurs agrégés ou de rang magistral** par disciplines apparentées. Un docteur devient d'abord Professeur agrégé d'une discipline puis devient Professeur de rang magistral si après une leçon de catéchèse individuelle sur une problématique de la gestion des savoirs, il obtient au moins douze note d'au moins 12/20 sur un jury de 24 à une Faculté de pédagogie. Au cas où le Professeur de rang magistral obtient au moins dix-huit note d'au moins 16/20, on parle de **Coup de vent**. Et dans ce cas les Forums départementaux du pays sont chargés de la médiatisation de ce Coup de vent.

Les Directeurs de l'Aréopage organisent le système du conseil en réinsertion des anciens prisonniers avec le concours et le financement des régions et du Service-desk, dans le respect de la confidentialité pour promouvoir la vie privée, avec du coaching en leadership et à un second niveau du mentoring en pédagogie du développement participatif.

Les Chargés de l'Organisation sont chargés de veiller au respect du suivi du plan de mise en œuvre de l'organisation (**PMOO**) concernée, de la gestion du système de gestion des plaintes, de la coordination du travail en duplex, de l'orientation des nouveaux, de la gestion des passations de service, de la valorisation du droit d'auteur et de la gestion des réunions de travail dans les systèmes de capitalisation. Le Chargé de l'Organisation Manager (**COM**) est le N°2 de l'organisation et coordonne le DRH (Directeur des ressources humaines), le Directeur de l'Audit et le Directeur financier. Le Chargé de l'Organisation Terrain (**COT**) est le second après un Superviseur d'une unité opérationnelle et est le seul responsable de l'évaluation annuelle des agents de terrain. Le **Vrai Patron** est le N°1 et l'initiateur du PMOO avec le concours du COM, du DRH, du Directeur de l'Audit et du Directeur financier, et il consulte uniquement les COT et préside le Conseil d'administration. Le COM a sous lui le DRH (Directeur des ressources humaines) pour la culture organisationnelle, le Directeur de l'Audit pour le contrôle qualité, le Directeur financier qui gère la Comptabilité et le Contrôle de gestion, et le Directeur de la gestion des stocks qui gère l'approche projet avec la caractérisation de l'outil de production dans le champ école, l'expertise technique dans le dimensionnement des investissements, et la gestion de la sécurité des approvisionnements. Le Vrai Patron nomme pour un mandat fixe le **Faux Patron** (Directeur général ou Secrétaire général ou Coordonnateur général) qui est le N°3 et le principal responsable de la mise en œuvre du PMOO avec le concours d'un Directeur de programmes qui est N°4. Les Associations

et les Mairies n'ont qu'un seul Chargé de l'Organisation. Dans une association, le **Contrôleur des bonnes pratiques** est celui qui s'assure, des mesures pour éviter le « deux poids deux mesures », du respect du mérite individuel, de la mémoire des dispositions non statutaires en vigueur ainsi que le respect des principes fondateurs de ladite association. Dans une association ou un établissement éducatif, le **Censeur** est le responsable du respect du règlement intérieur et des protocoles en matière de droit de l'homme. Le Chargé de l'Organisation, le Contrôleur des bonnes pratiques et le Censeur forment le **Comité de surveillance dans une association**. Dans une association, **Dans une association le président préside et le secrétaire dirige**. Le secrétaire est le seul poste où la candidature n'est pas libre. On le désigne après qu'il est fait ses preuves comme secrétaire adjoint qui est élu, et donné satisfaction à l'assemblée générale. En l'absence du Chargé de l'Organisation, le président assume ses fonctions. Les membres du comité de surveillance perçoivent une prime mensuellement selon les moyens de l'association. Le bureau bénévole dans les petites associations ne reçoit qu'un cadeau en fin d'année. Dans une association, le **président exécutif** et le **président de séance** empêchent la navigation à vue dans le sens de l'équipe, les dirigeants comme le secrétaire, empêchent le melting-pot dans la segregation-of-duties au sein de l'équipe. Dans une organisation le **Faux patron** est le responsable des éditions, le **Directeur des programmes** est le responsable des capitalisations. **L'audit et la gestion des ressources humaines sont les deux branches de la critique du droit d'auteur**. Dans une association, c'est le secrétaire qui gère les inventaires et les commissions, veille en dernier ressort à la conformité des documents et veille à ce que tout demandeur ait la bonne information sur les décisions prises. C'est le Président exécutif qui gère les questions de commérages et les invectives séance tenante et les questions de protocole. C'est le Censeur seul qui gère les questions liées à la politesse. Le Chargé de l'organisation a la mention de rappel qui lui permet de rappeler séance tenante les questions de conformité dans l'exercice de la fonction de chaque responsable. Il est chargé de l'accueil des nouveaux membres et de l'organisation des passations de service et veille à identifier au moins un potentiel challenger du président que le comité de surveillance invite de temps à autre lors de ses séances pour encourager le leadership démocratique au sein de l'association ou **clause du Minus**. Il gère la **boîte à questions** qui permet à tout membre et aux non membre de poser des questions sur la corruption ou les questions de valeurs morales au sein de l'association. Le président de séance arbitre les débats en arbitre central, mais chaque membre présent, est arbitre de touche sur le débat de forme où il peut rappeler les manquements quoi qu'il revienne à l'arbitre centrale de donner suite sous le couvert de l'ensemble de l'assemblée qui est dépositaire de l'ordre du jour. Une association qui tient des assemblées régulièrement doit avoir un vice-président pour s'assurer qu'au moins un des deux présidents soit toujours présent aux assemblées. Les conseillers d'une association sont les conseillers du président, donc ils ne sauraient le mettre en défaut et ils ont l'obligation d'information envers le président de tout ce qui se trame en dehors des réunions. La modification des conditions d'éligibilité ou d'électeur pendant une campagne électorale, même dans une association, est une mesure antidémocratique. Une campagne électorale commence dès la mise sur pied de la commission électorale en même temps que la publication de la date des élections qui ne peut être modifiée qu'avec l'approbation d'une instance suprême statutaire précisée à

l'avance. Dans une tontine où on cotise la présence, tous ceux qui cotisent la présence avec une ancienneté décidée par les statuts sont d'office des électeurs. Dans une association, dès la mise en place de la commission électorale de renouvellement du bureau exécutif, c'est cette commission qui gère la table du secrétariat des réunions en assemblée ainsi que le commissariat aux comptes. Tout citoyen majeur a droit de vote dans les élections au suffrage universel et à la participation aux Forums départementaux, sauf avis médical contraire sur sa santé mentale.

Dictats de la mocheté	Palliatifs
Se déplacer pour aller voir si on peut vous recevoir	Possibilité de remplir un coupon d'audience par Wathsapp et de recevoir une réponse dans l'heure
Devoir se déplacer pour obtenir une information	Possibilité de contacter un Chargé de l'Organisation pour obtenir une information dans la journée
Devoir se déplacer pour une simple formalité	Possibilité de soumettre sa plainte au Chargé de l'Organisation pour satisfaire une formalité à distance
Se déplacer pour aller faire la queue	Possibilité d'obtenir via une plateforme gérée par un Chargé de l'Organisation, un rendez-vous à la minute près
Devoir se déplacer contre son gré	Possibilité d'obtenir via un Chargé de l'Organisation le moyen de satisfaire une procédure sans avoir à se déplacer
Devoir se déplacer pour pouvoir joindre quelqu'un en ligne	Toutes les localités doivent être couvertes par au moins un réseau téléphonique et par un réseau de la fibre optique dont tous les ménages doivent avoir accès
Se déplacer pour un rendez-vous avant de connaître de quoi il en est par rapport à soi	Possibilité d'obtenir auprès d'un Chargé de l'Organisation le motif de sa convocation et même l'information en matière de procédure autour du motif d'une convocation
Devoir se déplacer parce qu'on a oublié d'emporter quelque chose ou de venir avec quelqu'un	Possibilité d'obtenir en ligne auprès d'un Chargé de l'Organisation, l'information sur toutes les implications liées à une procédure liée à un rendez-vous
Se déplacer pour une accessibilité	Mise en place de plateformes en lignes gérées par des Chargés de l'Organisation et permettant

Dictats de la mocheté	Palliatifs
	d'obtenir les services de fournisseurs d'accès ou les informations sur les services offerts par chaque institution
Devoir vivre dans une planification dictatoriale qui nous est imposée	Le rôle du Chargé de l'Organisation est de promouvoir la culture démocratique au sein de chaque organisation
Être dans le flou par manque d'informations sur les droits dont on nous est redevable	Les Chargés de l'Organisation veillent à ce que les responsables dans la gestion des dossiers des agents ou des contribuables mettent à leur disposition toutes les informations sur les procédures les concernant
Avoir des troubles du sommeil à cause de la mauvaise organisation du travail ou des études	Les Chargés de l'Organisation veillent à une relation harmonieuse entre la planification du travail ou des études et le temps de sommeil réparateur
Être dans une organisation où face à une administration où l'application des procédures se fait selon le bon vouloir de chaque chef	Les Chargés de l'Organisation sont un rempart contre l'arbitraire et les promoteurs de la culture de la réciprocité et de l'équité dans le travail
Demander à un responsable de faire la planification de son service sans données sur les précisions en matière d'appui de son organisation	Les Chargés de l'Organisation obligent le top management de chaque organisation à définir annuellement en décembre de l'année précédente toutes les prévisions dans le détail de ce dont pourra disposer chaque service sur le plan logistique, financier, des marchés, des dotations, en personnel et en formation.

De la supervision par le COT

1. Canevas de rapportage suivant des objectifs ciblés, dimensionnés et réalistes
2. Eléments de performances donnant une distribution des inputs attendus de façon exhaustive et dimensionnée
3. La génération automatique du rapport suivant un système de base de données capitalisant les outputs principaux et secondaires

4. Evaluation des performances suivant la capitalisation des compétences dans la critique des résultats et la capitalisation des valeurs dans la critique du droit d'auteur
5. Le respect des préséances protocolaires, du rang dans l'accueil et dans le traitement des dossiers, et du ranking dans les critères de classification
6. La réunion bilan avec la revue des rapports suivant une répartition équilibrée des faits saillants par poste de travail, et associée à des tableurs modélisés de synthèse, et des grilles narratives d'analyse
7. La réunion de briefing et de debriefing avec la revue des activités suivant une grille de mesure du timing, d'estimation de la disponibilité logistique, de la mobilisation des compétences et de d'identification des canevas méthodologiques requis
8. L'archivage des dossiers suivant les exigences administratives, le backup des dossiers traités par typologie, le handbook administratif et le handbook technique, et suivant l'organisation en passe-témoin des fichiers sources des bases de données actives
9. La revue des missions pour chaque profil de poste avec des indications sur les responsabilités et droits liés au contrôle de gestion, les obligations en matière de travail d'équipe, la division du travail et la modération dans la gestion de la pression de travail
10. L'arbitrage dans la structuration des bases de données, dans l'arrimage des bases de données au système global d'évaluation et de redevabilité, et dans le développement progressif des capacités sur la mise à jour des outils de bases de données
11. La gestion des passassions de services et de l'orientation des nouveaux dans l'équipe, de même que la gestion des questions d'assurances et la gestion des plaintes au niveau de l'orientation en fonction du lien avec l'organisation, de la vérification de l'effectivité du préjudice et du tri des plaintes en fonction des éléments de conviction disponible, et l'évaluation des agents de terrain..
12. L'organisation du contentieux de conciliation lié aux FAQ (foires à questions prévisibles) ou à la prévention des violences liés au genre, et la gestion des clarifications sur les procédures de l'organisation
13. La gestion du plan hygiène – santé- sécurité
14. La prévention et la prise en charge des cas d'abus sexuel, de harcèlement moral ou de burnout, et l'accompagnement du coming-out des personnes vivant avec la différence liée à un tabou (homosexualité, transgenre, psychotique ou séropositivité), et l'accompagnement dans l'inclusion sociale des personnes vivant avec le handicap.

Du management par le COM

1. De l'organisation du mécanisme de la gestion des plaintes du personnel et des cibles, depuis les sites d'accusé de réception de la plainte au procès-verbal de la clôture de la plainte, en passant par l'enregistrement, le tri, l'orientation, la vérification, le feed-back, et la mise en œuvre des solutions, avec à chaque fois le délai imparti pour le traitement d'un dossier
2. Du système de vulgarisation du PMOO (Plan de Mise en Œuvre de l'Organisation) et préside le comité de validation et de réactualisation de l'organigramme de l'organisation
3. Du respect des délais de procédures et la disponibilité des sites de renseignement des usagers et du personnel, ainsi que leur publication
4. De la transparence et du dimensionnement dans l'assignation des objectifs annuels par direction et par niveau hiérarchique, dans la planification par niveau hiérarchique, et dans l'identification et la hiérarchisation des faits saillants par direction et par poste de travail
5. De la transparence et de l'équité dans l'organisation des promotions de carrière
6. De la transparence et de l'émulation dans la distribution du crédit formation en termes d'ateliers de renforcement des capacités et de formation en leadership, et dans l'appui à la certification en management ou en formation des formateurs.
7. L'arbitrage des écarts entre les communications internes et la communication au grand public
8. De l'effectivité des prises en charge par l'Organisation et des grilles salariales pour tous de façon équilibrée
9. De l'arbitrage dans la distribution des primes et des bonus
10. De l'arbitrage dans l'aménagement des horaires de travail
11. La gestion des passassions de services et de l'orientation des nouveaux des cadres supérieurs et du dans le top management, de même que la supervision de la direction des assurances, de la direction des ressources humaines, de la direction financière et de la direction de l'audit
12. L'organisation du contentieux d'appel lié à l'arbitrage des contestations ou aux procédures judiciaires, et l'arbitrage des querelles intestines
13. La gestion du plan social, environnemental et de l'emploi
14. La prévention et la prise en charge des cas d'abus sexuel, de harcèlement moral ou de burnout, et l'accompagnement du coming-out des personnes vivant avec la différence liée à un tabou (homosexualité, transgenre, psychotique ou séropositivité), et l'accompagnement dans l'inclusion sociale des personnes vivant avec le handicap.
15. L'arbitrage de l'équilibre entre les indicateurs de performance de chaque poste de travail et les moyens logistiques alloués à ce poste, dans le respect de la segregation-of-duities
16. L'organisation des mesures de prévention des accidents du travail.

Le serment des Directeurs de l'Aéropage est de militer pour reconnaître :

1. Que les choix éditoriaux des médias soient toujours libres et encouragés à la hauteur de vue
2. Que le communautarisme a sa place de même que le multiculturalisme sans que l'un n'empiète sur l'autre
3. Que les groupes de parole sont des réunions non mixtes et les comités par contre doivent être paritaires et respectant la diversité
4. Que les classiques anciens doivent être enseignés à part, à côté des auteurs contemporains
5. Que l'enseignant a le droit d'enseigner avec le partage de son intime conviction
6. Que l'on doit promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion par quota minimum des minorités
7. Que le droit à la liberté d'expression et le droit de réponse des parties prenantes soient toujours de mise
8. Que la découverte doit toujours être attribuée à son auteur et non à l'employeur de l'auteur et avec éventuellement la part réelle reconnu à un assistant qui a contribué au succès
9. Que la créativité doit être promue en même temps que les amateurs doivent apprendre dans la mixité
10. Que la féminisation de l'espace public doit être une priorité constante
11. Que le droit à l'avortement ne soit jamais mis en cause de même que l'exercice des travailleurs du sexe
12. Que les droits des antisocialos aient pignon sur rue
13. Que les activités de promotion des mimes soient toujours à l'honneur
14. Que les Chargés de l'Organisation soient le premier rempart de la culture démocratique
15. Que la vie spirituelle laïque soit favorisée par un dispositif démocratique

Théorie de la signature :

La sécurité de la signature de l'ordonnateur des dépenses se fait en deux temps complémentaires. D'une part, l'ordonnateur obtient l'accréditation par une procédure unique du contrôle de gestion qui valide le nom de l'ordonnateur, sa signature, son cachet organisationnel et les titres d'immatriculation des crédits alloués à l'ordonnateur. D'autre part, le contrôle de gestion obtient son accréditation auprès de l'ordonnateur qui doit obtenir un mot de passe par opération, et valide la procédure de signature du contrôle de gestion, le cachet organisationnel et les lignes de décaissement demandées. Donc on conseille d'adopter ce système dans les organisations en évitant les lourdeurs administratives car ce système ne peut être violé même avec des complicités internes.

Théorie de la gestion de crise qui est de la responsabilité de l'Aréopage

La veille est fondée sur le principe de la transparence qui seule garantit la bonne connaissance de la courbe d'évolution d'une crise, de la gravité de la crise, des seuils critiques dans la réponse à la crise, l'estimation du pic de la crise, le renseignement sur les peurs et les pratiques usitées, le repérage du site zéro de la crise, la pertinence des soupçons dans la critique de la crise, la compréhension de la capacité de la crise à muter, c'est le sens de **l'observatoire de la crise**.

La réponse à la gravité d'une crise est fondée sur la capacité à contenir la crise, la capacité à prévenir des flux de la crise, le potentiel de neutralisation de la crise, la capacité à mesurer l'expression de la crise, la volonté de limiter les effets de la crise, la capacité à investir dans les enjeux logistiques de la crise, la mise en réseau des initiatives isolées dans la crise, et l'effectivité de la modération des mesures en fonction des aléas de la crise, c'est le sens de **la coordination dans la gestion de la crise**.

La critique de la crise est fondée sur le principe de précaution pour éviter : la panique dans la crise, la minimisation de l'ampleur de la crise, l'erreur dans l'identification de la crise, le viol des libertés individuelles dans la crise, l'inconséquence des habitudes dans la crise, le mépris des incertitudes liées à la crise, c'est **le sens administratif de la gestion de crise**.

La célérité dans l'atténuation d'une crise pose la question de l'expertise dans les signes avant-coureur de la crise, la capacité d'emboîtement des centres de décision face à la crise, l'opérationnalité du QG de commande dans la réponse à la crise, la formation du dispositif terrain face à la crise, l'efficacité des systèmes d'information sur le contrôle des prémices de la crise et des éléments postérieurs à la crise, et la disponibilité des soutiens dans la crise, c'est le sens de **l'organisation sociétale dans la gestion de crise**.

En cas de crise majeure, le Premier ministre peut comme a droit le président de la République, de s'exprimer au Parlement réuni en congrès. Les Maires peuvent s'exprimer au Forum départemental sur l'organisation sociétale de la gestion de crise.

Dans les cas de crise sanitaire ou liée à une catastrophe, le Préfet gère l'administration de la gestion de crise, les Mairies et la Région gèrent la coordination de la réponse à la crise, les Observatoires et le Conseil d'Etat gèrent la veille de la crise, les Forums départementaux et le Sénat gèrent l'organisation sociétale de la gestion de crise, le gouvernement ministériel quant à lui est au four et au moulin dans tous les dispositifs.

Le suivi-évaluation est une fonction qui constitue un frein organisationnel et ne veut absolument rien dire de bon. Car **le suivi** relève de la banque de données de la supervision alors que **les évaluations** relèvent des bases de données de l'audit. **Le rapport** doit se générer tout seul par une mécanique de valorisation des compte-rendu des banques de données et des procès-verbaux des bases de données suivant la logique

préétablie des faits saillants dans les domaines des capitalisations du PMOO. **Un compte rendu comme un procès-verbal s'établit sur le champ et la fiche de présence est une partie intégrante et non un livrable à part.** La différence véritable entre le compte rendu et le procès-verbal est que **le compte rendu** est un simple relevé narratif sur le champ alors que **le procès-verbal** est un relevé statutaire à date et qui dans ce cas est généralement un résumé, quoi que selon l'enjeu on peut vouloir que le procès-verbal soit narratif. Le système des rapportages est établi par les Chargés de l'Organisation et entretenu par les assistants en base de données. Ce que les humains appellent rapport est en réalité **un bulletin** qui contient des observations méthodologiques et qui permet en même temps d'évaluer la compétence de l'auteur du bulletin en matière d'observations sur le plan technique, administratif ou marketing. Le bulletin est un indicateur objectivement vérifiable méthodologiquement alors que le rapport est un livrable qui relève de la performance du système organisationnel administrativement et c'est uniquement dans le bulletin que **les photos** ont un sens comme preuve. **Le compte rendu et le procès-verbal sont des inputs marketables et non des outputs dans la programmation.**

Il doit y avoir **trois types de routes de liaison des localités**, on a **l'autoroute inter-villes, la route de campagne et la route des poids lourds.**

Les policiers de la circonstance sont les seuls à disposer de **la mention du RAS** qui leur permet de passer l'éponge contre des infractions mineures tant que ce ne sont pas des dissimulations de pièces à conviction ou des backchich, mais avec obligation d'échanges de bon procédés en matière de promotion du civisme dans la localité, dans le cadre de mentoring du coaching en leadership communautaire. **L'Inspection générale des services de police** (l'Audit en matière de police) doit toujours et toujours être du côté des victimes et du respect strict de la légalité. Par contre l'Hotel de Police doit avoir auprès du Préfet de police un service spécial constitué d'un tenor du barreau et de deux as en matière d'investigation qui aident les agents de police et enquêteurs de gendarmerie qui se trouvent embourbés dans une affaire de manquement à la loi où ils n'ont que leur parole contre des faits en apparence accusateurs et où une investigation très bien menée et une défense au point des artifices légaux peuvent arriver à les disculper légalement.

Devant chaque domicile, institution ou enseigne commerciale, on doit avoir à l'entrée un lavabo carrelé où on peut se laver les mains avec du savon, où alors on peut avoir du gel hydro-alcoolique dont se frotte les mains d'abord par mesure d'hygiène et aussi pour signifier qu'**on se lave les mains contre tout manquement à la légalité ou à la promotion des droits humains.**

Le Décanome de la démocratie contient cinq aspects de la démocratisation et cinq aspects de la culture démocratique.

- **La Démocratisation** c'est :
 1. l'organisation démocratique de la force publique,
 2. la synergie démocratique entre les paliers d'offres à la clientèle,
 3. la normalisation démocratique des services après-vente,

4. les vulgarisateurs des systèmes démocratiques du patrimoine universel,
5. et le degré de liberté offert à la culture démocratique par le cadre logistique d'un milieu de vie.

En gros la démocratisation questionne les espaces disponibles à la pluralité des clientèles possibles, par rapport à **l'indécence-système de la promiscuité.**

• **La culture démocratique** c'est :

6. l'organisation démocratique du débat publique,
7. le système de contrôle démocratique des réglementations organisationnelles,
8. la classification démocratique des normes de vulgarisation des produits,
9. les gardiens de la promotion démocratique des valeurs universelles,
10. et la signification des mots dans la démocratisation de la langue.

En gros la culture démocratique questionne la disponibilité des espaces pour la pluralité des ressources valorisables, par rapport à **l'indécence-système de la vacuité.**

Le dispositif médical doit comprendre les cursus suivants :

- Accueil épidémiologique et d'enregistrement informatique et gestion des soins mortuaires et gestion des archives (aides-soignants en BTS)
- Première urgence psychiatrique du diagnostic de la circonstance et diététique (infirmières en Licence psychiatrique)
- Propharmacie des génériques fabriqués et naturels et gestion de l'automédication (aides-soignants en BTS)
- Soins, tensiométrie, anesthésie et diagnostic de la circonstance (infirmières de bloc en Licence)
- Direction de centre de santé ou d'hôpital en sciences de la santé (Master)
- Ostéopathe des dents au squelette et éducation physique (Master)
- Chirurgie esthétique et plastique et dermatologie (Master)
- Gynécologie (12 et plus) de la sexualité maîtrisée et de la maternité (Master)
- Pédiatrie (de 0 à 11 ans) du diagnostic de la circonstance, de l'optique médicale (ou diagnostic scientifique du médecin) à l'esquisse de la thérapie (Master)
- Clinicien généraliste du diagnostic de la circonstance, de l'optique médicale à l'esquisse de la thérapie (Doctorat)
- Gériatrie (séniors) traitement de bobos, tensiométrie, l'optique médicale et tutorat de référence à l'esquisse de la thérapie (Doctorat)
- Autopsie de ce qui peut tuer à ce qui peut sauver (Doctorat)
- Labo des indicateurs positifs (techniciens de labo en Licence)
- Spécialiste de l'optique médicale et tutorat de référence à l'esquisse de la thérapie (Doctorat)
- Greffier de l'optique médicale et de la sexologie et du diagnostic robotique des cas similaires (secrétaire médical pour médecin et psychiatre, en BTS)

- Chirurgie de réparation et de réanimation (Doctorat minimum)
- Marché de la sécurité en santé publique (systèmes pharmaceutiques et de logistique médicale, et d'instruments et ingrédients médicaux en lien avec les Systèmes de sécurité sociale et des Pôles de recherche-formation-développement)

DE L'ECCLÉSIA

Chacun des groupes de religions désigne selon sa méthode deux représentants au **Conseil national du culte religieux** qui désigne les représentations dans les Départements. Il y a six groupes de religions (les catholiques, les protestants, les pentecôtistes, l'Islam, le Judaïsme et les animistes).

Principe de l'ultimum ecclésiastique : Il est dans l'intérêt des religions que celles-ci ne soient pas accusées de nuisibilité par leur nature intolérante, révisionniste, inquisitrice, ou mafieuse. Il est dans l'intérêt du croyant que sa foi ne soit pas vaine ou mal canalisée par manque de systèmes de capitalisation ouverts aux enjeux contemporains, et que sa pratique religieuse ne soit pas une nuisance ou ne soit pas handicapé par l'absence de cadre approprié.

DU POUVOIR D'ACHAT ET LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES

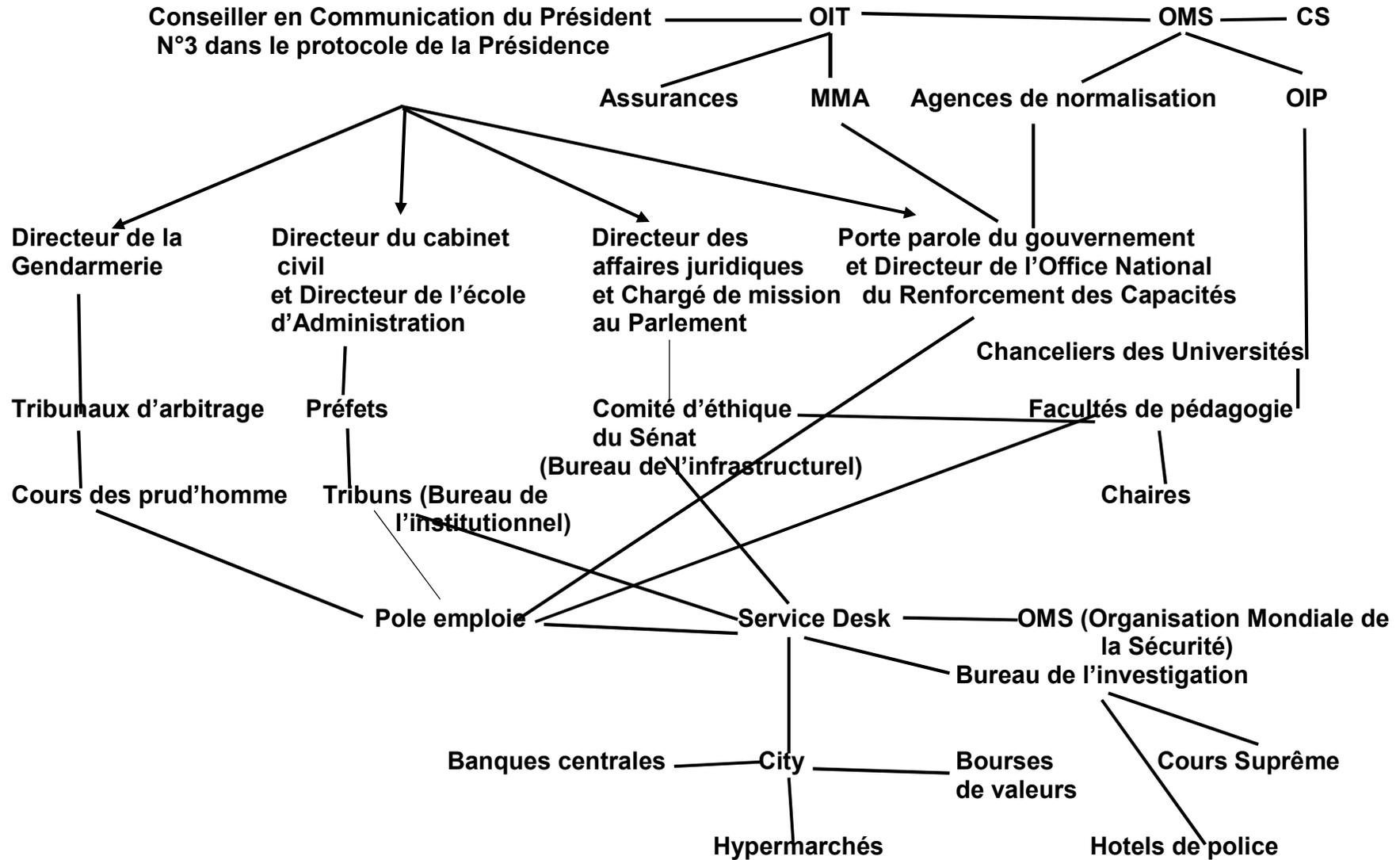
Il existe une relation directe entre le pouvoir d'achat et le temps, sauf que c'est un temps qui n'est pas individuel donc on ne peut le distribuer. Ce temps a la forme d'un gâteau infrastructurel dont la taille est directement fonction de la richesse nationale. Comme c'est un gâteau il se consume suivant une pyramide où les riches sont à la base et les plus démunis au sommet : c'est **la pyramide du temps**. La question de la redistribution des richesses ne consiste pas à remettre cet ordre en question qui est l'alternative à l'anarchie dans un monde où les ressources sont plutôt très limitées. La logique de la redistribution des richesses a deux axes :

- Réaliser le maximum possible d'ascenseurs sociaux qui permettent de maintenir à flot la majorité de la population au niveau mitoyen de la pyramide du temps avec une réelle égalité de chances et la promotion de l'égalité des sexes et fondée sur la démocratisation des systèmes d'organisation. C'est **l'aspect politique de la bonne gouvernance**.
- Faire en sorte que ceux qui se situent au sommet de la pyramide inversée soit le plus petit nombre possible grâce à deux choses pour la flexibilité de la gouvernance : l'injection massive de fonds dans un réseau humanitaire efficace qui mesure la capacité individuelle à améliorer son sort et qui est l'aspect solidaire de la gouvernance et dont la coordination doit relever des familles, des ONG et de la monarchie, et d'autre part des dispositions efficaces sur la mixité qui mesurent la facilité à se réhabiliter socialement, c'est l'aspect spéculatif de la gouvernance qui ne doit pas être placé dans des mains de personnes fussent dans le cadre d'institutions démocratiques, mais dans un dispositif d'arbitrage comprenant les Forums départementaux, l'Aréopage pour la concurrence des lobbying et la

monkentman@yahoo.com

concurrence entre les marchés, la valeur de la monnaie et les conditions de recapitalisation du système bancaire au niveau des bourses de valeurs contrôlés par la City qui met en compétition les Droits commerciaux, le capital de crédibilité des collectivités territoriales et les accords internationaux du moment.

▪



SHEMA DE LA GESTION DES CHAINES DE VALEURS DES CARRIERES

OIP : Organisation Internationale de la Pédagogie
Sûreté MMA : Mutuelle Mondiale des Assurances

OIT : Organisation Internationale du Travail CS : Conseil de

DU PRINCIPE SEIZIEME : LA MICROFINANCE

La théorie fondamentale de la microfinance est basée sur la gestion du risque d'avoir faim et sur l'appui pour garantir à chacun d'avoir le premier rôle dans sa vie et donc constitue le leadership contre les parias et les gens de seconde zone qui saturent la pointe de la pyramide inversée du temps qui fait la part belle aux riches et aux gens aisés.

La microfinance est centrée sur l'emploi avec le taux de formalisation et de professionnalisation, le taux pour les emplois à plein temps de CDD, CDI, et le taux de travail à temps partiel. La particularité des microfinances est qu'elles contrôlent le plan de décaissement par étapes de crédits octroyés. La microfinance, contrairement aux banques, a la possibilité de créer des comptes de cotisation qui ne sont ni courant ni d'épargne et qui permettent de rembourser le prêt contracté selon les possibilités et le rythme de la petite entreprise, et ce qui permet au crédit productif de ne pas être soumis à une traite mensuelle fixe mais à un échéancier qui est exclusivement fonction du type d'entreprise.

La bancarisation est centrée sur le volume de production avec les indicateurs de réalisations et d'expansion du tissu économique, avec le taux de marché des intrants, le volume des exploitations par taille et le volume des productions, ainsi que le portefeuille par niveau des affaires rentables.

Le salaire se compose de trois parties :

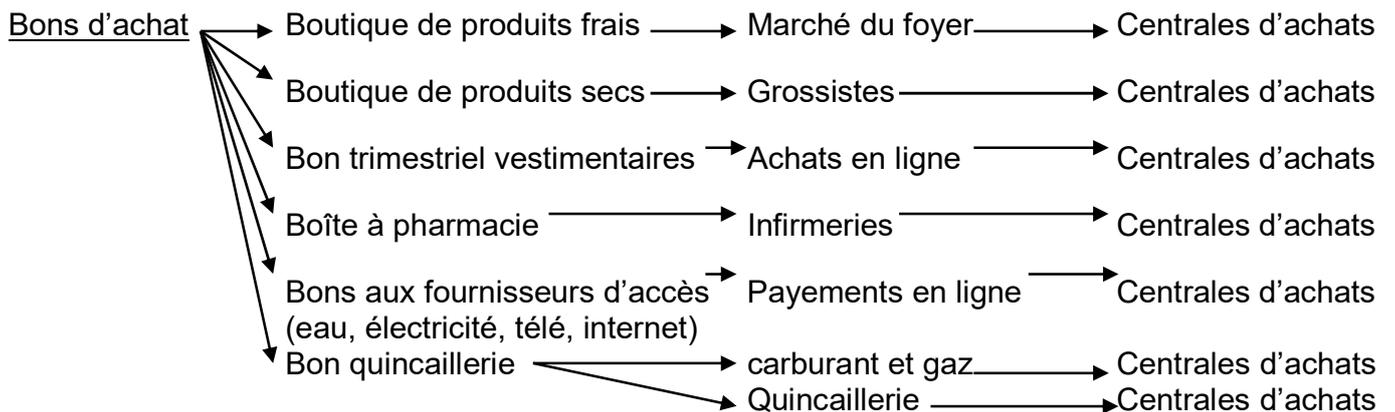
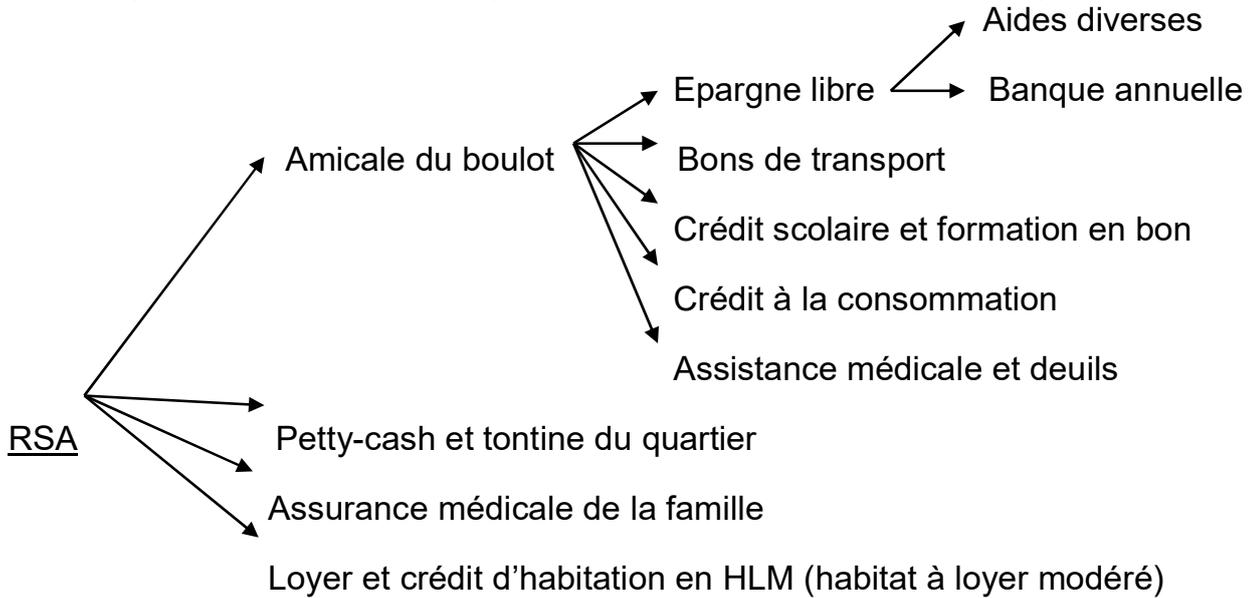
1. Le panier de la ménagère
2. Les obligations de premier ordre ou RSA (Revenu de Solidarité Active)
3. Le Revenu pour le business et les loisirs

Une agence d'un établissement de microfinance (afin de booster la pyramide du temps) comporte un :

- **Responsable des obligations de premier ordre** qui gère les commerciaux du RSA avec priorité à l'époux ;
- **Responsable du panier de la ménagère** qui gère les bons d'achat en lien avec les Centrales d'achats et avec priorité à l'épouse ;
- **Délégué Médical** (agent de la Médicalité de la MMA ou Mutuelle Mondiale de l'Assurance) qui gère l'équilibre du régime alimentaire, l'aide à la gestion des cursus, l'assurance médicale, l'assurance vie, l'assurance bancaire, l'aide à la santé, et la répartition entre le RSA et les bons d'achats. Ce Délégué est membre des réseaux sociaux spéciaux des amicales du boulot des affiliés à sa microfinance.

monkentman@yahoo.com

Le SMIC ou Salaire Minimum d'Intérêt Commun (qui ne contient pas le Revenu pour business et loisirs) est de 200 000 FCFA (400 000 F CFA en pays développés) réparti ainsi :



La traite maximale des prêts bancaires pour toute famille au revenu inférieur ou égale à 350 000 F CFA est de 50 000 F CFA, agios et taxes compris, et chaque conjoint de chaque famille concernée doit avoir un compte dans la même microfinance choisie et où le salaire est viré mensuellement.

COMPOSITION D'UNE AGENCE BANCAIRE



Le Chef d'agence arbitre par simple médiation et accorde des moratoires exceptionnels et dispose d'une vidéosurveillance.

Les Chargés Clientèles accordent les moratoires usuels et disposent des données sur tous les historiques et sont contrôlés par les Inspecteurs des Assurances. Ils montrent aux clients comment limiter les agios et comment profiter au mieux des facilités financières en fonction des situations des clients. Ils sont agents de la MMA et reçoivent un recyclage du Barreau de la Région, de même que les Inspecteurs des Assurances.

Le COT chargé de la gestion des plaintes, seul véritable agent de la Banque et informaticien. Il vérifie les opérations non courantes des Chargés clientèle, dispose du droit d'accès aux données personnelles d'identification et peut permettre à un client de se faire servir sans besoin de pièces d'identité. Fait la promotion des produits des assurances, peut permettre d'obtenir un prêt sans caution de garantie au vu du seul passif du client.

Guichets de caisse et guichets automatiques gérés par une même Agence de transferts d'argent dans le pays.

La microfinance gère **la subvention de démarrage** (d'un montant minimum de 5 000 000 F CFA et maximum de 20 000 000 F CFA pour les start-up, dont 1 000 000 F CFA étant dans la rubrique gestion administrative donné comptant au préalable à la sortie de l'incubation du bénéficiaire, avec conseil de se doter d'un smartphone avec connexion internet, d'un ordinateur portable et d'une armoire avec nécessaires de bureau, et d'un montant minimum de 20 000 000 F CFA à 75 000 000 F CFA maximum pour les entreprises en phase de pérennisation et sans subvention pour la gestion administrative) pour la mise en place de l'outil de production des petites entreprises avec exigence de recapitalisation à terme qui félicite un bon sens du dosage du plan de trésorerie et de la rentabilité de l'entreprise. Les subventions de démarrage et le premier crédit productif sont exonérés de l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu et de la TVA. Le RSA (Revenu de Solidarité Active) est une subvention de démarrage pour la promotion de l'emploi. Le crédit productif exonéré est une promotion de l'affiliation à l'assurance retraite, caisses d'allocations familiales et contribution à la sécurité sociale globale. Le tout premier crédit productif doit donc se faire à un taux d'intérêt qui est de 5% annuel au lieu de 1% mensuel universel.

La bancarisation gère **le crédit productif** pour la pérennisation des valeurs ajoutées dans le potentiel de recapitalisation dans la durée **avec le concours d'une success storie éprouvée**. Les banques doivent soutenir le refinancement des crédits productifs des petites entreprises par les microfinances à au plus 4% d'intérêt annuel.

La Banque d'investissement publique financière s'occupe de la promotion et la gestion des critères d'évaluation économique autour de :

- La qualité des offres en services de base dans les localités ;
- Les indices de crédibilité des indicateurs de réalisations financées par les banques
- La caution de garantie des prêts aux entreprises moyennes pour l'expansion
- L'incitation à la création d'emplois
- Les indices des niveaux de formalisation et de normalisation des entreprises
- L'appréciation de la compétitivité des services publics des localités
- Les mesures anti-trust et de fiabilité des diagnostics d'entreprises
- Le cautionnement des deux premiers crédits productifs (d'un montant minimum de 3 000 000 F CFA et maximum de 25 000 000 F) aux petites entreprises start-ups par les microfinances, ce qui annule l'exigence de garanties autres que l'effectivité de l'activité de la subvention de démarrage.

- Le financement de Maisons d'assurance pour la couverture des subventions de démarrage et des deux premiers crédits productifs, Maisons d'assurance qui évaluent semestriellement les microfinances, les structures de grant raising, et l'audit des programmes d'incubation.

La Bourse des valeurs s'occupe de la promotion et la gestion des critères d'évaluation spéculatifs autour de :

- Le marché des capitaux
- La liquidation des fonds de restructuration des investissements en perte de vitesse
- Le marché des prix des stocks productifs auprès des centrales d'achats
- Le calcul des valeurs des actions
- Le lobbying des trusts industriels
- Les informations sur la crédibilité éthique des cotations.

Dispositif de l'encadrement technique marketing

Appuis à l'artisanat, l'élevage, la transformation, et les productions culturelles, subvention d'investissement avec initiation à la simulation financière					
La caractérisation dans l'appui conseil et dans la collecte des données in situ			Le dimensionnement du conseil technique spécialisé ou critique de l'aide à la décision		
Grant raising	Grant funding	Grant raising de l'incubateur	Grant raising	Grant funding	Grant raising de l'incubateur
1. Diagnostique de la visibilité des capacités logistiques et des ressources disponibles 2. Simulation financière 3. Fiche signalétique 4. Mesure des extrants de l'entreprise	1. Diagnostique du leadership ou critique de la valeur ajoutée du projet 2. Dossier de demande de financement	<ul style="list-style-type: none"> • L'observatoire du champ école de l'incubateur pour la critique de l'évolution du bassin de production 	1. Typologie de la signalétique de référence de l'entreprise 2. Mesure de l'efficacité des inputs 3. Mesures des caractéristiques techniques des investissements dans la rentabilité des outputs 4. Calcul du prix des charges à l'unité produite	1. Validité de la simulation financière 2. Validation de l'exédent brut d'exploitation ou critique de la flexibilité des marges	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des caractéristiques de fabrication des équipements et matériaux ou critique du marché des technologies disponibles
Financement des plans d'affaires par des subvention de production avec initiation à la normalisation dans l'agriculture en général, le commerce, les services, la gestion des					

déchets, les saisonniers de l'art, de l'animation culturelle et de l'agriculture, les aides à la personne et domestiques					
Coaching du business plan supervisé par un mentoring pédagogique dans la promotion du leadership			Contrôle qualité de l'expertise technique dans la recherche managériale		
Grant raising	Grant funding	Grant raising de l'incubateur	Grant raising	Grant funding	Grant raising de l'incubateur
<ol style="list-style-type: none"> 1. Diagnostique flash du potentiel de l'entreprise dans la prise de décision 2. Plan d'accompagnement méthodologique in situ 3. Mobilisation de l'expertise technique dans le catalogue des services ou Handbook technique 4. Outils de gestion de la capitalisation des savoirs 5. Suivi des formalités d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de décaissement ou programme inputs des activités, • Validation du ciblage des marchés de la gamme de l'offre 	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche d'organisation de formations en renforcements des capacités des actifs dans le catalogue des services aux entreprises 	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'immatriculation de la signalétique organisationnelle, 2. Elaboration du business plan 3. Suivi des outils de caractérisation dans le tableau de bord de l'entreprise 4. Analyse du background de l'entreprise, des besoins en formation, et des difficultés de l'exploitation, 5. Suivi de fiches technico-économiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des lignes de décaissement ou programme outputs des livrables de l'entreprise • Validation de la rentabilité du projet de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des normes environnementales et du catalogue des services requis par choix technologique des entreprises

L'entrée en incubation des start-ups doit être conditionnée par le versement de 275 000 F CFA dans un compte courant conjoint avec le programme de financement, dans une microfinance partenaire de l'incubation (25 000 F couvrant tous les frais de gestion du compte pour douze mois). L'incubation des entreprises ayant au moins dix-huit mois d'activités requiert le versement de 15% de la subvention de démarrage sollicitée dans un compte courant conjoint pour la pérennisation de l'investissement, avec des exigences de prérequis en gestion administrative (projet de business plan, registre de commerce, ouverture d'un compte entreprise dans une microfinance, outil informatique, bureau et dossiers sur la comptabilité et la fiscalité, enregistrement à la Caisse de prévoyance sociale).

Un coach ne peut pas encadrer plus de 25 entrepreneurs et un conseiller plus de 10 coopératives et toujours dans un même bassin. Le diagnostic flash de

l'entrepreneur comme la caractérisation de la coopérative se font in situ. Une journée entière est nécessaire pour réaliser un seul diagnostic ou une seule caractérisation (remplissage de la fiche Access qui donne le référentiel du concerné dans une première phase de documentation et qui génère automatiquement un pré-remplissage du tableau Excel de suivi qui est entièrement rempli par la suite dans une seconde phase au moyen d'une interview semi structurée qui permet d'établir une évaluation du concerné en matière de leadership, et qui est suivi par une troisième phase de visite du site au moyen d'un fiche avec des cases à cocher sur des questions de traçabilité et d'écologie et qui est cosignée au bas (ce qui tient lieu de fiche de présence avec prise de photo si cela est pertinent, car la fabrication d'albums photos sans pertinence est tout simplement ridicule). **Il est stupide de demander à une personne son chiffre d'affaires ou le montant de son épargne ou des conneries comme demander à quelqu'un comment il organise son revenu !!!** La réalisation du diagnostic flash ou la caractérisation requièrent au préalable que les concernés ont été auparavant invités à un atelier sur l'esprit d'entreprise et sensibilisés sur la pertinence et la consistance des informations à fournir et aussi pour les familiariser avec les structures du grant raising. Par contre le plan d'accompagnement qui se fait in situ est totalement ridicule et doit se faire dans le cadre d'un atelier d'entreprenariat avec l'incubateur de grant raising du bassin, des représentants des microfinances concernées, des experts en leadership entrepreneurial, les agents d'encadrement et les concernés, et cela permet aussi des travaux en groupe sur les attentes et enjeux du grant funding dans le bassin en question. On considère qu'un **plan de suivi ou programme mensuel de travail du coaching ou du conseil est réalisé totalement pour le mois** quand il est effectué à au moins 80%. Ce qui permet d'éviter des tripatouillages ridicules et des pressions stupides, et de cela permet de tenir compte des indisponibilités de certaines personnes suivies au courant d'un mois donné. Le calcul du carburant du suivi sur le terrain doit être calculé sur la base réelle du nombre de descentes prévues et du parcours au sein du bassin concerné. Et **on octroie d'avance les frais de carburant, de communication, de mission et d'entretien courant du véhicule**, sans besoin de justificatifs préalables qui doivent être donnés après coup suivant une périodicité adéquate. Quoi que la justification de l'utilisation du carburant et de la communication est une mesure ridicule, car c'est le résultat du travail qu'on recherche et qui rentre dans la capacité d'expertise du bon just-work et non comment la personne s'y est prise jour après jour. Les coaches, les conseillers et leurs superviseurs directs ne répondent techniquement et administrativement qu'à la structure qui les a contractualisés, ce qui permet une bonne gestion de la division du travail, et leurs cahiers de charges et termes de contractualisation doivent être présentés et discuter lors d'un atelier d'harmonisation et en leur présence. Il est anormal de

recruter des superviseurs moins expérimentés que les coaches ou conseillers sous leur supervision. Le cahier de charges des experts techniques du grant raising ne doit absolument pas dépendre des plans d'accompagnement des coachs ou conseillers, mais des exigences en contrôle qualité et sécurité, appréciées par les Maisons d'assurance qui couvrent les subventions de démarrage et les deux premiers crédits productifs. L'étude de marché des business plans doit être discuté par des experts du grant raising auprès de la centrale d'achats régionale concernée du produit, dans un atelier sur la base de réseaux de commercialisation, de besoins en volumes sur les marchés intérieurs, de possibilités de stockage et d'évacuation, de segments de marchés mis en valeur, et de possibilités et conditions d'export.

La caractérisation par l'appui conseil et le coaching sont dans **l'animation multidisciplinaire de l'incubation**. Le dimensionnement du conseil technique spécialisé et le contrôle qualité de l'expertise technique sont dans le cadre de **l'expertise en consultation de spécialistes**. Le grant raising est sous **la supervision technique pluridisciplinaire**. Le grant funding est dans **la coordination managériale** et dans **l'entrée dans la bancarisation**.

Le grant raising de l'incubateur est dans **la capitalisation par des Organisations d'Appui Locale (OAL)** des bassins de production, avec la délivrance de certifications dans **le savoir-faire-faire** en caractérisation par l'appui conseil, en coaching de business plan, en mentoring pédagogique sur le leadership, en dimensionnement du conseil technique spécialisé et en contrôle qualité de l'expertise technique, et aussi dans l'échelonnement des impôts sur le revenu des entreprises et consultants, la critique des normes filières et de bases de données cartographiques, et la standardisation des calibrages des gammes des produits des entreprises. L'incubateur du grant raising du bassin doit disposer d'une accréditation en ligne pour enregistrer sans frais aucun les contrats des consultants individuels dans le système d'imposition, et lui permettant de générer un bulletin de retenue à la source de l'impôt sur le revenu suivant un échelonnement négociable. C'est uniquement l'incubateur qui paye les frais d'enregistrement de ses contrats avec les financeurs de projets d'encadrement des entreprises et par contre ne paye aucun impôt sur le revenu (le contraire n'a aucun sens logique). L'OAL de l'incubateur de grant raising doit avoir un permanent chargé du renforcement des capacités avec un niveau Master et avoir une cellule juridique chargé des questions d'homologation, de formalisation, de normalisation et de procédures bancaires. L'OAL doit être assisté au niveau régional d'un cabinet comptable et d'un cabinet d'audit d'entreprise. Le système de gestion des plaintes doit être géré par les Chargés de l'organisation avec un

COT dans chaque OAL et agence de microfinance et supervisés par un COM dans la Banque d'investissement publique.

Indice de précarité	Rôle du Délégué Médical (DM)
<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'emplois précaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Le DM gère exclusivement toutes les personnes qui sont dans des emplois précaires ou dont le revenu est inférieur à 350 000 F CFA
<ul style="list-style-type: none"> • Taux de travailleurs vivants dans la précarité 	<ul style="list-style-type: none"> • Le DM a pour rôle principal d'accompagner dans la sortie de la précarité
<ul style="list-style-type: none"> • Seuil de précarité 	<ul style="list-style-type: none"> • Le seuil de précarité est à un revenu du foyer inférieur à 350 000 F CFA
<ul style="list-style-type: none"> • Part de la précarité dans la PIB 	<ul style="list-style-type: none"> • Les DM gère un budget de financement des incubations des activités génératrices de revenus, qui vient de la restitution de la part des emplois précaires dans la PIB
<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de délinquance économique chez les précaires comparés aux adolescents, aux chômeurs, aux aisés et aux riches 	<ul style="list-style-type: none"> • Le DM doit disposer du concours de toute une panoplie de dispositifs de réinsertion sociale
<ul style="list-style-type: none"> • Niveau moyen d'éducation chez les précaires ou chez leurs enfants de 17 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Le DM gère des crédits formation à destination des jeunes des foyers vivant dans la précarité
<ul style="list-style-type: none"> • Composition moyenne des dépenses du foyer par catégorie de précaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Le DM s'assure du bon équilibre budgétaire dans les foyers vivant dans la précarité, avec priorité au panier de la ménagère et aux obligations de premier ordre
<ul style="list-style-type: none"> • Durée moyenne dans un emploi et nombre de jobs cumulés moyen par catégorie de précaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Le DM gère le suivi du curriculum vitae des personnes foyers vivant dans la précarité avec le concours du Pole emploi
<ul style="list-style-type: none"> • Etat de l'esclavagisme selon les normes internationales dans la strate de la précarité 	<ul style="list-style-type: none"> • Le DM travaille dans une plateforme juridique avec, le préfet du Département, des juges d'instruction, des Inspecteurs des impôts et des Inspecteurs du travail, et qui surveille les cas d'esclavagisme et la délinquance
<ul style="list-style-type: none"> • Part de la violence dans les délits par catégorie de précaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Le DM fait le suivi de la couverture en soutien psychologique dans chaque localité
<ul style="list-style-type: none"> • Courbes du taux d'ascension sociale et du grossissement par les nouveaux précaires par catégorie de précaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Le DM reçoit une prime pour le nombre de cas d'ascension sociale et il recense chaque année les nouveaux précaires par catégorie
<ul style="list-style-type: none"> • Composition des motifs de stagnation par catégorie de précaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Le DM rapporte à une plateforme regroupant, les Maires, le président de région et les représentants du patronat, les statistiques sur les cas de stagnation dans la précarité.
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances au vote extrémiste ou à l'abstention par catégorie de précaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Le DM rapporte sur une plateforme digitale accessible au public, les tendances au vote extrémiste ou à l'abstention chez les précaires
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de problèmes de santé au travail par catégorie de précaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Le DM assure le suivi des statistiques liées aux problèmes de santé chez les précaires, avec le concours des agences de la sécurité sociale

monkentman@yahoo.com

• Taux de précaires cumulant des jobs	• Le DM rapporte sur une plateforme digitale accessible au public, les données sur le cumul de jobs par les précaires
• Taux d'endettement menaçant la subsistance	• Le DM veille à ce que le besoin pour le business n'empiète pas la satisfaction du panier de la ménagère et les obligations de premier ordre et que l'endettement ne compromette pas la capacité d'autonomisation des personnes précaires

Rédigé par KEMGANG NGONGANG Thierry Auguste et complété par la Musa Profundis